

l'éducation

2,50f



■ langues et cultures régionales ■
l'enfant et la télévision ■ la péda-
gogie à l'heure du choix ■ pour le
développement des associations de
progrès

no 264 ■ 11 décembre 1975

pour donner à vos élèves le goût de bien écrire...



Avant-hier, sur les pages des cahiers, s'alignaient,
comme à la parade, pleins arrogants et déliés
agiles... C'était le temps des plumes, hélas aussi
celui de l'encre et de ses taches malencontreuses!
Puis, au fur et à mesure de l'évolution technique
des instruments, l'écriture se dégradait...
Aujourd'hui, avec Visa Micropointe, Baignol
et Farjon relance la belle écriture facile.

Comme une plume,
Visa micropointe
écrit fin et net,
mais sans bavure
ni risque de tache.

Il est souple, maniable, et reste indéformable jusqu'à sa fin.

Il permet une écriture fine, soignée, expressive.

Regardez cette page écrite avec **Visa micropointe**
et pour mieux vous convaincre, essayez-le vous-même.

en crayon : 1 F ou en stylo : 2,50 F noir, bleu, rouge, vert et bleu turquoise
(ne traverse pas le papier)

Visa micropointe
LA 'PLUME' REINVENTÉE PAR

BAIGNOL & FARJON

- 3 sur votre agenda
- 6 mots croisés - bridge

à l'ordre de la semaine

- 8 langues et cultures régionales, par Pierre-Bernard Marquet
- 9 l'Université en question à Amiens : après le symposium de Versailles ; COSEF
- 11 trois questions à Madeleine Abadie, inspectrice générale de l'Instruction publique
- 12 dans les publications officielles : vous lirez au B.O. et au J.O.

cette école innombrable

- 14 enfants anglais téléspectateurs
- 18 documentation : nos amis « inférieurs », par Pierre Ferran
- 19 un problème par semaine : entre saltimbanques et géomètres, par Daniel Hameline, professeur à l'université de Paris-IX Dauphine
- 23 vous avez la parole : courrier des lecteurs
- 24 le memento de l'enseignant : l'âge de la retraite, par René Guy

l'éducation

fondée en 1945
par Gustave Monod et Louis Cros



Rédaction, publicité, annonces
2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris
Tél. : 266-69-20/21/67

Abonnements
97, rue Réaumur - 75002 Paris
Tél. : 231-18-21

Le n° : 2,50 F
Abonnement annuel : France 50 F
étranger 65 F

CCP 31-680-34 (45900 La Source)

l'homme créateur

- 26 musique de B à W, par Georges Rouveyre
- 28 cinéma : sous le signe des Atrides, par Etienne Fuzellier
- 31 vacances : dernière heure, par Maurice Guillot

le monde comme il va

- 34 pour une autogestion de la vie quotidienne, entretien avec François Bloch-Lainé, président de l'Association pour le développement des associations de progrès

photos - couverture : Monique Manceau/Rapho ; p. 14 : Marc Nicolas/Rapho ; p. 26 : Phelps/Rapho ; p. 31 : Refot/Rapho.

LES ÉDITIONS DU
cep
BEAUJOLAIS

Boite postale 441
69656 Villefranche-sur-Saône

- Activités manuelles
- Théâtre et Musique
- Jeux et Jouets
- Articles pour fêtes

Catalogue, 48 pages, gratuit,
sur demande.

Expédition dans toute la France
et la Communauté.

Tél. : (74) 65-04-30



L'ÉOLIENNE

La cinémathèque la plus importante
et tous les disques et cassettes
au service des enseignants.

70 Bd St-Germain Paris 5^e - tél. 633 83 20

APPAREILS DE PROJECTION

agréés par le Ministère de l'Éducation Nationale

EPISCOPES - EPIDIASCOPIES

projetant les surfaces 15 x 15, 20 x 20, 30 x 30 cm
de documents d'épaisseur et de grandeur quelconque

RETROPROJECTEURS - FLECHES LUMINEUSES

MICROLUX pour préparations microscopiques

Etablissements MOLLIER

97, avenue de Versailles, Paris-16^e

Tél. : 288-31-85

Je vous prie de m'abonner pendant un an à **l'éducation**

FRANCE 50 F

ÉTRANGER 65 F

REGLEMENT

Prix valables jusqu'au 31 décembre 1975

Chèque bancaire joint Mandat carte

Date Signature

Virement postal joint Mandat lettre

à l'ordre de l'éducation — Pour les chèques postaux : CCP 31 680-34 à 45 900 La Source.

Adresse du destinataire NOM _____

ADRESSE _____

DEPART. _____
RESIDENCE _____

*Prière de nous contacter pour
les expéditions par avion et
en recommandé.*

ZIPCODE
76 _____ 20

PAYS _____
(si Étranger)

Envoi de la facture à NOM _____

**A remplir uniquement si
vous ne payez pas vous-
même votre abonnement**

ADRESSE _____

Ce bon — à envoyer 97, rue Réaumur, 75002 Paris — ne doit pas être utilisé pour un réabonnement

stages

■ Dans le cadre de la formation continue, sont organisés des stages d'administration, d'organisation-gestion, de vie des groupes, d'expression écrite et orale, par l'Institut national pour la formation professionnelle des responsables d'animation socio-éducative. Ces stages s'adressent à des travailleurs désirant, en accord avec leur employeur et leur comité d'entreprise, assurer leur compétence ; à des gestionnaires, des maîtresses de maison, des gérants ayant des responsabilités d'accueil, d'organisation et de gestion ; à toutes personnes chargées d'animation. Ces stages peuvent être facturés à l'entreprise après l'échange d'une convention simple conformément aux dispositions de la loi, son prix peut être déduit de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Pour tous renseignements : CEMEA - INFPRASE, 14970 Bénouville. Tél. : 80-30-37.

■ Plusieurs stages et chantiers sont proposés pendant les vacances de Noël par l'association Compagnons bâtisseurs : plomberie et techniques de bricolage à Embrun ; menuiserie à Janeyrias (dans la région de Lyon) ; responsables de groupes à Heusden (Belgique) ; recyclage à l'action d'urgence lors de catastrophes naturelles, destiné à ceux qui ont déjà des compétences en secourisme-sauvetage à Saint-Isidore, près de Nice ; initiation à l'Islam, destiné surtout à ceux désirant partir au Maghreb ou travaillant près de migrants, à Dourgne dans le Tarn. Pour tous renseignements complémentaires : Compagnons bâtisseurs, 5, rue des Immeubles-industriels, 75011 Paris. Tél. : 346-09-50.

conférences

■ A Lille : série de conférences sur les régions de langue néerlandaise, Flandre - Pays-Bas. Toutes ces conférences auront lieu de décembre 1975 à mai 1976 à la Maison Saint-Exupéry, 7, rue des Fossés à Lille. Tél. : 54-18-80, entrée libre. Programme pour décembre et janvier : mardi 16 décembre à 20 h 30 : l'enseignement du néerlandais en France ; jeudi 15 janvier à 20 h 30 : le Bénélux de nos jours ; vendredi 30 janvier à 20 h 30 : la néerlandophonie : unité et diversité.

■ Cycle de conférences à l'Institut océanographique, le samedi à 21 heures.
• 13 décembre : « Le radar de surveillance portuaire : instrument d'étude et

d'organisation du trafic », par Xavier Lefèvre et Thomas Degré, ingénieurs du service des phares et balises ;

• 10 janvier : « La tragique fête nuptiale des mérours du Honduras », par le commandant Jacques-Yves Cousteau, directeur du Musée océanographique de Monaco ;

• 17 janvier : « Stareso, station de recherches océanographiques belge à Calvi : ses structures, ses travaux et ses projets », par Albert Distèche, professeur d'océanologie à l'Université de Liège ;

• 24 janvier : « L'archéologie sous-marine : fouille d'une épave romaine à la madraque de Giens », par André Tchernia de l'Institut d'archéologie méditerranéenne. Ces conférences auront lieu au grand amphithéâtre de l'Institut océanographique, 195, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

journées d'études

■ Le Council for education in world citizenship (CEWC) organise son forum annuel les 2, 3 et 4 janvier à Londres. Il portera sur les conflits entre les peuples, leurs origines, leurs solutions. Il réunira des centaines de jeunes, britanniques et étrangers, auxquels sont invités à se joindre les étudiants et lycéens français ayant une réelle maîtrise de la langue anglaise. Les conditions d'admission et d'hébergement en pension complète sont de £ 18,20. Des renseignements complémentaires, dont le programme détaillé, peuvent être obtenus en s'adressant directement au CEWC, 93, Albert Embankment, London, SE1, 7TY, Grande-Bretagne.

■ En Suède, en Pologne, de grands projets de réforme de l'enseignement dans l'esprit de l'éducation permanente - comparaison, confrontation. Sur ce thème, Peuple et culture organise un dîner-débat, le mercredi 17 décembre à 19 h 15 au Foyer international d'accueil de Paris, 30, rue Cabanis, 75014 Paris. Pour tous renseignements complémentaires : Peuple et culture, 27, rue Cassette, 75006 Paris.

publications des CRDP

■ CRDP de Dijon : deux séries de vingt-quatre diapositives. La première est consacrée à la première guerre mondiale et se propose de donner aux enseignants des moyens documentaires qui tiennent compte de l'évolution de l'histoire en tant que science et qui permettent de faire passer dans l'enseignement la proposition déjà ancienne d'une « histoire à part entière »

en illustrant particulièrement deux thèmes : le caractère effectivement mondial du conflit, d'une part, et quelques données des mentalités de l'arrière en France, d'autre part. La seconde série, avec un texte de présentation, évoque Alésia : plusieurs vues aériennes du Mont Auxois, du Castellum, le mont Rhéa, et des objets de la vie domestique et artisanale. Pour tous renseignements : CRDP, boulevard Gabriel, BP 490, 21033 Dijon Cedex.

■ Le CRDP de Paris vient de faire paraître, à l'intention des éducateurs, la troisième édition remaniée et mise à jour d'un guide intitulé **Musées et monuments de Paris**. C'est près de soixante musées et sites de la capitale, mais aussi de la région environnante, qui se trouvent recensés ici. Pour chacun d'eux, une fiche répertorie les renseignements pratiques (accès, ouverture, tarifs), dresse l'histoire, présente le contenu et répertorie les activités auxquelles il peut inciter sur le plan pédagogique, ainsi que les documents qu'il est susceptible de proposer. (29, rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05.)

télévision

Cette sélection est donnée sous réserve de modifications dues à des mouvements de grève.

■ Documents : « Questionnaire » : la sexualité des adolescentes, avec le docteur Kahn-Nathan (TF1, dimanche 14 décembre, 22 heures). « Interrogations » : l'amour (TF1, mercredi 17 décembre, 22 heures). La mâle parole, une série documentaire de Jean-Pierre Chabrol (A2, lundi 15 décembre, 21 h 45). « Les bonnes adresses du passé » : Tolstoï, retour d'une des séries les plus solides de la télévision française (FR3, vendredi 19 décembre, 21 h 30).

■ Dramatiques : Monsieur Jadis, adaptation du roman d'Antoine Blondin (A2, jeudi 18 décembre, 20 h 30). Amigo de Jean Cosmos (TF1, mercredi 17 décembre, 20 h 30).

■ Feuilletton : Ces grappes de ma vigne (A2, vendredi 19 décembre, 22 h 30).

■ Cinéma : « Les années épiques du cinéma » : les clowns, suite de la rétrospective des premières années du cinématographe (FR3, dimanche 14 décembre, 20 h 05). Le rouge et le noir, 2^e partie, dans le cadre de l'hommage à Gérard Philipe (FR3, mercredi 17 décembre, 20 h 30). On murmure dans la ville, un film de Joseph Mankiewicz (FR3, jeudi 18 décembre, 20 h 30). « Ciné-club » : Les

trente-neuf marches d'Alfred Hitchcock. Un grand classique de suspense hitchcockien (A2, vendredi 19 décembre, 23 h 10).

séjours linguistiques

■ **Un traditionnel Christmas en Angleterre**, séjour d'étude organisé par l'Amitié internationale des jeunes, pendant deux semaines (du 20 décembre au 3 janvier) pour garçons et filles de douze à dix-huit ans. Afin que chaque jeune tire un profit maximum de son séjour, il est placé individuellement dans une famille anglaise de son milieu social. En échange, le fils ou la fille de cette famille est reçu par son correspondant français pendant les vacances de Pâques ou d'été. Dans le même esprit, l'écolier français peut recevoir son correspondant à Noël et séjourner dans la famille de ce dernier à Pâques ou pendant les congés d'été. Les enfants voyagent en groupe ; ils sont accompagnés et assurés et le secrétariat britannique est à leur disposition pendant tout leur séjour. Renseignements : Amitié internationale des jeunes, 123, rue de la Tour, 75016 Paris. Tél. : 504-18-10.

expositions

■ **A l'aéroport d'Orly-Sud : Le monde merveilleux des marionnettes.** Du 10 décembre au 11 janvier. Cette importante manifestation, organisée par le Centre national des marionnettes, occupe une surface de plus de 2 000 m². Le public pourra y admirer les plus belles marionnettes contemporaines du monde (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Pologne, Hongrie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, France). La tradition populaire sera également présente avec des marionnettes prêtées par des musées et des collectionneurs. Seront également présentés des théâtres d'ombre et des marionnettes d'Extrême-Orient : Inde, Indonésie, Chine, Japon, Birmanie, Thaïlande, ainsi que les très somptueuses marionnettes chinoises de la collection du musée Kworkon. Une exposition d'affiches prêtées par le secrétariat général de l'UNIMA à Varsovie complète cette collection. Pendant toute la durée de l'exposition, animation et spectacles gratuits permanents seront assurés. Un atelier permettra aux enfants de s'initier à la fabrication des marionnettes et les plus réussies recevront un prix. Tous les jours de 10 à 22 heures, entrée gratuite ainsi que tous les spectacles et l'atelier d'initiation. Accès à l'aéroport : 2 F. Tél. : 687-12-34.

■ **American painters in Paris** au palais des Congrès de la porte Maillot, du 15 décembre au 15 janvier. Exposition ouverte tous les jours de 10 à 19 heures. Les peintres américains d'aujourd'hui, connus ou inconnus, témoignent de leur époque face au public français ; en tout, 1 200 toiles inconnues en France. Les lauréats de l'exposition, choisis grâce au vote combiné du public et d'un jury, bénéficieront d'une campagne exceptionnelle qui présentera et diffusera leurs œuvres pendant un an dans les principales villes d'Europe et des Etats-Unis. Cette exposition a obtenu l'appui et le haut-patronage du ministère de la Qualité de la vie, secrétariat d'Etat au Tourisme et du Conseil de Paris.

vacances, loisirs

■ **Deux séjours de neige** pour les jeunes de dix-huit à trente ans, proposés par l'association Rencontres de jeunes (agrée et subventionnée par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports). Dans les Pyrénées, au sommet du col du Puymorens, du 21 au 27 décembre et du 28 au 3 janvier. Prix : 530 F par semaine ; dans les Vosges, à Labresse, du 21 au 26 décembre. Prix : 455 F la semaine. Pour tous renseignements : Rencontres de jeunes, 39, rue de Châteaudun, 75009 Paris. Tél. : 874-89-28.

■ **A Saint-Vincent Jalmoutiers : stages artisanaux** de poterie, tissage, bijouterie, cuir. Du 26 au 31 décembre. Prix : 450 F, comprenant l'hébergement dans des pavillons en forêt (chambres à deux ou quatre places), la nourriture, les frais généraux du stage, matériaux compris (à l'exception du stage de tissage où les matériaux sont à payer au poids). Renseignements complémentaires auprès des Fédérations départementales d'œuvres laïques ou à la section régionale Aquitaine de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, 12, rue Vauban, 33000 Bordeaux.

notez aussi

■ « **Nous aurons bientôt six ans.** » Sous ce titre, le SNI a réalisé, en coproduction avec Scopcolor, un documentaire sur l'école maternelle qui a été présenté à la presse le 27 octobre dernier. Grâce à ce film, le SNI espère sensibiliser tous les parents aux problèmes de l'enseignement pré-scolaire. « Beaucoup de parents ignorent totale-

ment ce qui se passe derrière les murs de la maternelle, explique André Ouliac, secrétaire général du SNI, alors que c'est là que se joue bien souvent toute la préparation à la vie scolaire de l'enfant. » Ainsi, **Nous aurons bientôt six ans** délaisse volontiers l'aspect purement pédagogique de l'enseignement pré-scolaire, au profit des conditions de vie de l'enfant à l'école. Comment peut-il faire de la rythmique dans un préau-cantine, au milieu des bruits de vaiselle ? Comment lui faire aimer le chemin de l'école, dans un monde de béton ?... Il en ressort clairement qu'une école qui n'est pas pensée pour les enfants (locaux inadaptés, classes surchargées, classes de différents niveaux mélangés) n'est pas une école qui fonctionne bien. Malgré toute la bonne volonté des instituteurs. D'ores et déjà, quelque soixante-quinze copies de ce film circulent en France. Les sections départementales du SNI en assurent la diffusion en organisant des projections-débats, dans le but « d'amener l'opinion publique à réfléchir au double rôle de l'école maternelle : social et éducatif ».

■ **La documentation du Cabinet des dessins du Louvre ouverte à tous.** Le Cabinet des dessins du Louvre, le plus riche du monde avec l'Albertina de Vienne, ne possède pas seulement plus de 80 000 dessins, mais également un service de documentation. Des photographies et fiches techniques — qui ne se rapportent pas uniquement aux feuilles conservées dans les cartons du Cabinet, mais aussi dans tous les musées du monde — y figurent. Cette source d'information était jusqu'ici réservée aux seuls spécialistes. Dorénavant, elles seront mises à la disposition de tous. Il suffit aux chercheurs d'entrer par la porte Jaujard du Pavillon de Flore et de monter au premier étage, ils pourront consulter les pièces de ce trésor composé de centaines de milliers de photographies. Ils y trouveront tout un appareil critique concernant chaque dessin, depuis le Moyen Age jusqu'à 1900 : notices sur l'œuvre, sur l'artiste et bibliographie.

C'est par une erreur dont nous nous excusons que, dans l'agenda du 16 octobre dernier, nous avons annoncé que la brochure « **Activités d'éveil à orientation scientifique dans le cycle élémentaire** » était en vente au SEVPEN. C'est un bulletin intérieur du Service d'études et de recherches de l'INRD.

SATIRIX

La revue qu'on ne jette pas...

est écrite dans la langue internationale qu'est le dessin. Avec humour et fantaisie, poésie et férocité, les plus grands dessinateurs de notre époque traitent librement un sujet de leur choix. La limpidité de leur satire est un antidote contre la vulgarité, la bêtise, les drogues meurtrières ou pollutions imbéciles.



L'année de la femme

et de SATIRIX

DÉJÀ PARUS

1. La naissance de l'Europe, par SENNEP
2. 43 fablettes, par Jean EFFEL
3. Le gratin gratiné, par DUBOUT
4. Siné-Catombe, par SINÉ
5. En ville, par BARBE
6. L'art d'après-demain, par SENNEP
7. Les tueurs, par MOISAN
8. Sang de moyenne, par C. SERRE
9. Chers amours, caricatures de SOLO
10. Vacances en Espagne, par VAZQUEZ DE SOLA
11. Colorgags, par LAVILLE
12. L'éternelle pollution, PUIG ROSADO
13. La condition humaine, par CARDON
14. La belle presse, par F. SOLO
15. Les belles familles, par TETSU
16. LONGUET
17. PINO ZAC
18. On vote, par DUBOUT
19. VAZQUEZ DE SOLA
20. Psychiatric, par MIGNARD
21. CÉSAR
22. Pourrir en société, par C. SERRE

CHAQUE ALBUM : PRIX 4 F

N° 23 La vérité toute nue par PINO-ZAC

INTERDIT PAR POMPIDOU
le pamphlet le plus dur sur le gouvernement MESSMER. Prix : 20 F

Il a fallu attendre presque deux ans pour qu'un jugement en correctionnelle relaxe SATIRIX.

Si vous désirez voir renaître cette formule originale, faites connaître cette revue. SOUSCRIVEZ des abonnements pour 1976.

BON DE COMMANDE :

NOM

Prénom

Adresse

Je désire recevoir :

- La collection complète avec le N° 23 : 100 F
- Souscrire au N° 24 « JULES GRAND JOUAN » et « L'ASSIETTE AU BEURRE » : 10 F
- Je m'abonne à SATIRIX pour 1 an à partir de janvier 76 : 65 F



et joins chèque à :
ÉDITIONS DE L'HUMOUR
25, Rue de Varenne
75007 PARIS

l'éducation

hebdomadaire publié par une association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et échanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel.

comité de parrainage

René Basquin, inspecteur général honoraire ; Louis de Broglie, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; René Cassin, prix Nobel, membre de l'Institut ; Pierre Clarac, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques ; Paul Delouvrier ; Guy Debeyre, conseiller d'Etat ; Robert Debré, de l'Académie des sciences ; Daniel Douady, de l'Académie de médecine ; Jean Fourastié, membre de l'Institut ; Georges Friedmann, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études ; Roger Grégoire, conseiller d'Etat ; René Huyghe, de l'Académie française ; Alfred Kastler, prix Nobel ; Jacques Monod, prix Nobel ; Raymond Poincaré, conseiller d'Etat ; Jean Rostand, de l'Académie française ; Alfred Sauvy, professeur au Collège de France ; Jeanne Sourgen, inspectrice générale honoraire.

direction

directeur : André Lichnerowicz.

administrateur délégué : Léon Silvéreano.

rédaction

rédacteur en chef : Pierre-Bernard Marquet.
rédacteur en chef adjoint : Maurice Guillot.
chefs de service : Jean-Paul Gibiat, Jean-Pierre Vélis.

secrétariat de rédaction - maquette : Suzanne Adelis, Michel Bonnemayre.

Informations : Elisabeth de Blasi, André Caudron, Odile Cimetière, Catherine Guigon, René Guy, Robert Le Roncé, Jean-Loup Manoussi, Georges Parry, Michel Pulh, Pierre Rappo, Job de Roince, Jean-Jacques Schaeffel, Gérard Sénéca.

documentation : Pierre Ferran, chef de rubrique — Jacques Charpentreau, Christian Cousin, Claudine Dannequin, Jean-Claude Forquin, Gérard Fournier, William Grossin, Geneviève Lefort, Gildas Machelot, Frank Marchand, François Mariet, Jerry Pocztar, Louis Porcher, Marie-Claude Porcher — Marie-Claude Krausz (agenda).

lettres, arts, sciences : Jacques Chevallier, Josane Duranteau, Etienne Fuzellier, Raymond Laubreaux, Fernand Lot, Jacques Mourgeon, Georges Rouveyre.

dessin : François Castan.

publicité - développement

Odette Garon — François Silvain.

comité de rédaction

Etienné Bauer, Robert Bazin, Maurice Cayron, Michel Claeysen, Robert Mandra, Pierre-Bernard Marquet, Robert Mélet, Miriam Oppenheimer, André de Péretti, Léon Silvéreano.

conseil d'administration de l'association éditrice

bureau : André Lichnerowicz, président ; Jeanne Dejean et Denis Forestier, vice-présidents ; Georges Belbenoit et Léon Silvéreano, secrétaires généraux ; Yves Malécot, trésorier ; Robert Mandra, Robert Mélet, Philippe Viannay.

membres : Robert Bazin, Jean-Louis Bergeret, Lazarine Bergeret, Maurice Cayron, Michel Claeysen, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Lucien Gémard, Colette Magnier, Georges Petit, Yvette Servin.

mots croisés

par Pierre Dewever

bridge

par Pierre Tessereau

problème 206



Horizontalement. 1 - Moulins à vents dédaignés par Don Quichotte. 2 - Choquant, mais non shocking. 3 - Libère l'ibère - Routines - Note. 4 - Négation - Encadrement pour biribi - Etablissement où l'on fait parfois trop bisser l'échanson. 5 - Elle en a poussé plus d'un à s'engager dans la flotte. 6 - Purifier une pièce de drap - Personnel. 7 - Déposa - Confiés à la terre. 8 - Médée lui fit ranger sa canne au vestiaire - Zone intérieure de la terre. 9 - A la sortie du tournant - Vieux langage - Devise japonaise. 10 - Ouvrage dévoilant les fonds de la mère morte. 11 - Ses pontes bénéficient au Kremlin de tous les honneurs du palais.

Verticalement. 1 - Il engendre des hol et des bah ! 2 - Partisans du comte de Paris. 3 - Masse obscure détestée des lumières de la ville - Parasite à Verdun - Abréviation pour un élu. 4 - Privatif - Poutre familière aux gars du bâtiment - Il n'est pas nécessaire qu'elle soit altérée pour être noire. 5 - Justes mesures - Gros ronfleur qui en écrase parfois sur la route. 6 - Dépouillés de tout - Crises des atrabillaires de jadis - Ils jouent un rôle central dans « Hamlet ». 7 - Force de frappe des mineurs - Tête pour le bourreau - Jetée sur le tapis vert espérance. 8 - Fête de la libération. 9 - Etoile de première grandeur se transformant parfois en comète - Corrodant.

solution du problème 205

Horizontalement. 1 - Décolleté. 2 - Epicier. 3 - Coléreuse. 4 - Huile - Cor. 5 - Iseo - Etui. 6 - Festival. 7 - Fe - Sr - Ter. 8 - Etire. 9 - Eaux - Rois. 10 - Uni - Monet. 11 - Retroussé.

Verticalement. 1 - Déchiffreur. 2 - Epousée - Ane. 3 - Ciliés - Nuit. 4 - Ocelots. 5 - Lire - Ire - Mo. 6 - Lée - Ev - Trou. 7 - Eructations. 8 - Souleries. 9 - Emeri - Reste.

à la table

Variations sur les impasses

Nous avons souvent parlé des impasses. C'est la première chose qu'on apprend au bridge parce que c'est la plus facile, la plus visible, et cependant on découvre vite que d'autres techniques leur sont souvent préférables, quand ce ne serait que d'attendre que l'adversaire vienne se faire prendre lui-même dans leurs filets ou, mieux encore, qu'on l'y oblige.

Faire une impasse ne veut pas toujours dire qu'on espère la réussir. Supposons par exemple qu'avec N : ADx et S : Vxxx dans une certaine couleur, Sud ait besoin d'y faire trois levées sans donner la main à Ouest. En partant d'un petit vers la Dame, Sud souhaite évidemment que ce soit Est qui ait le Roi, ce qui lui permettra d'assurer trois levées dans la couleur si elle est partagée. Et puis Est sera tellement content, au moins provisoirement, de prendre cette belle Dame !

— Les impasses qui procurent le plus de plaisir à tenter... et à réussir sont les fausses impasses. Voyons le cas suivant où le demandeur ne détient, dans une couleur, que Vx avec Rx au mort et que, sachant l'As à droite, il lui manque une levée pour gagner. Le seul moyen de

gagner serait que la Dame soit à gauche et que Ouest soit obligé de jouer dans la couleur. Supposons que Sud ne puisse pas le mettre en main, il doit jouer lui-même la couleur... Mais soudain il se découvre une bonne chance de gagner sa levée. Il part du Valet ! Si Ouest a la Dame sans le 10, il va supposer que Sud détient ce 10 et ce serait lui faciliter le problème que de forcer de la Dame, et Ouest va laisser passer. Nord aussi, et le Roi se trouvera maître providentiellement !

Inutile de dire que l'adversaire va faire piètre figure en découvrant cette petite merveille de tromperie et que son moral risquera fort d'être atteint.

— Autre impasse-piège bien difficile à déceler par la défense. Une impasse-à l'envers pourrait-on dire.

Supposons une couleur Axxx — Dxx leur répartie comme ci-contre, Sud n'ayant pas de rentrée pour chercher l'As en Ouest. Le plus tôt possible, lorsque les adversaires n'ont pas encore fait sa main, Sud part d'un petit

du mort. Bien malin le joueur Est qui plongerait de la Dame. Le Valet pousse à l'As.
 Passons sur la suite qui, dans un contrat à la couleur, pourrait être après la prise de l'As : Roi, puis petit coupé libérant un treizième...

— Mais soyons sérieux et voici une autre facette, plus classique, du jeu des impasses. Une impasse à retardement.

Il suffit de deux jeux pour la présenter, avec lesquels Sud a demandé un 3 SA sans reproche et qui semble être « dans la poche » après l'entame du ♠ 2 en quatrième meilleure. Ne devant donner que deux ♠, Sud peut perdre deux ♣ et fait l'impasse au Roi, sans souci. Le Valet disparaît. Qu'importe ! Il prend le retour ♠, revient à ses précieux ♣ et constate que le ♣ accroche encore. Malchance, mais qu'importe à nouveau, il le donne en s'assurant un treizième et réussit son contrat.

Où donc est le problème ? Il est double.

● Tout d'abord, **Est a mal joué** en prenant le ♣ V car, dans le cas contraire, Sud n'a pas de solution pour trouver un treizième comme ci-dessus.

♠ xxx	
♥ Ax	
♦ xxx	
♣ ADVxx	
—	
♠ ADx	
♥ Rxxx	
♦ ARxx	
♣ xx	
	♠ Vxx
	♥ Vxx
	♦ DVx
	♣ R10xx

En fait, pensant que le ♣ R est à gauche, il va rentrer en main pour renouveler l'impasse qui lui permettrait de trouver sa neuvième levée. Elle échoue et, ne pouvant plus jouer ♣ de sa main, il lui manque une rentrée au mort pour libérer un treizième et le réaliser.

● Mais surtout, et avant ce qui précède, **Sud a mal joué** en commençant le jeu des ♣ par une impasse. Il lui fallait donner auparavant un **coup à blanc**, petit ♣ des deux mains. Par la suite, l'impasse au ♣ R pouvait réussir ou non car, dans les deux cas, Sud libérait un treizième ♣ même si le Roi était quatrième en Est ou Ouest.

En résumé, assez joli coup de sécurité, peu évident au départ et gagnant dans 84 % de cas (Roi ni cinquième, ni sixième).

Certes, dans le cas où le ♣ R est quatrième en Ouest, on réussit une levée de plus en commençant par l'impasse, mais le premier but est de gagner, non de faire une levée de plus.

un cadeau qui rapporte

Voici un exemple assez rare où le seul jeu du flanc droit qui fasse chuter le déclarant consiste à jouer à un certain moment dans une fourchette AD du mort, dans une couleur où il détient RV.

♠ xxx	♠ 10x
♥ Ax	♥ xxx
♦ ADxx	♦ RVxxx
♣ AV10xx	♣ RDx
—	
♠ RV9x	♠ AD8xx
♥ xxx	♥ ARV108
♦ xxx	♦ x
♣ xxx	♣ xx

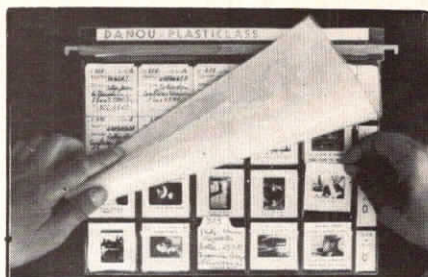
Après les enchères S : 1 ♠ — N : 2 ♣ — S : 2 ♥ — N : 2 SA — S : 4 ♥ — N : Passe, quelle est, à priori, la meilleure entame ? ♦ semble possible pour trouver certainement une force en Est mais, non moins certainement, Sud en a peu ou pas à perdre. L'entame atout est préférable, d'autant plus que Ouest a trois gardes à ♠ qu'il faut éviter de voir couper.

Sud reçoit donc l'entame atout, prend du mort et, quoique sans conviction tente l'impasse au ♠ R. Ouest prend et enlève définitivement la possibilité de coupe du mort. Après un dernier coup d'atout, Sud part pour une première impasse à ♣ en espérant la couleur répartie Rxx — Dxx. Est prend.

Regardons bien la position à ce moment, en cachant le jeu de Sud. Est doit vraiment se faire violence pour ne pas revenir ♠. Mais dans ce cas, Sud plongerait, jouerait deux fois ♣, le dernier coupé et gagnerait deux défaites grâce à la rentrée à ♦.

En revanche, si **Est rentre à ♦**, Sud pourra bien défausser un ♠, mais il lui en restera deux à perdre, en même temps que le contrat.

Concours 1976. Le premier des huit problèmes du concours 1976 paraîtra dans le n° 266.



Pour vos problèmes de :

CLASSEMENT PROTECTION RECHERCHE RAPIDE

des DIAPOSITIVES, FILMS, PHOTOS, COURS, DOCUMENTS DIVERS, nous fabriquons des articles de classement en matière plastique

« PLASTICLASS »

(en dossiers suspendus ou albums-classeurs avec feuillets)

Documentation sur demande
DANOUE S.A., 4, place Léon-Deubel
 75016 PARIS - Tél. : 527-56-19

OMNIVOX et BBC vous proposent une gamme très complète de cours, d'un haut niveau pédagogique et à des prix très étudiés.



ANGLAIS : Cours pour débutants, adultes et enfants
 Cours de perfectionnement et de conversation
 Cours de prononciation et d'intonation
 Cours commerciaux, scientifiques et techniques
 Cours Automobile, Aviation, Hôtellerie, Marine
 Films pour l'enseignement de l'Anglais et pour suivre à la radio les cours d'Anglais de la BBC "A L'ECOUTE DE LONDRES"
 textes et explications en Français.
 Abonnement 12 N° par an F 38,40
 Spécimen gratuit sur demande



ALLEMAND : Cours de débutants, de révision et commercial

ANGLAIS : Cours commerciaux
ANGLAIS/AMERICAIN : Cours de conversation

ARABE : Cours de conversation élémentaire
BRETON : Cours de débutants

ESPAGNOL : Cours de débutants
ITALIEN : Cours de débutants et de conversation

OCCITAN : Cours de débutants
RUSSE : Cours de débutants et de conversation

En préparation : Cours de Chinois et de Japonais
 Tous ces cours

sont disponibles soit sur disques soit sur cassettes.



Documentation gratuite en spécifiant la discipline sur simple demande :
EDITIONS OMNIVOX ET BBC-E
 8, rue de Berri 75008 PARIS
 TEL. : 359.80.05
 225.44.24 et 44.25

LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES

A LA DERNIERE SESSION du baccalauréat, 8 631 candidats, contre 8 239 l'année précédente, ont passé les épreuves facultatives de langues régionales, en vertu de la loi Deixonne du 11 juillet 1951. Rappelons qu'il s'agit en l'occurrence du breton, du basque, du catalan ou de l'occitan et, depuis le décret du 16 janvier 1974, du corse. Par ailleurs, une circulaire du 17 février 1969 donnait une série d'instructions sur l'enseignement des langues et des cultures régionales dans le premier et le second degrés (B.O. n° 9 du 27 février 1969). Enfin, une circulaire du 7 septembre 1971 (B.O. n° 34 du 16 septembre 1971) rappelant les textes précédents, précisait que l'enseignement des langues régionales pouvait être organisé dans le second cycle, dans la limite de trois heures hebdomadaires, dès qu'un minimum de dix élèves aurait été atteint (cet enseignement étant donné en heures supplémentaires).

Ces dispositions n'avaient pas vraiment satisfait les mouvements culturels régionaux qui estimaient la portion encore trop congrue et se plaignaient surtout que les moyens en crédits et en personnels restaient insuffisants pour que ces enseignements portent réellement leurs fruits et que les langues et cultures régionales retrouvent la place qui leur était due. Lettres et communiqués revendicatifs, manifestations publiques, débats au Parlement (le dernier en date, au Sénat, le 8 avril 1975, dont nous avons rendu compte dans notre numéro du 25 avril dernier), se multipliaient, en même temps, d'ailleurs, que les promesses ministérielles.

Dans le même temps, et dès la rentrée 1974, une mission d'enquête sur ce problème était confiée à l'inspecteur général Jean-Louis Bruch, qui vient de conclure que l'application des textes réglementaires se heurtait à deux séries d'obstacles. « Il n'existe pratiquement pas d'actions de formation des maîtres et les moyens dont on dispose sont insuffisants ; l'animation et l'encadrement pédagogique des initiatives prises çà et là

sont quasi-inexistants et les maîtres qui se trouvent confrontés à ce problème souffrent d'un trop grand isolement. »

Le ministre vient donc de prendre un certain nombre de décisions concernant l'enseignement des langues, qu'il préfère appeler, plutôt que régionales, vernaculaires. Pour l'enseignement du premier degré, l'étude de ces langues pourra, sur demande, être introduite dans les stages de formation continue des instituteurs et un conseiller pédagogique sera chargé d'assister le recteur, dans les cinq académies les plus directement concernées, pour animer et coordonner les actions à l'école élémentaire. Pour le second degré, des stages seront organisés, dès cette année, pour 440 professeurs volontaires ; les contingents d'heures d'activités dirigées, où ces langues peuvent être enseignées dans les collèges, seront augmentés ; les langues feront l'objet d'épreuves facultatives dans tous les baccalauréats, techniques compris.

Pour l'étude des « patrimoines culturels locaux », les mesures prises intéressent l'ensemble du territoire. Des instructions seront données pour que les futurs contenus de l'enseignement, conçus en fonction des spécialités locales, permettent une véritable « étude culturelle » du milieu. La documentation sur les cultures locales, réalisée par l'INRDP

et ses CRDP et CDPP, sera développée. Les moyens accordés par le ministère aux services éducatifs départementaux des Archives de France (qui aident beaucoup à la réalisation de cette documentation) seront doublés. Dès cette année des stages d'étude des patrimoines culturels seront organisés dans le cadre de la formation continue des instituteurs et pour 1 500 professeurs par an. Les corps d'inspection enfin seront chargés de suivre de près les divers enseignements donnés, des langues et des patrimoines.

Commentant la présentation de ces mesures, le ministre a fait remarquer que l'Alsace ne réclame pas actuellement un enseignement spécifique de l'alsacien, qui reste donc exclu de la liste des langues régionales officiellement reconnues, mais seulement celui de l'allemand, et ceci dès l'école élémentaire. Il a également précisé que l'enseignement des langues régionales ne devait être imposé à personne, mais seulement rendu possible pour les élèves qui souhaitent le recevoir et les professeurs qui acceptent de le donner.

Il a d'ailleurs ajouté que, bien évidemment, le temps consacré à cet apprentissage ne pouvait être pris que sur celui d'autres apprentissages... et que, s'il était, par exemple, intéressant et utile qu'un petit Breton sache sa langue maternelle, il l'était au moins autant qu'il connaisse surtout le français. Il s'agira donc, en fait, pour lui, d'un choix !

Cette nouvelle petite brèche dans la « francisation », qui fut un des grands axes de la politique scolaire de la III^e République, sera-t-elle jugée suffisante, par exemple par des mouvements comme Emgleo Breiz qui va jusqu'à réclamer l'utilisation du breton dans la vie officielle ? Il est en tout cas certain, pour le ministre, et pour tout le gouvernement, que cette « régionalisation » de l'enseignement entend surtout reconnaître que les patrimoines culturels locaux font partie de « la diversité française ».

Pierre-Bernard Marquet

L'Université en question à Amiens

Que sera l'Université de demain ? Pour tenter de répondre à cette question, le mouvement Démocratie et université, associé au PS, a réuni les 29 et 30 novembre derniers à Amiens, une centaine de spécialistes de l'éducation : enseignants, syndicalistes, sociologues, présidents d'université... membres ou non du parti de François Mitterrand.

Les rapports et les nombreuses interventions se sont orientés sur deux thèmes principaux : l'autonomie des universités et la dégradation du service public, d'une part ; les perspectives d'avenir et la nécessité de construire une Université qui jouerait réellement, dans l'hypothèse d'une société socialiste, son rôle de formation culturelle et professionnelle, d'autre part.

A l'unanimité, les participants ont reconnu le caractère « positif » de la loi d'orientation de 1968 qu'il s'agit, ont estimé certains, de défendre contre les dérogations mises en place par le secrétaire d'Etat aux Universités. Dominique Taddéi, secrétaire national du PS à l'action culturelle, a également défendu l'idée de participation et a suggéré la mise en place dans chaque université d'une « coordination entre militants socialistes de toutes catégories, enseignants, étudiants et membres du personnel ».

Michel Debeauvais, de l'université de Paris VIII-Vincennes, a ensuite dénoncé le fait qu'« aucun programme d'action n'ait été mis en place pour lutter contre les inégalités des chances dans l'enseignement supérieur ». Selon le président de l'université de Strasbourg II, Etienne Trocme, une véritable démocratisation appelle « une refonte complète du régime d'aide aux étudiants, l'ouverture de l'Université aux salariés, une réforme rapide des institutions universitaires, un accroissement des

moyens, car les universités devront constituer le meilleur lieu de formation des cadres de l'autogestion ».

En ce qui concerne le développement de la formation professionnelle et la mise en place, actuellement, de nouvelles filières comportant des stages en entreprises, Maurice Bernadet, président de l'université de Lyon II, a tenu à dissiper les inquiétudes de certains enseignants qui craignent de voir les entreprises s'attribuer par ce biais un droit de regard sur la formation. « Ces craintes sont sans fondement, a-t-il dit, dans la mesure où, sauf cas exceptionnel, les entreprises ne sont pas disposées à aider financièrement les universités. » En revanche, a ajouté Maurice Bernadet, le danger surgirait d'une modification rapide des structures de production. Dans ce cas, en effet, les étudiants qui auraient suivi ces filières professionnelles extrêmement spécialisées risqueraient de se trouver encore plus démunis sur le marché de l'emploi que les diplômés traditionnels.

Enfin, ont estimé les participants, une gestion véritablement démocratique des universités doit être partagée entre les usagers (enseignants et travailleurs en formation), les acteurs (enseignants et personnels) et les responsables de la région.

Mais au-delà, a conclu Michel

Berson, secrétaire général de Démocratie et université, le changement des universités implique « une unité de la fonction éducative ».

après le symposium de Versailles

René Haby a rendu public, à l'issue du symposium du Conseil de l'Europe sur la liaison entre l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire qui s'est déroulé à Versailles du 24 au 29 novembre dernier, un certain nombre de mesures actuellement à l'étude rue de Grenelle ou déjà en cours d'application.

Ces mesures, qui vont dans le sens des recommandations adoptées au symposium, concernent notamment la formation des maîtres. René Haby estime en effet qu'actuellement, « les normaliens et les normaliennes ne bénéficient que d'une manière imparfaite et très inégale d'une formation spécifique à la pédagogie de l'école maternelle. Cette formation paraît indispensable, poursuit le ministre, aux enseignants qui se destinent au



pré-élémentaire comme aux futurs maîtres de l'école élémentaire qui ne devraient rien ignorer ni de l'évolution personnelle des enfants jusqu'au seuil de l'école élémentaire ni des acquisitions de cette première éducation ».

Pour le ministre de l'Éducation, il s'agit de clarifier les objectifs des deux niveaux d'enseignement : « Cette pédagogie de l'intérêt propre à favoriser et à promouvoir la créativité de l'enfant, et à assurer son équilibre psychique doit être coordonnée avec des objectifs dont relèvent les apprentissages scolaires : lire, écrire et compter, en étroite liaison avec la maîtrise de la langue maternelle orale et écrite et la formation logico-mathématique. La connaissance du corps et l'acquisition des coordonnées de temps et d'espace, restant quoiqu'il en soit, le préalable à tout développement. »

Par ailleurs, pour atténuer le passage souvent trop brutal entre l'école maternelle et l'école élémentaire, René Haby envisage de mener une « action charnière d'observation et d'orientation entre cinq et sept ans ». Le ministre préconise également un rapprochement des locaux scolaires de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Des expériences en ce sens sont d'ores et déjà en cours.

COSEF

Le Comité pour un syndicat des étudiants de France (le COSEF, animé par des étudiants socialistes) a exposé récemment les objectifs du mouvement. « Nous voulons redonner la parole aux étudiants, ont déclaré les responsables du COSEF, en créant un syndicat unitaire, pluraliste et de masse. »

Le COSEF entend pratiquer une politique d'unité d'action, en liaison notamment avec l'UNEF ex-Renouveau (proche du PC) et le Mouvement d'action et de recherches critiques (le MARC, proche de la

ils ont dit

René Haby en soumettant le budget de l'Éducation à l'approbation des sénateurs :

« Si l'on considère ce projet dans son ensemble, on peut noter qu'en dehors des dépenses ordinaires de fonctionnement, consacrées pour leur plus grande part à la rémunération des personnels, ce budget favorise tout particulièrement quatre types d'actions qui relèvent clairement de décisions volontaires. Je pense, en premier lieu, à l'intensification des efforts réalisés en faveur de l'enseignement préscolaire et de l'enseignement technique que je situerai dans le contexte plus général de l'accueil des élèves et de l'amélioration de notre système éducatif ; en second lieu au nombre de titularisations d'enseignants auxiliaires ; en troisième lieu, à l'accélération du programme de nationalisation des établissements encore placés sous régime municipal ; en quatrième lieu, aux mesures destinées à progresser vers la gratuité scolaire. »

A cette même occasion, Annie Lesur, secrétaire d'État à l'Enseignement préscolaire a précisé les objectifs qu'elle assigne à l'école maternelle rurale.

« Cette école maternelle rurale dépassera sa mission traditionnelle d'éducation des jeunes enfants. Elle deviendra un centre d'animation, une sorte de club, l'axe de cheminement des valeurs urbaines vers les campagnes. L'enrichissement qu'elle apportera aux jeunes filles et aux femmes rurales contribuera à enrayer l'exode vers les villes. »

Joseph Muller, secrétaire général du SNIET, dans une lettre ouverte adressé le 20 novembre dernier à René Haby.

« Ce serait une erreur de croire que l'on peut abuser plus longtemps de leur longue patience et continuer à les leurrer par de vaines promesses. Aussi, les inspecteurs de l'enseignement technique espèrent que leur appel solennel sera entendu et que vous saurez prendre très rapidement les mesures qui s'imposent non seulement dans leur propre intérêt mais dans celui des enseignants techniques et professionnels et par voie de conséquence dans celui de l'économie nationale. »

La FEN, après les arrestations d'appelés du contingent et de syndicalistes :

« proteste avec fermeté contre l'attitude répressive du pouvoir et ses réactions brutales de nature provocatrice qui traduisent un regrettable manque de sang froid. (...) La FEN a clairement pris position sur le malaise dans l'armée et a revendiqué que soient créées des structures de dialogue, de concertation et de propositions entre les soldats appelés, les militaires de carrière et le commandement, afin de donner un sens, un esprit et un contenu nouveaux au service militaire de conscription auquel elle est attachée. »

CFDT), malgré les réticences de ceux-ci. Il présentera également des candidats aux prochaines élections universitaires, afin « que le syndicat soit dans les conseils le porte-parole des luttes réelles et de toutes les luttes ».

Se défendant d'être inféodé au PS, le COSEF entend être un syndicat de gauche « luttant pour la victoire de l'union de la gauche dont l'expression politique actuelle est le programme commun ». « Il faut réaliser la convergence des luttes étudiantes avec les luttes menées par les syndicats ouvriers », estiment les membres du collectif national.

Enfin, les responsables du COSEF ont annoncé que le premier congrès du mouvement se tiendrait vraisemblablement en mars prochain.

La mise en place de ce nouveau syndicat étudiant ne va pas sans soulever quelques polémiques, en particulier entre la FEN et l'UNEF (ex-Renouveau animée notamment par des étudiants communistes).

Après avoir pris connaissance des objectifs du COSEF, la FEN a en effet fait savoir « qu'elle ne s'est jamais résignée à la division du mouvement étudiant [...] et qu'elle appuiera, comme elle l'a toujours fait, les démarches unitaires, seules de nature à redonner au syndicalisme étudiant la place qui doit être la sienne ».

Pour l'UNEF, cette déclaration est « d'autant plus étonnante qu'à l'encontre des principes qu'elle rappelle, la FEN apporte son soutien à l'un des groupes qui prend l'initiative de diviser le mouvement étudiant à partir de positions politiques partisans, et d'empêcher la pluralité des opinions, dans le seul grand syndicat étudiant, d'autant plus efficace ».

A cette occasion, l'UNEF trouve nécessaire de réaffirmer qu'à son avis, « elle est la seule grande force syndicale nationale en mesure de rassembler l'ensemble des étudiants pour la défense efficace de leurs intérêts ».

Informations recueillies
par P. Rappo et C. Guigon

trois questions à

Madeleine Abadie



inspectrice générale
de l'Instruction publique

Pourquoi ce symposium international sur « la liaison entre l'éducation préscolaire et l'éducation élémentaire », dont vous venez d'assurer la présidence ?

En 1968, s'est tenue à Versailles la sixième conférence des ministres européens de l'Éducation et, parmi leurs souhaits, il y avait celui de se préoccuper dans les états membres du secteur préscolaire. Ils avaient, en particulier, chargé le Conseil de l'Europe de prendre toute mesure utile pour que la question puisse être étudiée par les experts de ces pays. Le premier acte du Conseil de l'Europe a été de réunir un symposium à Venise, en 1971, qui a posé le problème de l'éducation préscolaire. En 1973, un second symposium s'est réuni à Leeds pour étudier le problème des maîtres de cette éducation. Ce troisième symposium, auquel ont participé des experts de vingt-trois pays (Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, France, République fédérale d'Allemagne, Grèce, Saint-Siège, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, et, à titre d'observateurs, Portugal et Yougoslavie) et d'organisations européennes et internationales (CCE, OCDE, Unesco, OMEP, CMOPE et FIEPE), a mis à son ordre du jour la liaison entre l'éducation préscolaire et l'école élémentaire. Partout, en effet, on constate un hiatus, un fossé entre ces deux niveaux, fossé qui se manifeste sur différents plans, celui des méthodes, celui des contenus, celui de l'attitude des maîtres, sur la manière dont on considère les enfants avant et pendant l'école élémentaire. C'est ainsi un problème d'opinion publique car il s'agit de préciser ce que les parents attendent de l'un et l'autre de ces deux secteurs d'enseignement et d'éducation.

Qu'a-t-on proposé pour combler ce hiatus ?

Le symposium s'est essentiellement soucié d'assurer la continuité, continuité des buts, des objectifs et des méthodes. Pour cela, un certain nombre de moyens sont à mettre en œuvre. En particulier, il faut absolument arriver à avoir le même personnel afin que s'établissent une collaboration et une coopération dans l'éducation première de l'enfant et dans les premiers enseignements qui lui sont donnés. Il faut également que toutes les personnes qui éduquent un enfant, la famille d'abord, le personnel préscolaire, les personnels sanitaires (des crèches, des écoles maternelles, des jardins d'enfants, des classes enfantines, etc.) et le personnel des écoles primaires aient la même visée. Car tous accompagnent le développement de l'enfant, un développement qui est dynamique et continu. C'est ainsi qu'on évitera les transitions difficiles.

Le symposium est-il parvenu à se mettre d'accord sur l'âge idéal du passage d'un type d'enseignement à l'autre ?

Non. Ce symposium n'a traité l'âge qu'en fonction de la maturité de l'enfant. Mais nous avons laissé ce travail pour un symposium suivant qui, lui, s'occupera de cette question, pour ainsi dire technique.

au B.O.

organisation générale

• Afin de lutter contre la dévitalisation des zones rurales, le gouvernement a décidé de maintenir dans ces zones les petits établissements scolaires. Pour conserver, dans certains de ces établissements, les **sections d'enseignement spécialisé**, il est envisagé de créer des SES de taille réduite. Une étude sur ce problème est demandée aux recteurs (circulaire du 18 novembre 1975 - B.O. n° 43).

élèves-étudiants

• Pour être inscrits, en vue des épreuves du **baccalauréat** de l'enseignement du second degré et du **baccalauréat de technicien**, les candidats doivent présenter leur dossier entre le 5 janvier et le 22 janvier 1976. Les registres d'inscription aux **épreuves anticipées de français** seront ouverts du 9 février au 8 mars 1976 (arrêté du 4 novembre 1975 - B.O. n° 43).

• Les inscriptions pour les épreuves du **brevet de technicien** (session de 1976) sont reçues du 5 janvier au 22 janvier 1976 (arrêté du 12 novembre 1975 - B.O. n° 43).

• Les dates et conditions d'inscription aux **concours d'admission aux ENS** (Ulm, Sèvres, Saint-Cloud, Fontenay-aux-Roses) sont rappelées par une circulaire du 20 novembre 1975 (B.O. n° 43).

personnels

• La liste des organismes dont les stages ou sessions, exclusivement consacrés à l'**éducation ouvrière** ou à la **formation syndicale** ouvrent droit aux congés non rémunérés d'éducation ouvrière a fait l'objet d'un arrêté du 3 novembre 1975 (B.O. n° 43).

• **Des échanges de professeurs de langues vivantes**, en fonction dans les établissements du second degré, seront organisés, comme par le passé, au cours

de l'année scolaire 1976-1977 :

— entre la France et le Royaume-Uni ;
— entre la France et la République d'Irlande ;

— entre la France, l'Allemagne fédérale et l'Autriche.

Les candidatures doivent être présentées dès maintenant, en exécution des circulaires du 18 novembre 1975 (B.O. n° 43).

• Les demandes de mutation, réintégration ou congé, présentées par les **principaux et directrices de CES** en 1976 devront être établies d'après la circulaire du 18 novembre 1975 (B.O. n° 43).

• Une circulaire du 18 novembre 1975 (B.O. n° 43) précise le régime des indemnités de stage allouées aux professeurs stagiaires des CPR.

recrutement-examen

• Pour compléter le décret du 31 octobre 1975 qui fixe les **conditions exceptionnelles d'accès au corps des professeurs certifiés**, pendant une période de cinq années, une circulaire du 20 novembre 1975 précise les conditions exigées des candidats et la procédure de recrutement (B.O. n° 43).

• La session des épreuves théoriques pour l'**examen du CAEI** est fixée au 24 mai 1976. Les demandes d'inscriptions sont à présenter avant le 24 mars 1976 (arrêté du 6 novembre 1975 - B.O. n° 43).

stage-journées d'étude

• Un stage de formation sera organisé pendant l'année scolaire 1976-1977, dans quatorze centres de la région parisienne et de province, pour les maîtres spécialisés se destinant à la fonction de **rééducateur en psycho-motricité**. Les candidats doivent être titulaires du CAEA ou du CAEI (circulaire du 6 novembre 1975 - B.O. n° 42).

• Des journées nationales d'information destinées aux **inspecteurs principaux et inspecteurs de l'enseignement technique**, auront lieu les 9 et 10 février 1976 au Centre national d'études et de formation pour l'adaptation scolaire et l'éducation spécialisée de Beaumont-sur-Oise (circulaire du 12 novembre 1975 - B.O. n° 42).

au J.O.

enseignants : choix de la région

Un sénateur avait demandé au ministre s'il était possible d'envisager un « système de recrutement régionalisé, susceptible d'offrir aux personnels enseignants la possibilité d'exercer leur métier dans la région de leur choix et de favoriser, de ce fait, le développement de l'idée régionale ». Le ministre a répondu que tel était le cas pour les instituteurs et les PEGC, mais que, pour le second degré, le problème était plus complexe (J.O. débats parlementaires, Sénat, du 2 décembre 1975).

Les professeurs agrégés, certifiés, techniques de lycées techniques ainsi que les professeurs de CET appartiennent à des corps dont le recrutement et la gestion s'opèrent au niveau national. Pour des raisons diverses, notamment économiques et démographiques, il n'existe pas d'adéquation entre les zones de recrutement de ces personnels et les lieux d'exercice. Ainsi, l'analyse des statistiques des concours d'agrégation de la session de 1974 fait apparaître que près de 65 % des candidats reçus sont originaires de l'ensemble constitué par les académies d'Aix-Marseille, Nice, Bordeaux, Grenoble, Paris, Montpellier et Toulouse. Pour le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES, épreuves théoriques) ce pourcentage est de 50 % du total national. Or, le pourcentage de population scolaire du second degré pour ces mêmes académies est de l'ordre de 40 %. Le rapprochement de ces données met en évidence un déséquilibre interrégional important. Enfin, instaurer un système de recrutement régionalisé pour ces personnels conduirait à mettre en cause le statut auquel ces enseignants sont rattachés. En revanche, le ministère de l'Éducation s'efforce et s'efforcera de tirer parti au maximum de toutes les possibilités législatives (loi Rouston...) et réglementaires pour faciliter lors des affectations des enseignants l'exercice de leur métier dans la région de leur choix. En tout état de cause les dispositions énumérées ci-dessus sont conformes à la législation actuellement en vigueur. Elles pourront être reconsidérées dans le cadre de l'application de la loi de réforme du 11 juillet 1975.

comment réaliser un montage diapos

(les méthodes, les moyens, les matériels)



c'est le dossier du numéro 140 de

SONOVISION

En vente (10 francs) à Paris dans les drugstores
et dans les villes de plus de 20 000 habitants.

Ou à nos bureaux :

19 rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois,
75001 Paris

Bon de commande Sonovision à retourner à service « vente »
19 rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, 75039 Paris-Cedex 01

NOM Adresse

Code postal Ville

vous demande de bien vouloir lui faire parvenir :

..... exemplaire (s) du numéro 140 (Produire en diapos)

Je règle cette somme par {
chèque bancaire ci-joint
virement à votre CCP 4227-01 Paris

enfants anglais téléspectateurs

Connaissez-vous cette anecdote qui court, paraît-il,

les conférences internationales ?

Un spécialiste de l'audiovisuel interroge

un jeune garçon :

« Que préfères-tu, les programmes de la radio ou ceux de la télévision ? »

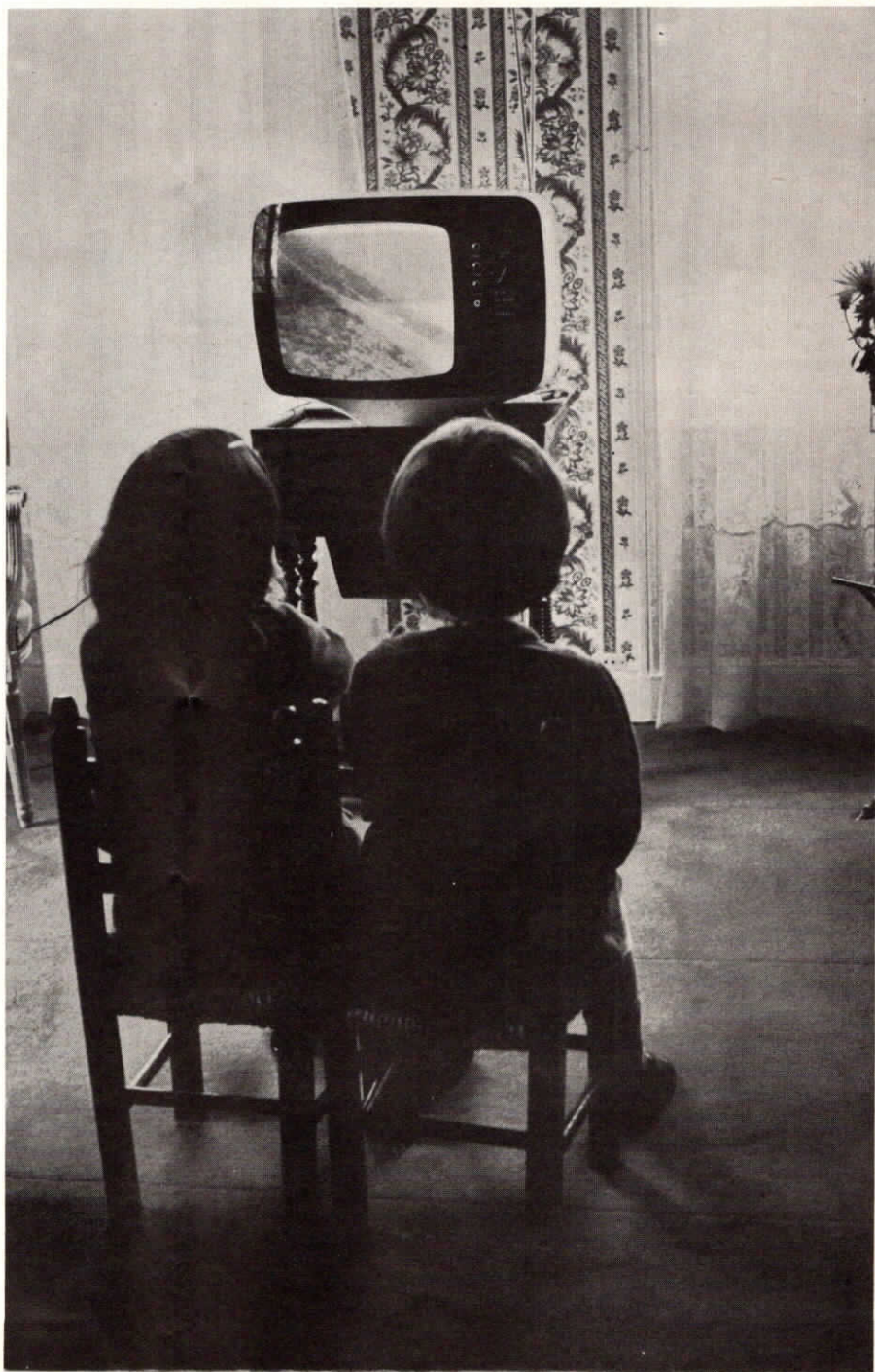
L'enfant répond sans hésitation :

« Ceux de la radio.

— Et pourquoi ?

— Les images sont plus intéressantes. »

Il serait difficile de trouver aujourd'hui l'enfant phénomène qui répondrait ainsi. Un document diffusé par l'ambassade de Grande-Bretagne, que nous donnons ici, peut nous apporter des informations très intéressantes sur le comportement des enfants — anglais — devant le petit écran, et sur l'influence qu'il exerce sur eux. En est-il autrement de ce côté-ci du Channel ?



UN CHRONIQUEUR du *Financial Times* a passé une semaine, au mois d'août, à regarder la télévision dans un but d'observation. Il en a conclu que, du point de vue de la quantité, les enfants n'étaient pas mal servis : il a regardé dix-sept séries, dont plusieurs étaient quotidiennes, la plupart revenant trois ou quatre fois par semaine, les autres étant hebdomadaires. Du point de vue de la qualité, il a pu constater une diversité remarquable, le meilleur suivant le pire, au moins aux yeux d'un adulte. Aux yeux des enfants, les émissions favorites se situaient précisément à ces deux extrêmes, les séries médiocres attirant le moins de suffrages.

Ce qui l'a le plus frappé, c'est l'anthropomorphisme généralisé des programmes, la profusion d'ours botanistes, de singes désinvoltes, d'autruches amoureuses et autres chiens et chats plus ou moins autoritaires. Il est vrai que, depuis Esope, l'humanisation des animaux joue un grand rôle dans les histoires d'enfants et que la télévision a exploité cette veine dès ses débuts. En revanche, elle a pratiquement ignoré l'autre courant de la fantaisie enfantine qui est celui du monde enchanté des fées et des lutins, des gnomes et des farfadets.

Lorsque l'avis des adultes diffère de celui des enfants — les premiers regardant à contre-cœur, les seconds dans l'enthousiasme — c'est le plus souvent sur des séries de dessins animés américains, au dynamisme visuel indiscutable mais dont les échanges verbaux ne dépassent jamais le stade de l'onomatopée ou du cliché. Même dans les programmes jugés de première qualité par les adultes et par les enfants, ce chroniqueur du *Financial Times* a regretté que les paroles ne soient jamais aussi riches ni aussi audacieuses que les images ou la musique. On entend même dans certaines émissions du vocabulaire erroné ou des fautes de grammaire, théoriquement pour

que les enfants qui ont déjà des difficultés d'expression soient encouragés à s'identifier aux personnages.

tous

les gros mots

Le romancier T.H. White a écrit dans *The Once and Future King* (1958) à propos de son jeune héros : « Il n'aimait pas les grandes personnes qui se mettaient à sa portée mais celles qui lui parlaient à leur manière habituelle, le laissant clopiner à leur suite, sautiller d'un mot à l'autre, deviner, s'agripper aux mots connus et glousser quand le sens d'un mot d'esprit s'éclairait brusquement. » Il est vrai que les enfants décèlent rapidement la condescendance et la facilité, non seulement dans le choix des sujets mais dans la manière de les traiter.

Au niveau du vocabulaire, l'exemple suivant en témoigne : une vingtaine d'élèves d'une école du Lancashire ont regardé attentivement les deux chaînes de télévision (BBC et ITA) pendant une semaine au printemps dernier, tous les soirs de 17 h 45 jusqu'à la fin des émissions, soit quatre-vingts heures d'écoute. Dans le rapport qu'ils ont rédigé, ils expriment leur « appréciation sincère pour ce qui est bon et distrayant, en espérant que les responsables considèreront, et peut-être même appliqueront, les recommandations énoncées ou sous-entendues dans le rapport ». La plus notable d'entre celles-ci concerne les grossièretés et les blasphèmes qu'ils ont entendus dans toutes sortes de programmes et à toutes les heures. Ils ont fait la liste de tous les jurons relevés (y compris un « bloody cold » du prince Charles à son retour d'Alaska) et répondent ainsi à l'objection classique qui veut que dans toutes les familles on entende des gros mots : « Dans combien de familles faut-il

s'attendre à relever 207 cas de jurons, 84 blasphèmes et 115 vulgarités dans le courant d'une semaine normale ? »

De même, il est significatif que Lord Annan, qui préside le Comité sur l'avenir de la radio-télévision, ait reçu plus de six mille lettres « impressionnantes par l'intelligence, le sérieux et l'attachement à la qualité des émissions dont elles font preuve », et que la critique la plus fréquemment exprimée, et avec le plus de vigueur, se rapporte aux grossièretés de langage. Et ce n'est pas une réaction d'intellectuels ou de bourgeois, a même précisé Lord Annan devant les caméras de BBC 2, mais une réaction très représentative de toutes classes et de tous âges.

Peut-être est-ce une explication à l'hostilité assez courante des enseignants à l'égard de la télévision, exception faite des émissions éducatives. Mais un chercheur a publié en juin dernier les résultats d'une étude faite auprès d'enfants de neuf à onze ans qui montre que la vivacité et la profondeur de leurs réactions « sont bien supérieures à ce qu'on aurait obtenu avec du matériel imprimé ». Il s'est attaché à mesurer l'aptitude des enfants à se souvenir des incidents survenus dans les émissions, le temps passé à regarder, les préférences de programmes, et la conceptualisation du matériel télévisé. Tout indique qu'il n'est pas question « que les enfants absorbent sans esprit critique toute la matière qui leur est transmise ».

pas

raisonnable

Ce chercheur a calculé que la plupart des enfants regardaient la télévision trois heures au moins tous les soirs et qu'il n'était pas raisonnable de faire comme si cette expérience et les discussions qui l'entourent ne faisaient pas

partie de leur éducation. Il a été frappé par la facilité avec laquelle les enfants parlaient de ce qu'ils avaient vu et élargissent les thèmes à des questions personnelles ou des problèmes de société.

Cette soif d'information, cette facilité d'identification s'est traduite à la BBC par la création (en 1974) d'un bulletin d'actualités destiné aux enfants, quatre fois par semaine. Selon Monica Sims, directrice des programmes pour enfants de la BBC, « deux fois plus d'enfants regardent leur propre émission d'informations que le principal journal des adultes à 17 h 45 ». Dans ce bulletin, comme dans un magazine d'actualités bi-hebdomadaire plus ancien, les réalisateurs « n'essaient pas de prétendre que les désastres n'existent pas », mais ils s'efforcent de présenter les faits intelligemment et de la façon la plus positive possible pour des enfants.

C'est aussi la BBC qui a fait faire une étude spécifique sur les enfants en tant que consommateurs de télévision. Elle voulait surtout connaître avec plus de précision les effets bénéfiques de la télévision à une époque (1974) où il était beaucoup question des effets néfastes de la violence au petit écran. Ce fut l'occasion de faire un certain nombre de découvertes, la première (dans l'ordre chronologique) étant que les enfants, et tout particulièrement les douze-quatorze ans, sont de plus grands consommateurs de télévision que les adultes aussi bien en temps d'écoute hebdomadaire qu'en écoute des programmes destinés à leurs classes d'âge respectives. La seconde est que de nombreux jeunes enfants regardent encore la télévision après 21 heures, et qu'un nombre appréciable d'entre eux la regardent tant que les adultes le font.

Au moment où les sondages de la BBC ont été faits (deuxième trimestre 1974), le temps d'écoute le plus dense était uniformément la demi-heure entre 19 h 30 et 20

heures : 44 % des cinq à sept ans, 65 % des huit à onze ans et 61 % des douze à quatorze ans étaient devant leur poste de télévision. Pendant la demi-heure suivante, ces pourcentages étaient respectivement de 35 %, 64 % et 66 %, tandis qu'entre 21 heures et 21 h 30 ils passaient à 7 %, 27 % et 51 %. Ces pourcentages continuaient à baisser légèrement au fur et à mesure que le temps passait, mais il restait tout de même, entre 22 h 30 et la fin des émissions à 23 heures, 2 % des cinq-sept ans, 7 % des huit-onze ans et 18 % des douze-quatorze ans devant leur poste.

l'heure de démarcation

Pour la BBC, l'heure de démarcation des programmes est 21 heures. Or 44 % des enfants de cinq à sept ans interrogés (cette tranche d'âge compte environ 250 000 enfants) déclarent dépasser cette heure quelquefois, en moyenne un jour et demi par semaine. Parmi les huit-onze ans, qui représentent approximativement 500 000 enfants, 76 % disent regarder après 21 heures, en moyenne deux jours et demi par semaine, plus souvent avec l'approbation des parents que sans autorisation. De même, 60 % des cinq-sept ans disent dépasser 21 heures avec « quelquefois » l'autorisation de leurs parents ; 34 % obtiennent « toujours » cette permission.

Comme aucune variation n'a été notée en fonction du niveau social, les enquêteurs de la BBC concluent que, en permanence, 5 % de la population des cinq à quatorze ans « regardent au moins quelque chose à la télévision après 21 heures sans l'autorisation de leurs parents ». Ils signalent d'autre part que, quelle que soit la quantité d'informations publiées sur les programmes avant leur diffusion, il y a une proportion

importante de foyers dans lesquels elles ne pénètrent jamais, ou qui n'en prennent jamais connaissance. « Indépendamment de la raison de cette indifférence, ce sont presque à coup sûr les enfants de ces familles qui ont le plus besoin d'être protégés. » Aussi la BBC continue-t-elle à considérer que sa « politique de la ligne de partage » qui fait commencer les programmes convenant mieux aux adultes à 21 heures reste le meilleur moyen pratique d'assurer cette protection.

les préférences des enfants

C'est aussi le moyen adopté par la télévision indépendante et confirmé par une enquête effectuée par le service de la recherche en 1974. Il s'agissait de mieux comprendre la part de la télévision dans le réseau d'influences qui déterminent le développement de l'enfant : temps d'écoute aux différents âges, surveillance des parents sur la matière écoutée et attitude des adultes à l'égard de la violence à la télévision quand les enfants risquent de la regarder.

Cette enquête a permis de préciser que les enfants aimaient avant tout les comédies et les émissions légères, et que les parents les encourageaient à regarder non seulement les programmes pour enfants mais aussi les programmes pour adultes considérés comme d'intérêt général ou comme émission d'information. Pourquoi ? Dans la bouche des parents, s'ils font des recommandations c'est pour des raisons d'éducation. Dans celle des enfants, c'est surtout l'aspect divertissement qui compte. Des parents interrogés, 28 % reconnaissent ne jamais interdire aucune émission, pour quelque raison que ce soit.

Mais plus des deux tiers des mères ont dit aux enquêteurs qu'elles avaient essayé d'empêcher

leurs enfants de regarder certains programmes, ou de regarder la télévision à certaines heures. En dehors des programmes trop tardifs ou qui dépassent l'heure du coucher — c'est la raison majeure, avancée par la moitié environ des mères concernées — les programmes le plus souvent interdits par les parents étaient ceux qui comportaient des scènes érotiques (27 %), de la violence (20 %), des scènes d'horreur (15 %) et des mots grossiers (14 %). Il est un peu surprenant que la violence soit un motif de censure à peine plus fréquent chez les parents d'enfants très jeunes que chez les parents des douze-quinze ans.

télévision

et lecture

Les personnalités qui ont préparé, pour le ministre de l'Éducation, sous la présidence de Sir Alan Bullock, un rapport intitulé *A Language for Life* sur l'enseignement et l'acquisition de la langue anglaise et les niveaux atteints actuellement en lecture, en orthographe, en capacités d'expression, etc., ont fait une place à part à l'influence de la télévision. Certains témoins sont venus dire aux auteurs du rapport que le développement des méthodes visuelles d'expression et de communication avait provoqué un déclin de l'usage de la langue et contribué à accroître les difficultés de lecture. Un représentant d'une autorité régionale de l'Éducation, pourtant pionnière de la télévision éducative, est venu dire que le temps passé devant la télévision diminuait le besoin de lire et d'écrire des enfants. Or ce temps s'allonge puisque, selon *Social Trends* n° 4, les enfants de cinq à quatorze ans ont regardé la télévision en moyenne vingt et une heures par semaine en février 1969, mais vingt-cinq heures en février 1973.

En réalité l'opinion répandue qui

veut que la télévision abaisse le niveau de lecture des enfants reste subjective et n'est guère soutenue par les faits. En 1955, H.T. Himmelweit avait fait sur ce sujet une étude demeurée célèbre (elle disposait d'un groupe de contrôle parfaitement assorti composé d'enfants n'ayant pas accès à la télévision, condition impossible à retrouver aujourd'hui), dont la conclusion la plus révélatrice était la suivante : « Il ne faut pas croire que les enfants lisaient beaucoup, puis que la télévision est arrivée et a détruit leurs aptitudes à la lecture. Ils ont toujours extrêmement peu lu. » A savoir, 2,7 livres

par mois en moyenne pour les enfants de dix ans, 2,5 à treize ans et plus.

seize ans

après

En 1971, seize ans après cette première étude, F. Whitehead a calculé (pour le Conseil des écoles) que les enfants de dix ans lisaient en moyenne 3 livres par mois, les enfants de douze ans 2,2, et de quatorze ans et plus 1,9. « Il est clair que la somme du temps passé devant la télévision par la plupart

ce n'est plus du jeu !

Voulez-vous que votre enfant découvre les lois de l'écologie, le respect de l'équilibre des espèces, la merveilleuse variété du monde vivant, que sais-je encore ? Ne cherchez pas plus longtemps. Les marchands y ont pensé et leur catalogue de jouets éducatifs est là pour répondre à votre attente. Il y en a pour tous les âges, des meilleurs et des pires, et sur tous les thèmes, ou presque : conquête de la mer, découverte de l'espace, voyages vers le froid ou vers le chaud, infiniment grand et infiniment petit, minéraux, végétaux et surtout ces chers animaux qui n'en finissent pas de nous attendrir... et qui sont si jolis et si rentables. On découvre tout, on peut tout apprendre en s'amusant. Monsieur Jourdain est vraiment né trop tôt.

Le bon Monsieur Guizot aussi a raté son entrée. Quel plaisir il aurait éprouvé en découvrant tous ces jeux plus ou moins sophistiqués qui nous initient au profit, à la spéculation, à la concurrence, à la domination des marchés mondiaux. Le Monopoly a une belle descendance. De la conquête hasardeuse du marché immobilier à la pratique de la gestion froide et scientifique, l'éventail est grand. Après tout, armer les enfants pour la société telle qu'elle est, leur permettre de conquérir les meilleures places, d'avoir une situation dominante, d'être des « gagnants », ce peut être aussi un idéal pédagogique. Si l'on grattait un peu, ne serait-ce pas, hélas ! le plus commun. « Ah ! la belle chose que de savoir quelque chose ».

Mais, tout de même, et parmi d'autres semblables, donner sur le même prospectus ces deux présentations pour deux jeux voisins et parfaitement contradictoires :

- « Tout en jouant, prenez conscience des dangers qui menacent l'équilibre de la nature (pour tous) »
- « Monopoliser le maximum de richesses mondiales pour en tirer des bénéfices d'exploitation (pour toute la famille) »

n'est-ce pas aussi une belle initiation au cynisme et à l'incohérence ?

Si tout est éducatif, allons-y joyeusement. A quand un joli jeu sur le contrôle des filières de la drogue ou, mieux encore, sur l'appropriation la plus profitable de la main-d'œuvre étrangère... en noir et en couleur pour que ce soit plus plaisant.

Robert Mandra

nos amis "inférieurs"

des enfants ne peut que limiter la somme du temps consacré à d'autres activités de loisirs, entre autres la lecture, et nous avons trouvé effectivement une relation inverse entre la quantité d'écoute et la quantité de lecture. »

Mais les auteurs s'empresent d'affiner cette généralisation : bien des enfants regardent peu la télévision (selon la définition, moins de trois heures les soirs de semaine) et lisent peu ou pas du tout. D'autres la regardent plus de trois heures par soir et lisent beaucoup. Selon Whitehead, les enfants pourraient être situés sur une courbe à une extrémité de laquelle seraient les actifs, participant à de nombreuses activités — entre autres la lecture, le sport, le bricolage ou la télévision — tandis qu'à l'autre extrémité seraient les enfants plus apathiques, manifestant moins d'intérêts.

Ceci dit, il note tout de même un « déplacement » général d'une forme d'activité à une autre : chaque enfant aurait une somme de temps et d'énergie à consacrer aux loisirs ; une activité nouvelle « déplacerait » l'application de cette somme, en tout ou en partie, aux dépens de l'activité ancienne. D'ailleurs il paraît certain qu'avec l'âge, les enfants ont tendance à lire de moins en moins, et à regarder la télévision de moins en moins, proportionnellement à l'extension des activités qui les maintiennent hors de leur foyer. *Social Trends* indique qu'entre quinze et dix-neuf ans, le temps d'écoute tombe à dix-sept heures en moyenne par semaine.

En tout état de cause, il n'est pas évident que, si la télévision était supprimée, les enfants liraient automatiquement plus, et on ignore si la lecture se serait développée régulièrement au fil des années si la télévision n'avait pas existé. « On peut seulement supposer raisonnablement qu'une partie au moins de ces vingt-cinq heures de télévision hebdomadaires serait consacrée à la lecture. »

Iain et Oria Douglas-Hamilton
Les éléphants et nous
Stock, 344 p., ill., 60 F

L'aventure que le couple Lawick-Goodall avait vécue en compagnie de chimpanzés, Iain et Oria Douglas-Hamilton l'ont renouvelée avec une troupe d'éléphants. L'ouvrage que voici n'a donc rien d'un récit zoologique superficiel et banal. Grâce à lui, ce couple d'éthologues nous livre une somme considérable d'observations et d'expériences effectuées, de façon scientifique, durant une période de cinq années. Un système de radio rendit possible aux Douglas-Hamilton de suivre les évolutions des animaux, de les personnaliser, permettant ainsi de mieux comprendre le rôle et la personnalité de chacun des pachydermes.

Cet ouvrage, aussi plaisant et varié à lire qu'un récit, possède une autre dimension : c'est une étude scientifique longue et poussée sur le comportement animal. Et, curieusement, ce travail rend plus réels les « lourds compagnons » des Douglas-Hamilton. Car lui seul peut se permettre de rapporter, autrement que de manière tout empirique et superficielle, l'existence de ces énormes créatures qui nous surprennent par leur sens de l'entraide, leur conduite vis-à-vis des naissances, du danger, de la maladie et de la mort.

Gisèle Barnay et Danièle Belloy
Des métiers pour vivre avec les animaux
Seghers, 255 p., ill., 44 F

Que nous vivions dans un monde qui se déshumanise de plus en plus est un fait indéniable. Pourtant, il existe une multitude d'adolescents dont le rêve est de s'occuper d'animaux. Mais comment réaliser pratiquement cette aspiration ?

Pour répondre de façon claire, réaliste et complète à cette question, les auteurs ont choisi une soixantaine de professions, regroupées en huit sections dans l'ouvrage, puis ils ont effectué une série de reportages afin de savoir, non seulement comment on se préparait et accédait à une profession donnée (aptitudes - diplômes -

débouchés), mais pour donner une idée précise de l'expérience de ces professionnels, pour informer le lecteur de leur travail, de leurs joies et de leurs difficultés.

De l'entomologiste au palefrenier, du garde de parc national à l'apiculteur, les voici tous, ces hommes qui vivent avec les animaux. Que le lecteur, à travers la diversité des tâches et des problèmes de chacun d'eux, discerne que tous ont choisi leur métier par conviction et l'exercent par amour, et que cette étude vivante, nourrie de renseignements et d'informations, serve aux jeunes pour se décider, en pleine connaissance de cause, sur leur future profession qui ne répondra plus à quelque imposition externe mais correspondra à un idéal personnel.

Jean-Paul Steiger
La plus chouette histoire de tous les temps
Nathan, 194 p., ill., 27 F

Jean-Paul Steiger a créé en 1955, à l'âge de douze ans, le mouvement des JAAN — lisez : « Jeunes Amis des Animaux et de la Nature » —, qui regroupe aujourd'hui plus de 150 000 filles et garçons. L'histoire qu'il raconte, sous une forme très vivante, est celle d'une vocation tôt révélée et qui n'a jamais cessé de s'affirmer depuis. On peut la résumer en deux propositions : lutter contre la destruction de la nature ; protéger les animaux persécutés.

Nous ne pouvons que nous associer à ces buts. Surtout en tant que membre de l'Association des journalistes et écrivains pour la protection de la nature et de l'environnement (AJEPNE), née d'intentions identiques et actuellement présidée par Pierre Pellerin. Notons que les JAAN publient une revue, réalisée avec le Fonds mondial pour la nature (WWLF). Cette revue, intitulée *Chouette-Panda*, a déjà souvent fait l'objet de comptes rendus dans notre revue. Et nous continuerons à en parler. Pour l'heure, recommandons aux enseignants l'achat de cet ouvrage à l'intention de la bibliothèque scolaire.

Pierre Ferran

entre saltimbanques et géomètres

La pédagogie . . . aussi bien américaine que française . . . semble bien aujourd'hui à un tournant de son histoire. On reparle des contenus, donc de la didactique. La dynamique de groupes est elle-même dépassée par une nouvelle « anti-pédagogie ». Entre les vérités « géométriques » de la planification et de la programmation des apprentissages et la vérité « saltimbanque » du rôle des événements, des interactions et du jeu des institutions instituant, entre ce qui serait, pour parler de façon un peu trop simpliste, une « droite » et une « gauche » de la pédagogie, le moment est-il venu de faire un choix ? Daniel Hameline, docteur es lettres, chef du Service pédagogique de l'université de Paris IX Dauphine ne le pense pas. Il propose un examen de l'évolution des idées et des recherches sur l'éducation, des deux côtés de l'Atlantique, de cette sorte de « dérive » que l'on peut observer dans l'histoire de l'innovation pédagogique. Plutôt qu'un choix, plutôt qu'un retour au passé, il suggère, pour conclure, une synthèse dialectique entre deux thèses antagoniques, qui permettrait au système d'enseignement de se redéfinir par l'instruction, mais qui, en même temps, redonnerait un sens nouveau à cet acte d'instruire.

« **CE QUE** les élèves attendent d'un enseignant, c'est qu'il fasse son métier d'enseignant. » Cette proposition n'est une évidence que pour les esprits simples. F. Musgrave et P.H. Taylor (1969) y voient une constante de toutes les enquêtes menées près des élèves depuis les premiers travaux de Kratz (1896) ou Hollis (1935) jusqu'à nos jours, quelles que soient les vicissitudes de l'Histoire et les ébranlements des institutions scolaires (1).

Pour qui tente de comprendre l'évolution et l'influence des courants pédagogiques depuis cinquante ans, c'est-à-dire, en gros, depuis les débuts de l'éducation nouvelle (1921) et les premières pratiques de la psychosociologie des groupes (1924), il y a là matière à philosopher.

Dans un important ouvrage paru il y a quelques mois, Guy Avanzini (2) s'est attaché à élucider le sens et la dérive de cette histoire contemporaine de l'innovation pédagogique. Sa conclusion n'est pas éloignée de celle des enquêteurs américains. Dans l'enseignement secondaire, constate-t-on, les centres d'intérêt des élèves se situent hors du lycée. Il est vain, d'autre part, d'attendre du système scolaire qu'il généralise en son sein des opérations novatrices qui concourent à l'ébranler. L'avenir de l'Ecole n'est donc pas dans l'utopie d'une éducation « totale », telle que les courants novateurs en ont jusqu'ici entretenu l'espérance. Il y a là, selon Avanzini, un « rêve maximaliste » : il est temps de revenir à une vérité plus modeste. L'Ecole n'a pas à

tout faire.

L'éducation nouvelle, comme la pédagogie non-directive rogérienne, comme la pédagogie institutionnelle, sont des pédagogies « inflationnistes » : l'avenir de l'Ecole, selon Avanzini, est à la déflation. La classe n'est pas un nid. Le collège ou le lycée ne sont pas des terrains voués à des expériences radicales. Leur fonction est instrumentale : on y est pour apprendre. On y est pour faire apprendre.

Reste à définir ce qu'est apprendre. Avanzini s'y emploie, montrant qu'il n'est pas question de célébrer le retour aux « méthodes traditionnelles », mais d'instaurer une « néo-directivité » qui posera les problèmes en termes de méthode, ce qui ne veut pas dire de « procédure » : l'avenir est à la didactique dont Avanzini propose un « éloge » en conclusion de son ouvrage.

L'observation des faits semble confirmer ce pronostic. On peut tout d'abord remarquer que, dans les cercles de l'intelligenza pédagogique, on parle de didactique avec de plus en plus d'assurance, comme si la pression culturelle exercée depuis dix ans par le thème de la priorité des « relations humaines dans la classe » se relâchait rapidement. La publication plus hardie de travaux sur les apprentis-

(1) Cf. F. Musgrave et P.H. Taylor, « Pupil's Expectations of Teachers » in *Social Psychology of Teaching* (A. Morrison, D. McIntyre), Harmondsworth, Penguin Books, 1972, p. 171-182.

(2) *Immobilisme et innovation dans l'éducation scolaire*. Privat, 1975.

sages cognitifs (3), la création d'une association pour le développement de la didactique (4) témoignent, entre autres signes, de l'évolution en cours. Ce n'est pas un hasard si l'éducation (5), qui constitue un bon baromètre du déplacement des idées pédagogiques, consacre un éditorial de P.B. Marquet aux **contenus de l'enseignement**, sans revêtir les apparences d'un discours rétrograde.

Autre constat significatif : des grands « ténors » de la critique institutionnelle de l'École pendant les années soixante, pratiquement aucun aujourd'hui n'enseigne plus. Leurs pratiques comme leurs écrits récents montrent que leurs centres d'intérêt se sont déplacés : groupes de rencontre ou de thérapie, bio-énergie, interventions dans des institutions non scolaires, participation à l'ébranlement de la culture (sexualité, libération des femmes, nouveaux modes de vie, nouveaux modes d'expression, etc.).

Troisième remarque : les programmes de formation à l'usage des enseignants font de plus en plus apparaître une déflation de la « dynamique des groupes » et de la « sensibilisation aux relations humaines », qui furent très mobilisatrices dans les années 1968-1972, et un renforcement de thèmes comme les stratégies de formation, la définition des objectifs pédagogiques, le processus « enseigner » et le processus « apprendre », les curriculums et la progression des apprentissages, etc.

Tout se passe comme si l'héritage de la psychosociologie et de la psychothérapie américaines, dont l'influence sur l'évolution pédagogique

contemporaine est déterminante, se redistribuait, au moment même où se trouve « dépassée » la dynamique des groupes qui, dans les années soixante, avait été érigée, non sans de grands malentendus, en modèle moderniste universel de la formation.

Mais il faut bien se garder d'aborder le phénomène de cette redistribution avec des idées trop simples. Des explications sommairement politiques viennent à l'esprit : le débordement de la pratique des groupes par elle-même et son aboutissement « logique » dans l'anti-pédagogie des « nouveaux groupes » (6) serait la gauche, le progrès, le sens de l'Histoire, le prélude de la culture des temps nouveaux ; souligner le caractère instrumental de la formation et la primauté de la méthode serait la droite, la régression, le retour à la technocratie et à ses répressions. Ou l'inverse : les nouvelles pratiques de groupe seraient une manifestation de la décadence bourgeoise et le moyen de démobiliser les militants ; au contraire, se recentrer sur la didactique, les méthodes, la maîtrise des acquisitions et des processus, se serait construire déjà la société démocratique avancée où « apprendre » demeure l'impératif de l'émancipation du peuple.

En réalité, les choses sont plus complexes et c'est se donner des facilités que de faire ainsi dans l'interprétation politique de Café du commerce. Avanzini, pour sa part — comme Brunelle avant lui (7) — se pose la question pertinente : comment l'éducation à venir peut-elle mobiliser les acquis définitifs des pratiques

de groupe ? Comment l'éducation à venir pourra-t-elle démultiplier les découvertes de la technologie de l'éducation ? Car il s'agira bien d'assumer les deux legs de l'héritage.

Cette double question se pose dans trois champs qui sont concernés par l'avenir de l'éducation scolaire : la recherche pédagogique, la formation des maîtres, la pratique de la classe.

La recherche pédagogique est encore souvent définie à la manière de Piaget (8) : elle doit être confiée à « une élite de techniciens et de chercheurs », et que les instituteurs, ces généralistes aux idées simples, appliquent les découvertes sans les discuter car ils n'en ont pas les moyens. Des hommes comme Louis Legrand militent pour une conception moins technocratique de la recherche (9). Cela ne va pas sans difficulté. Entre une recherche planifiée et planificatrice décidée en haut lieu et les improvisations généreuses mais hasardeuses des « sauvages de la pédagogie », beaucoup ne voient pas de place pour la didactique que Legrand cherche à définir. Beaucoup la récuse, quels que soient leurs bords. La recherche-action, tels que, par exemple, se présentent des travaux comme ceux de Vasquez et Oury (10), échappe aux catégories habituelles de la recherche « scientifique ». Elle fait de l'instituteur dans sa classe un véritable homme-orchestre des sciences humaines réunies, à l'écoute de l'inconscient du groupe. L'apport est décisif. Cette approche « maximaliste » est-elle généralisable ?

Bertrand Schwartz a dé-

crit récemment (11) ce que devrait être la formation des enseignants. Une des règles qu'il préconisait était qu'on forme les maîtres comme on souhaitait qu'ils forment leurs élèves. Il tenait pour important que cette formation donne au groupe des élèves-maîtres une consistance autre que de constituer un simple public. Mais quel est le prix à payer pour qu'il y ait groupe ? Le groupe de tâche efficace et productif ne passe-t-il pas par le groupe de base centré sur lui-même, miroir grossissant de ses propres problèmes ? Au moment où la

(3) On signalera, par exemple, les travaux du Groupe de recherches sur l'apprentissage et la didactique de l'université de Paris VIII ou les récents colloques franco-soviétiques de Moscou (1972) et de Paris (1973).

(4) L'Association française des chercheurs en didactique (AFCED) a été fondée en 1974, sous l'impulsion de François Halbwachs. Le n° 33 de la *Revue française de pédagogie* (oct.-nov.-déc. 1975) présente cette Association et quelques-uns de ses travaux.

(5) N° 259 du 6 novembre 1975.

(6) Un excellent numéro spécial de *Pour* (n° 41, 1975) est consacré aux « nouveaux groupes de formation ».

(7) *Qu'est-ce que la non-directivité ?* Delagrave, 1974.

(8) C'est la doctrine exposée dans *Psychologie et éducation* dès 1936 et qu'on retrouvera dans toutes les éditions postérieures (cf. édition de 1969, Gonthier, Paris).

(9) Cf. les interventions de Louis Legrand au II^e Colloque des directeurs d'instituts de recherche en matière d'éducation (Conseil de l'Europe, 1973) et au Symposium de recherche éducationnelle (Conseil de l'Europe, 1975).

(10) Cf. *De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle*. Maspero, 1971.

(11) *Le Monde de l'éducation*, n° 6, mai 1975.

dynamique des groupes est relayée par de multiples pratiques de groupe, qu'est-ce qu'on mobilisera de toute cette panoplie pour la formation des maîtres ? Quelle sera la part confiée à ces « animateurs » new look qui sont souvent, en même temps, des universitaires, tenant dans les départements de sciences de l'éducation ou de psychosociologie des pignons peu orthodoxes ? Doit-on déjà comprendre que la mise à l'écart de l'Université, en ce qui concerne la formation des enseignants, vise, entre autres effets, l'élimination de ces « formateurs » suspects ?

Le problème est identique en ce qui concerne la pratique de l'enseignement. Avanzini a vraisemblablement raison de considérer comme improbable que les tentatives « groupistes » et en particulier les tentatives non directives puissent représenter l'avenir d'un système qui les supporte mal. Sans doute de pareilles opérations « pédagogiques » ont-elles une autre vocation que leur mise en œuvre à l'échelle d'un système. Et c'est bien là leur problème. Mais qui déterminera le seuil où situer ce qui, dans l'arsenal des pratiques de groupe appliquées à la classe depuis dix ans, sera réputé à prendre ou à laisser ?

Mais si l'on veut résoudre ce problème ou, à tout le moins, hasarder son pronostic, il importe de le prendre en sa dimension culturelle. La redistribution de l'héritage américain constitue elle-même un phénomène américanisé. Tous ceux qui suivent l'évolution des pratiques de formation aux Etats-Unis constatent l'ac-

centuation de la dichotomie.

Etrangère à la grande dérive californienne des nouvelles techniques du « vivre-ensemble » et du « vivre-dans son corps », une tradition de technologie de l'éducation, née dès la fin du siècle dernier à l'ombre des premiers laboratoires de psychologie, est tout aussi vivace, multiforme et influente, offrant les instruments d'une véritable entreprise de rationalisation des processus pédagogiques. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, quand les pédagogues français commencent, vers la fin des années soixante à être plus d'une poignée à s'intéresser à la pédagogie par objectifs et que l'on « découvre » Bloom et sa taxonomie (1948), il s'agit d'une importation, via le Québec, d'une méthodologie qui a déjà fait l'objet, aux Etats-Unis, avant 1970, de plusieurs milliers de recherches publiées.

Sur ce point, comme sur d'autres, on peut vérifier que l'Europe, avec quelques années de décalage, réédite l'histoire américaine. Comme aux Etats-Unis, le fossé se creuse entre ceux qu'on pourrait appeler, pour faire court, les « saltimbanques » et leurs « opposants », les « géomètres ». L'enseignement de la psychosociologie dans bien des universités illustrerait facilement cette opposition.

Paradoxalement, Carl Rogers représente peut-être l'un des derniers exemples d'une synthèse possible entre les deux esprits du siècle. L'intelligenza pédagogique française connaît mal Rogers et le méprise parce que Rogers l'irrite a priori. Elle le perçoit comme un clinicien rêveur et roman-

tique de l'« écoute de l'autre » ou comme le promoteur irresponsable de la non-directivité. Or, comme André de Peretti l'a amplement montré (12), Rogers est un scientifique de métier, praticien austère et sans complaisance de la méthode expérimentale, dans la meilleure tradition lewinienne. Dans un de ses derniers ouvrages traduits en français, Rogers confie combien il se sent « dépassé », perplexe devant les nombreux groupes de formation ou de thérapie dont bien des animateurs le considèrent comme un dinosaure de la vieille psychologie scientifique... (13).

Ainsi l'effervescence groupiste des dix dernières années dans l'Ecole et autour d'elle, conduit, en France comme aux Etats-Unis à un partage crucial.

D'un côté les mouvements institutionnalistes se débordant eux-mêmes aboutissent à la logique « maximaliste » d'une rationalité antipédagogique. C'est le sens théorique que donne Georges Lapassade à l'histoire récente de la pédagogie et de la psychothérapie institutionnelles et à l'alliance de la socianalyse et du mouvement du potentiel humain (14).

De l'autre côté, les « novateurs » qui voient dans cette logique une fuite en avant, refluent du groupisme « événementiel » et ferment, vers une « néo-directivité » centrée sur la rationalité pédagogique de l'apprentissage.

L'intérêt de cette redistribution théorique des forces, c'est que, de part et d'autre, certains tentent de mobiliser les valeurs du camp adverse pour vivifier ou fustiger cel-

les de leur propre camp. Bien des praticiens des « nouveaux groupes », qui récuse la rationalité « cartésienne » des idées claires et distinctes et de la primauté de l'intellect, le font au nom d'une autre rationalité en cours de manifestation dans la culture. En face, bien des nouveaux technologues de l'éducation, préoccupés de didactique, de méthodes et de contenus, prétendent, de leur côté, intégrer aux nouveaux dispositifs de la recherche et de la pratique « éducative », les acquis de la psychologie des groupes, intégrer dans les vérités « géométriques » de la planification et de la progression des apprentissages, la vérité « saltimbanque » du rôle des événements, des interactions et du jeu des institutions instituantes. Mais cette intégration peut-elle être autre chose qu'un réencadrement, une édulcoration ?

Certes, la dérive technocratique de la technologie de l'éducation est évidente. La leçon des Etats-Unis est sur ce point sans équivoque. Une pratique comme la définition des objectifs pédagogiques en termes de comportements terminaux des élèves (« à l'issue du programme, l'élève sera capable de... ») trouve son meilleur terrain d'application dans une formation spécifique où les résultats escomptés se réduisent à l'apprentissage de gestes ou d'atti-

(12) Cf. *Pensée et vérité* de Carl Rogers. Privat, 1974.

(13) Cf. Rogers, *Les groupes de rencontre*. Dunod, 1974.

(14) Cf. G. Lapassade, *Socianalyse et potentiel humain*. Gauthier-Villars, 1975.

tudes rigoureusement programmés à l'avance. Mais, cette réserve posée et compte tenu qu'elle est de taille, on ne peut pas ne pas constater la puissance interpellatrice de cette pratique quand on demande à des enseignants français du secondaire, comme de l'enseignement supérieur, de reviser à sa lumière leurs manières de concevoir un cours et ses raisons d'être. « A l'issue du programme, l'élève sera capable de quoi faire ? » Recentrer l'attention sur l'activité de l'« apprenant » (comme disent les Québécois) est gros de modifications en chaîne dans le champ pédagogique. Les enseignants restent sur leur terrain traditionnel, à cette différence près qu'il n'est plus traditionnel tout en demeurant parfaitement reconnaissable comme leur terrain.

Il faut ainsi recevoir avec vigilance l'héritage américain que véhiculent les perspectives d'une rénovation par la didactique, il faut les soupçonner d'apporter avec elles, soigneusement intégrées à la méthodologie, l'idéologie de l'« American Way of Life ». Mais il faut ajouter tout aussitôt que les « nouveaux groupes », qu'ils soient « gestaltistes », « bio-énergétiques » ou « transactionnalistes » sont, eux aussi, d'abord, des importations d'Amérique. Ils véhiculent, mêlées aux anciennes, de nouvelles formes de l'« American Way of Life », « way » qui aurait rencontré au passage la guerre du Vietnam, le scandale du Watergate et la crise de la société techno-industrielle.

En ce sens, parce que véhiculant la contestation de

cette culture et se proposant d'agir près des individus qui en sont imprégnés, les « nouveaux groupes » de rencontre ou de formation, produits typiquement occidentaux, ne sont pas dissociables de la culture occidentale et de son américanisme dominant. Ils en constituent un symptôme, le symptôme de sa crise, le symptôme en son sein d'une sous-culture multinationale où s'opèrent des transformations dans les manières de faire, de penser, de ressentir.

En définitive, l'anti-pédagogie des « nouveaux groupes », en France comme aux Etats-Unis, prend beaucoup plus la relève de la « pastorale » religieuse que de l'instruction scolaire (15). Les « formateurs » qui s'y adonnent, et qui refusent souvent cette appellation trop conformante, s'érigent en nouveaux pasteurs, prophétiques plus que léviti-ques, d'une contre-morale dont les lieux sont partout, au moment où les pasteurs des anciennes institutions de gardiennage social disparaissent avec elles ou se convertissent eux-mêmes au nouveau cours des choses.

L'Ecole n'est plus pour ces « nouveaux praticiens du social » un terrain privilégié. Mais la population enseignante, comme celle des grands élèves ou des étudiants, constitue l'un des viviers de cette « sous-culture » (16) dont les nouveaux groupes sont une des manifestations. Les pratiques de groupe fournissent, en effet, un moyen plausible socialement et professionnellement légitime à des gens encore marqués de « respectabilité » de participer à une sous-culture contes-

tataire et à ses transgressions symboliques ou réelles.

Il faut donc s'attendre que, même mises à l'écart des circuits officiels de la formation, les nouvelles pratiques de groupe exercent sur ces derniers une influence persistante, et tout d'abord par le biais du bain culturel dont elles participent. Quand *Le Monde de l'éducation* publie un long reportage sur la bio-énergie (17), c'est que le phénomène est en passe, désormais en proie aux media, de devenir un fait de civilisation. Si le système scolaire reste à l'écart, on ne peut en dire autant des populations qui le fréquentent : élèves et enseignants y importeront, sans même en faire explicitement le projet, les nouvelles manières de vivre en passe de devenir communes.

L'exemple de la « redécouverte » du corps (18) montre bien ce type de circulation des « nouveaux thèmes » culturels novateurs. Il est difficile d'y faire la part de la libération « libertaire » et de la libéralisation « libérale ». Il n'est pas plus facile de déceler le rôle que jouent les pratiques des nouveaux groupes dans ce concert culturel. Mais on assistera longtemps encore à des tentatives « pédagogiques » ou « anti-pédagogiques », « sauvages » ou « contrôlées », pour abolir, dans l'espace et le temps de la classe, la distance et la retenue « corporelles », pour y expérimenter la proximité et le jeu des sens. Et, du fait même de leur répression et de son retentissement dans les media, ces tentatives feront pression sur l'ensemble pour

rendre plausibles et légitimes des déverrouillages moins provocateurs mais plus généralisés. Il y aura eu ainsi contribution à l'éducation générale.

Ce simple exemple montre comment peut s'établir une dialectique entre la pédagogie de la didactique nouvelle et l'anti-pédagogie des nouveaux groupes. Certes, on ne manquera pas d'y lire de la « récupération » comme on dit. Le système d'enseignement a tout à gagner à se redéfinir par l'instruction mais c'est aussi l'intérêt de ceux qui veulent y mener des innovations vraisemblables. Il faut changer encore une fois l'appellation du ministère et le retour ne sera qu'apparent à la III^e République. Car « instruire » n'est plus ce que l'on croit. Mais ce serait naïveté de penser que, pour autant, l'Ecole ne constituerait plus ce groupe de rencontre, endémique et monstrueux, pour les bonnes et les mauvaises fortunes d'une culture en crise. Et face à cette mutation collective, il n'y a pas de métier qui fasse le poids.

Daniel Hameline

(15) J'ai essayé de montrer l'existence de cette relève pastorale dans le commentaire de *Un groupe de sensibilisation d'enseignants*. Editions de l'Epi, 1975. On retrouve la même indication dans P. Julien, « Le pasteur et son image dans la société » in *Connexions*, 14, 1975, p. 90-98.

(16) Dont parle Guy Palmade : cf. « Une conception des groupes d'évolution » in *Connexions*, 1-2, 1972, p. 43-82.

(17) N° 11, novembre 1975.

(18) Au double sens de ce mot, que relève J. Ardoine : cf. « Prendre corps : incarnation ou réification » in *Pour*, n° 41, p. 111-130.

vos réactions

« Grande-Bretagne : comment on devient chef d'établissement »

Dans notre numéro 261 du 20 novembre 1975, nous avons publié un article de Roger H. Mercer, membre du département d'Administration dans les services publics du Polytechnic de Sheffield, qui exposait les principes et les méthodes retenus en Grande-Bretagne pour la formation et le recrutement des chefs d'établissements secondaires et supérieurs. Un de nos lecteurs s'est, à cette occasion, demandé si le chef d'établissement est encore un éducateur. Voici ses réflexions.

Lorsque j'étais en classe de quatrième, j'avais un vieux maître de français, que je considérais avec l'insolence de mes douze ans, comme un irrécupérable gâteux. Tandis que nous compositions en rédaction, il nous répétait à intervalles réguliers : « N'oubliez pas le sujet mes enfants ! De quoi s'agit-il ? De quoi s'agit-il ?... »

Ce leitmotiv asséné toutes les dix minutes nous paraissait un rabâchage dérisoire. J'aurais tendance aujourd'hui à moins d'irrespect.

De quoi s'agit-il dans nos établissements scolaires ?

De quoi s'agit-il d'abord ?

Question simpliste, réponse évidente.

Il s'agit d'assurer aux élèves qui nous sont confiés l'instruction et l'éducation : apprentissage de techniques, insertion dans une culture, orientation permettant un débouché professionnel, correspondant aux aptitudes et aux goûts ; formation du citoyen, éveil du sens esthétique, exercice de la responsabilité, de la liberté individuelle, prise de conscience de l'environnement économique-socio-culturel ; formation éthique, épanouissement de la personne dans le respect des autres et de soi.

Voilà notre priorité absolue. Le reste... les dizaines de procès-verbaux des conseils d'administration, d'enseignement, de commission permanente,

budgetaire, ou de conseil de vie scolaire soigneusement répertoriés archivés et rarement lus. Le reste... Les démarches innombrables auprès des autorités municipales, préfectorales, académiques, les rapports, les contre-rapports et les autres rapports corollaires et complémentaires. Le reste... les subtiles différences hiérarchiques, les rivalités syndicales, le prestige de tel ou tel établissement, la perfection de la mise en fiche des états chiffrés, codés, annuellement exigés pour nourrir la faim d'ordinateurs tout neufs.

Le reste, tout le reste, la vie au jour le jour des chefs d'établissement ; ce n'est que le moyen, le chemin de l'essentiel.

Et pourtant savons-nous toujours résister au vertige du quotidien, à l'envoûtement des paperasses administratives, à la terrible sécurité d'un efficace illusoire ?

Car un état bien net, bien propre, correctement balancé et chiffré, cela se voit, cela porte en soi son immédiate récompense : à nos propres yeux et à ceux hélas ! des autorités hiérarchiques qui ont charge de nous juger ; mais aussi de nous guider dans notre mission d'éducateurs.

L'apprentissage de la liberté, la formation du citoyen, l'épanouissement personnel ne comportent pas de sanction de l'objet. L'acte d'éduquer n'inclut pas de justice imminente. A la limite, est-il considéré comme très sérieux d'y consacrer le meilleur de son temps le plus vif de ses forces ?

Je sais bien, les mots demeurent, les mots eux aussi sont têtus. L'Éducation avec un grand E est encore le thème majeur de nos discours officiels. Mais ne s'agit-il pas trop souvent d'une sorte de vérité d'apparat un peu exsangue et nominative.

Les chefs d'établissement sont choisis parmi les professeurs et les éducateurs : leur vocation première n'est pas d'être juriste, comptable ou employé aux écritures si ce n'est électricien ou chef de chantiers... même si incidemment et secondairement il est souvent indispensable qu'ils le soient.

Il leur appartient de faire le choix dangereux de croire à la chair des mots, de tout subordonner à l'éducation de leurs élèves, d'y sacrifier le reste quand il faut. Et parfois il le faut.

Le chef d'établissement est-il encore

considéré comme un éducateur ? La question est d'actualité, elle est posée.

Henri Brunel
proviseur

« concertation CM 2-sixième »

J'ai l'honneur de vous adresser quelques réflexions que m'a suggérées la lettre de M. Cotteville, principal de CES à Toulon, parue dans la rubrique « vos expériences » du n° 261 du 20 novembre 1975 de l'éducation, relative à la concertation CM 2-sixième.

M. Cotteville a organisé une concertation entre professeurs enseignant en sixième et maîtres de CM 2. Cette initiative est très intéressante et j'en suis un chaud partisan. Toutefois, il y a seulement cinq ans une telle concertation eût été utile, mais elle n'avait pas, alors, le caractère d'impérieuse nécessité que tout le monde ressent aujourd'hui.

Pourquoi ? A mes yeux, la raison en est bien simple. Le 2 janvier 1970 (BOEN du 29 janvier 1970), un programme transitoire de mathématiques à l'école élémentaire a été publié, valable pour toute la France et jusqu'à présent non modifié.

Les auteurs de manuels s'en sont emparés et beaucoup ont extrapolé de façons souvent fort différentes tout en se réclamant de l'instruction précitée.

Mon propos n'est point de formuler un jugement de valeur sur ce document. Il existe, c'est tout. Je déplore seulement que certains se soient permis de mettre dans le domaine public des manuels qui n'ont avec ce programme que de très lointains rapports et que la majorité des maîtres peu convaincus et sans qualification suffisante sont bien incapables de suivre valablement.

Le résultat c'est qu'il n'existe pas de niveau de mathématiques à la sortie de l'école primaire ou, plus exactement, qu'il en existe autant que l'on veut.

Je comprends l'irritation des professeurs, mais là n'est pas l'essentiel. Le plus grave, c'est que, dans la période de mutations que nous vivons, alors que les parents sont obligés, du fait de changements de

situation, de fermetures d'usine, de pertes d'emploi, etc., de changer de résidence, les malheureux gosses dans deux quartiers différents d'une grande ville et même, à la limite, en passant d'une classe à l'autre d'un même établissement, sont complètement perdus. Je le constate plusieurs fois par an. Les mieux doués, qui existent, quoi qu'on en dise, s'adaptent, bien entendu.

Les concertations limitent les dégâts dans un petit secteur. Qu'advient-il cependant à l'enfant qui quitte Paris pour Lille ou Marseille ? Ils sont des milliers dans ce cas, fils ou filles d'ouvriers, d'employés, de cadres se rendant là où ils trouvent du travail, de fonctionnaires, de militaires... Le respect du programme est une nécessité impérieuse ; c'est aussi le respect de l'enfant qui nous est confié.

S'il me semble irrationnel et irréaliste d'imposer des méthodes d'enseignement, celles-ci étant affaires de personnalité, le respect du but à atteindre, des notions à faire acquérir, les mêmes pour tous les enfants, doit être à mes yeux un impératif pour tous les maîtres.

Aussi monsieur le principal Cotteville, si je puis me le permettre, à votre place, j'aurais demandé aux professeurs de sixième et surtout aux maîtres enseignants en CM 2 de lire l'instruction du 2 janvier 1970 et j'aurais laissé de côté les manuels, au moins ceux qui ne la respectent pas.

P. Beucher
instituteur

C'est avec beaucoup de satisfaction, mais un peu de tristesse aussi que j'ai pris connaissance, dans le n° 261 du 20 novembre dernier, de la correspondance de M. Cotteville, principal de CES à Toulon.

Satisfaction devant la volonté d'ouverture et de dialogue insufflée à toute une équipe, satisfaction devant le respect manifesté aux écoliers, futurs collégiens, à qui l'on facilite l'adaptation à un milieu scolaire nouveau. Tristesse cependant de constater que le raisonnement si bien annoncé, la mutation si bien commencée ont tourné court devant les vieilles barrières et les vieilles habitudes de pensée. Comment notre collègue principal, ni personne dans son équipe, ne s'est-il avisé que se

réalisait là le prototype du dialogue, ou plus exactement du monologue sixième → CM 2 ?

Malgré les intentions explicites et la volonté indiscutable de faire le contraire, on en arrive à dresser, devant les maîtres de CM 2, un catalogue minimal d'exigences. N'est-ce pas mettre la charrue avant les bœufs ? Les instituteurs, eux, sont tenus par des textes précis : 1969, tiers temps et rénovation de l'enseignement ; 1970, mathématique ; 1972, français. (Au fait les connaît-on dans le premier cycle ?)

Les inspecteurs départementaux répètent à longueur de conférences pédagogiques que la scolarité dure désormais jusqu'à seize ans, que le premier cycle est obligatoire pour tous les enfants, et qu'ainsi les maîtres ont le devoir de prendre tout le temps nécessaire pour que les enfants se dotent des outils indispensables à la conquête ultérieure d'un savoir disciplinaire précis qui sera la tâche du premier cycle... Faut-il encore et toujours que chaque classe, que chaque cycle soit propédeutique au précédent ? Construit-on les maisons en commençant par le toit, ou importe-t-il « de prendre l'enfant entrant » en sixième là où il en est réellement pour le faire progresser ensuite « le plus loin qu'il lui sera possible » (circulaire de rentrée d'un inspecteur d'académie de l'Ouest à tous ses professeurs de sixième) ?

Pourquoi les professeurs de sixième n'iraient-ils pas à leur tour passer quelques demi-journées dans les écoles élémentaires d'où viennent leurs futurs élèves ? Le dialogue commencé au CES pourrait prendre un tour d'autant plus fructueux que les maîtres ont toujours une révérence justifiée pour le savoir disciplinaire des professeurs.

Je serais sincèrement navré si notre collègue et ses professeurs voyaient dans mes propos une critique sottement destructrice : leur initiative, leurs intentions vont sans ambiguïté dans la direction que je souhaite, mon intention était seulement de leur demander si, compte tenu de mes remarques, ils ne pourraient pas aller encore plus loin, pour le plus grand bien de tous les enfants de six à seize ans dont nous partageons la responsabilité.

J. Maladorno
IDEN

l'âge de la retraite

L'abaissement de l'âge de la retraite est à l'ordre du jour, et sera examiné dans les mois à venir, y compris pour les agents de la fonction publique. Pour l'heure, il est bon de savoir que, si la législation des pensions met en œuvre les limites d'âge, les textes qui concernent celles-ci sont tout à fait indépendants de ceux qui concernent les pensions.

qu'est-ce que la limite d'âge ?

Au sens juridique du terme, c'est l'âge fixé uniformément par les textes, pour chaque catégorie d'emplois ou de grades, auquel le fonctionnaire est considéré comme devenu incapable de poursuivre son activité et doit être radié des cadres de plein droit.

La limite d'âge de l'emploi ou du grade est différente, d'une part, de la date d'ouverture du droit à pension qui est celle à partir de laquelle le fonctionnaire qui compte au moins quinze ans de services peut demander son admission à la retraite et de la date de jouissance de la pension (soixante ans ou cinquante-cinq ans) qui est celle à laquelle il peut en bénéficier, s'il a été radié des cadres avant d'atteindre cet âge.

La limite d'âge a un caractère absolu. Elle s'impose au fonctionnaire lui-même comme à l'Administration. La radiation des cadres est obligatoirement prononcée à partir du jour où l'intéressé atteint son jour anniversaire, quelle que soit sa position statutaire : congé, disponibilité, détachement. Aucune intégration ou réintégration ni titularisation n'est plus possible

après la date de la limite d'âge, sauf, s'il s'agit d'un emploi comportant une limite d'âge plus élevée que celle de l'emploi précédent.

Les services accomplis après la limite d'âge, même au cours d'un maintien en activité dans l'intérêt du service, ne sont plus valables pour la constitution du droit à pension ou la liquidation de celle-ci.

comment sont déterminées les limites d'âge ?

Les limites d'âge des fonctionnaires civils sont un élément de leur statut. Elles sont fixées par le statut particulier de chaque corps, par référence à un texte général, la loi du 18 août 1936.

Cette loi a classé les fonctionnaires en deux catégories : la **catégorie A** (emplois dits « sédentaires ») ; et la **catégorie B** (emplois, dits « actifs »).

Elle a fixé à soixante ans pour les fonctionnaires de la catégorie A et à cinquante-cinq ans pour ceux de la catégorie B l'âge minimum auquel s'ouvre le droit à pension. Mais cet âge est seulement celui à partir duquel ils ont la possibilité de demander et d'obtenir leur admission à la retraite. L'âge de cessation obligatoire des fonctions — la limite d'âge au sens précis du terme — est fixée un peu plus tardivement dans l'existence.

Pour les fonctionnaires civils, les limites d'âge (limites supérieures absolues) sont fixées, nous l'avons dit, par la loi du 18 août 1936, modifiée par la loi du 15 février 1946 et le décret du 9 août 1953 dont les effets aboutissent, en définitive, à un relèvement de cinq années des limites d'âge inscrites dans la loi, sauf pour les emplois supérieurs, ce qui a produit un certain « tassement » pour la catégorie A.

Les différents échelons sont actuellement les suivants :

Catégorie A

1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e échelons	70 ans
4 ^e échelon	67 ans
5 ^e échelon	65 ans

Catégorie B

1 ^{er} échelon	67 ans
2 ^e échelon	65 ans
3 ^e échelon	62 ans
4 ^e échelon	60 ans

Tous les emplois qui ne sont pas classés expressément en catégorie B ou dans les quatre premiers échelons de la catégorie A sont rangés dans le 5^e échelon de cette dernière catégorie.

Des exemples dans l'Education nationale :

Catégorie A

1^{er}, 2^e et 3^e échelons : recteurs - professeurs d'université ;

4^e échelon : inspecteurs généraux de l'Instruction publique ;

5^e échelon : la plupart des autres fonctionnaires de catégorie A : agrégés, certifiés, PEGC, personnels d'éducation, d'administration, d'intendance, etc.

Catégorie B

3^e échelon : gardiens de ménagerie et soigneurs d'animaux du Muséum ;

4^e échelon : instituteurs et institutrices.

l'application des limites d'âge

Les limites d'âge, sont, en principe, exactement les mêmes pour tous les titulaires du même emploi, du même grade, de la même classe ou échelon.

Cette règle de « l'impersonnalité » des limites d'âge souffre cependant un certain nombre d'exceptions qui offrent à certains fonctionnaires la possibilité d'obtenir une limite d'âge essentiellement personnelle.

Exceptionnellement, les limites d'âge peuvent faire l'objet :

- de prolongations d'activité ;
- de reculs proprement dits.

L'octroi de ces avantages est subordonné à la condition que les agents qui en demandent le bénéfice soient aptes à poursuivre leur activité. En cas de litige, la commission de réforme est appelée à donner son avis.

Prolongations d'activité

Il en est de deux sortes : les unes, traditionnelles et qui ne sont pas inscrites dans les textes ; les autres, récentes, qui font l'objet de textes réglementaires.

Parmi les premières, il faut citer la prolongation accordée aux membres de l'enseignement atteints par la limite d'âge en cours d'année scolaire et qui sont autorisés à continuer leur activité jusqu'à la fin de cette même année scolaire.

Parmi les autres, la plus importante et la plus générale est la prolongation d'activité de deux ans accordée par le décret du 9 août 1953 aux fonctionnaires de la catégorie B dont la limite d'âge est de soixante ou soixante-deux ans. Cette prolongation a été portée à cinq ans en faveur des instituteurs, directeurs d'écoles élémentaires, professeurs et directeurs de collèges d'enseignement général par le décret du 26 février 1962. Elle n'est accordée qu'aux fonctionnaires qui en font la demande écrite, par la voie hiérarchique et avant d'avoir atteint leur limite

d'âge. Pendant la prolongation, les fonctionnaires bénéficient de tous les avantages attribués aux agents en activité.

Reculs de limite d'âge

• **Recul de la limite d'âge pour charges de famille.** Loi du 18 août 1936, article 4. La limite d'âge est reculée dans les conditions suivantes :

— D'une année par enfant à charge, à la date où est atteinte la limite d'âge sans que celle-ci puisse être reculée au-delà de soixante-treize ans pour les fonctionnaires de la catégorie A et au-delà de soixante-dix ans pour les fonctionnaires de la catégorie B. Les enfants à charge sont, d'après les lois et règlements en vigueur, ceux pour lesquels le fonctionnaire perçoit les allocations familiales — enfants de moins de quinze ans, dix-sept ans (apprentis), vingt ans (étudiants). L'enfant unique, qui en général n'ouvre pas droit à allocation familiale, donne cependant droit au recul de la limite d'âge.

— D'une année pour le fonctionnaire qui, au moment où il atteignait sa cinquième année, était père de trois enfants vivants (ou morts pour la France), à condition qu'il soit en état de continuer à exercer son emploi et sans que cet avantage puisse se cumuler avec celui prévu au paragraphe précédent, ni avoir pour effet de reculer la limite d'âge au-delà de soixante et onze ans pour les fonctionnaires de la catégorie A et au-delà de soixante-huit ans pour les fonctionnaires de la catégorie B.

• **Recul de la limite d'âge aux ascendants d'enfants morts pour la France.**

La loi du 27 février 1948, article 18, stipule que tout fonctionnaire ascendant d'un ou plusieurs enfants morts pour la France bénéficie d'un recul de la limite d'âge à concurrence d'une année par enfant décédé dans ces conditions.

• **Recul de la limite d'âge aux fonctionnaires frappés de sanction par le gouvernement de Vichy.**

Les fonctionnaires qui, privés de leurs fonctions par le gouvernement de Vichy, ont été effectivement remis en fonction par application de l'ordonnance du 29 novembre 1944, et dont la limite d'âge était fixée à soixante-sept ou soixante-huit ans sous le régime antérieur à la loi du 15 février 1946, ne peuvent être mis d'office à la retraite avant l'âge de soixante-dix ou de soixante-treize ans.

Il n'y a plus de recul de limite d'âge pour les fonctionnaires entrés tardivement dans les cadres, ni pour les fonctionnaires anciens combattants.

René Guy

musique de B à W

Après le Père Noël bibliophile de jeudi dernier, le voici qui se fait aujourd'hui mélomane. Et comme chaque année, il a rempli sa vaste hotte de ces coffrets-souscriptions que les éditeurs font traditionnellement éclore pour la fin de l'an. Mais quel embarras devant une telle richesse ! Il s'en est donc tenu, essentiellement, à la musique classique, instrumentale et vocale, et, faute de pouvoir établir une hiérarchie, il a choisi, tout simplement, l'ordre alphabétique.



Commençons par **Bach...** Auprès des « Grandes cantates » (direction M. Rilling) qui font partie de la réalisation d'une Intégrale (Erato, 5 × 30 cm : 172,50 F), des « Suites françaises » pour clavecin interprétées dans un style très « français », avec un beau phrasé expressif, par Kenneth Gilbert (Harmonia Mundi, 2 × 30 cm : 69 F), de l'œuvre intégrale pour luth interprétée à la guitare avec une extraordinaire perfection technique par J. Williams (CBS, 2 × 30 cm : 69 F), de l'« Oratorio de Noël » sous la direction de G. Schmidt-Gaden qui, à la recherche de l'authenticité originale, a trouvé sobriété et ferveur (BASF, 3 × 30 cm : 103,50 F), je distingue particulièrement « L'art de la fugue » (direction N. Marriner), une œuvre bien sûr essentielle, testament inachevé, dans une très grande interprétation, sans doute la meilleure des vingt-sept versions déjà existantes (Philips, 2 × 30 cm : 69 F), et « Le clavecin bien tempéré » (CBS, 4 × 30 cm : 138 F) à cause de la présence de G. Gould ; une interprétation dont il est peu de dire qu'elle est très personnelle — on dirait presque... secrète — avec, dans ce texte que l'on croit connaître par cœur, des surprises qui touchent l'âme.

Je cite seulement, pour **Bartok**, le huitième volume de son Intégrale qui est une édition monumentale et exemplaire (Hungaroton).

Les titres retenus pour **Beethoven** me déçoivent un peu : quatre éditions des cinq concertos (Bishop chez Philips, Brendel chez Vox, Panenka chez Supraphon) et deux des symphonies (Masur chez Philips et Solti chez Decca) ; trois hommages au grand Kempff, l'un des plus grands beethovéniens de notre temps : les concertos encore et les sonates (Deutsche Grammophon).

De **Boccherini**, les dix-neuf sona-

tes pour violoncelle et piano (FY, 4 x 30 cm : 138 F).

Pour **Brahms**, deux œuvres : les « Chansons populaires » presque inconnues, de fraîches sources pour le musicien, et les trois sonates pour violon et piano : Zukerman au violon et l'exceptionnel Barenboïm au piano (DG, 3 x 30 cm : 115 F).

De **Chopin**, les quarante et une mazurkas par M. Magin. A travers ces œuvres — « autant de canons cachés sous des fleurs », disait Schumann —, une merveilleuse variété d'expression, une hardiesse, une originalité qui annoncent Debussy et Ravel. Un interprète inspiré qui réalise en ce moment une Intégrale de Chopin (Decca, 2 x 30 cm : 69 F).

De **Couperin**, les « Concerts royaux » (Philips, 6 x 30 cm : 179 F), la première Intégrale de l'ensemble de sa musique concertante instrumentale. Une grande rigueur dans l'interprétation et dans le choix des instruments anciens dont la verdeur, le velouté rendent à Couperin ses vraies couleurs. C'est une des productions essentielles de ce palmarès de fin d'année.

De **Fauré**, voici enfin l'Intégrale des mélodies par J. Herbillon et Paraskivesco au piano. Décidément, elle s'affirme, avec ce volume III, la meilleure — à mon goût au moins — puisque B. Kruisen ne nous a encore accordé que d'admirables morceaux (Valois). Avec J. Herbillon, refus de cette préciosité souvent exquise mais un peu démodée de certaines interprétations de l'Intégrale de Souzay qui est sortie presque dans le même temps ; plus de sobriété, de virilité, de sincérité, plus de vraie jeunesse (Calliope, 3 x 30 cm : 120 F).

Toujours les mêmes rencontres ! Dans le même programme des

souscriptions, nous trouvons deux œuvres pour orgue de **Franck**. J'ai entendu le premier volume de l'Intégrale confiée à André Isoir (Calliope, 3 x 30 cm : 120 F) ; c'est le premier tome d'un monumental « Livre de l'orgue français ». Le programme de cet album est riche de contrastes ; l'interprète est jeune et de très grand talent.

De **Hændel**, deux grands oratorios religieux. D'une part, une œuvre très rarement enregistrée : « Japhté » (Eurodisc, 3 x 30 cm : 69 F) ; d'autre part, « Le Messie », sommet de l'art de Hændel, dont voici la septième version en moins de trois ans. Ici, dirigé par R. Lepard, dans un style dépouillé, hors de tout effet monumental et théâtral. Les chœurs sont relativement réduits mais souples, d'une vive ferveur ; de très beaux solistes, en particulier Felicy Palmer, soprano, et Helen Wats, alto. L'interprétation est moderne et sans doute très proche de celle qu'a connue le XVIII^e siècle. Une très belle version d'une œuvre essentielle à toute discothèque (Erato, 3 x 30 cm : 120 F).

De **Haydn**, auprès du volume V de l'Intégrale de ses quatuors (Decca), douze trios, du trente-quatrième au quarante-quatrième, tous de la dernière période du musicien. De jeunes et brillants interprètes pour retrouver avec ferveur ses « confidences les plus intimes et certaines de ses conceptions formelles et tonales les plus insolites ». Une superbe sonorité (Decca, 3 x 30 cm : 103 F).

De **Lulli** qui a si longtemps souffert de l'oubli scandaleux des éditeurs de disques, voici deux œuvres d'une exceptionnelle beauté : « Alceste », tragédie en musique, un des opéras préférés de Louis XIV, « un prodige de beauté » selon la marquise de Sévigné ; pour ce premier enregistrement, l'œuvre est reconstituée par J.-C. Malgoire avec le souci de

retrouver les instruments anciens et l'authentique partition (CBS, 3 x 30 cm : 103 F). Avec cet enregistrement, l'un des plus importants de cette année, c'est toute la sensibilité d'une époque dont le « Te Deum » nous rendra la magnificence et la pompe ; créé à l'occasion du baptême du fils de Lulli dont le roi était le parrain, cette œuvre est « réveillée » dans une interprétation brillante par J.-F. Paillard (Erato, 1 x 30 cm : 34,50 F).

De **Monteverdi**, une très belle interprétation des « Vêpres de la Sainte-Vierge » par J.-E. Gardiner (Archiv) ; c'est l'un des plus beaux moments de l'histoire de la musique. Et le volume II des « Plus beaux madrigaux » choisis et interprétés par M. Corboz auquel on doit sans doute les plus fervents, les plus bouleversants enregistrements de Monteverdi (Erato, 3 x 30 cm : 112 F).

Deux chefs-d'œuvre de **Moussorgsky** : un bon « Boris », chœur et orchestre de Sofia sous la direction de Maïdenov (Harmonia Mundi, 4 x 30 cm : 138 F) et une excellente « Khovantchina » (CDM, 4 x 30 cm : 138 F) où l'on retrouve l'authenticité et l'extraordinaire puissance des chœurs du Bolchoï sous la direction de B. Khaïkin.

De **Mozart**, après nous être souvenu du bel album des « Quintettes », les créations les plus parfaites jamais écrites dans le domaine du quintette, depuis le divertissement du premier jusqu'à l'ésotérisme du sixième, par les Amadeus (DG, 3 x 30 cm : 115 F), de celui de l'Intégrale des concertos de piano par D. Barenboïm, qui reste un monument de grâce et de beauté et que doit comporter toute discothèque (VSM, 12 x 30 cm : 366 F), signalons les sonates pour piano par la géniale jeune interprète M.-J. Pirès (Erato, 8 x 30 cm : 196 F) et celles pour violon et piano par R. Lupu et S. Gold-

berg (Decca, 6 × 30 cm : 183 F). Enfin, un nouveau « Così », une nouvelle fois dirigé par K. Boehm mais celle-ci en public, à Salzbourg en 1974 ; l'œuvre, saisie au moment où, devant le public, elle « se fond en jouissance »... à partager (DG, 3 × 30 cm : 115 F).

De **Prokofiev** est proposée une édition très brillante des cinq concertos, riches de contraste, de violence et de tendresse, par un éblouissant Ashkenazy (Decca, 3 × 30 cm : 120 F). Une superbe prise de son.

De **Ravel**, on le sait, c'est la fête cette année. Avec une Intégrale de la musique de chambre (Calliope, 3 × 30 cm : 120 F), l'œuvre pour piano par J. Rouvier (Calliope, 120 F), deux hommages, l'un à Munch pour cinq œuvres pour orchestre et l'autre à Samson François pour l'œuvre pour piano solo et avec orchestre, on célébrera surtout cette fête en opposant avec intérêt les deux intégrales de l'œuvre pour orchestre, toutes deux présentées aux mêmes souscriptions : celle dirigée par S. Ozawa (DG, 4 × 30 cm : 150 F) dont la minutie, l'objectivité servent une certaine esthétique ravélienne et dont la prise de son est superbe, ainsi que celle dirigée par J. Martinon (VSM, 5 × 30 cm : 152 F) qui comprend les deux concertos ; une interprétation d'un grand raffinement, d'une grande unité aussi dans le déroulement chronologique — avec Martinon, Ravel grand classique.

De **Rossini**, une assez étonnante (et rare) version française du « Barbier de Corinthe » (VSM, 3 × 30 cm : 120 F) ; une œuvre très mal connue d'une verve brillante, d'une émotion parfois profonde ; deux interprètes exceptionnelles : B. Sills et S. Verret. C'est un des titres les plus originaux, une des réussites les plus évidentes de cette année. Rares aussi les enregistrements de cette « Petite

messe solennelle », œuvre ultime de Rossini (« Hélas, peut-être le dernier péché de ma vieillesse ») : une émouvante curiosité avec de très grands solistes, de K. Levas à D.F. Dieskau (Eurodisc, 2 × 30 cm : 69 F).

De **Saint-Saëns**, les cinq symphonies : un événement en France puisque, jusqu'à maintenant, seule était disponible la célèbre troisième avec orgue. C'est ici Bernard Gavoty qui interprète ce chef-d'œuvre ; Jean Martinon dirige l'ensemble. Un document unique et exemplaire sur ce grand musicien mal aimé (VSM, 3 × 30 cm : 120 F).

Schein (1586-1630) : « Israël Brünnenlein » sous la direction de M. Behrmann. C'est la première mondiale des vingt-six madrigaux sacrés « Fontaine d'Israël » qui marquent le début du baroque dans la musique allemande. Des chœurs d'une densité, d'un rayonnement spirituel éloquent, que vous découvrirez avec un grand bonheur : la force et la miséricorde de Dieu, cent ans avant Bach, à la veille de la guerre de Trente Ans (Vox, 2 × 30 cm : 69 F).

De **Schoenberg**, « Moïse et Aaron » dirigé par Pierre Boulez (CBS, 2 × 30 cm : 69 F). L'importance de l'œuvre, celle du chef, font de cette réalisation l'un des grands morceaux de ces souscriptions. Prise de son ou volonté du chef, la première place est laissée à l'orchestre, admirable. Mais G. Reich dans Moïse a la taille (vocale) des héros de Michel-Ange.

De l'adorable **Schubert**, deux œuvres essentielles de sa musique de chambre : l'Intégrale des quatuors à cordes que le quatuor Mélos interprète dans un style romantique, passionné et généreux (DG, 7 × 30 cm : 250 F) et les deux trios pour piano et cordes avec trois immenses solistes réunis pour l'amour de Schubert : A. Ru-

binstein, H. Szeryng et P. Fournier. Une grande rencontre (RCA, 2 × 30 cm : 80 F).

De **Schumann**, voici, enfin terminée — c'est le quatrième volume — l'œuvre pour piano. « Le meilleur, le plus original, le plus rare de l'œuvre de Schumann », disait C. Rostand. C'était une immense tâche, c'est une très grande réussite : devant ce multiple visage, une même présence, fervente, exigeante, à la fois respectueuse et passionnée. La gravure est très bonne et le piano sonne superbement. Il faut connaître cette interprétation de Karl Engel (Valois, 4 coffrets de 4 × 30 cm).

De **Verdi** : d'une part un opéra inédit, « I Masnadieri » (Philips, 3 × 30 cm : 99 F) qui précède de peu et annonce les chefs-d'œuvre de la maturité, avec la grande M. Caballe, et trente et un airs pour ténor, de « Oberto » à « Falstaff », consacrés au ténor Bergonzi ; une gageure gagnée par un très grand interprète verdien ; l'occasion aussi de parcourir l'œuvre et d'en découvrir l'étonnante évolution (Philips, 3 × 30 cm : 99 F).

De **Vivaldi** : « La Cetra », parmi les plus beaux concertos du « Prêtre roux » par I Solisti Veneti (Erato, 2 × 30 cm : 75 F) qui sont les plus notables interprètes de Vivaldi, et « Judith triomphans », un chef-d'œuvre mal connu ; chœurs, solistes et direction (V. Negri) assurent à ce triomphe toute la lumière et la gloire qu'il mérite (Philips, 3 × 30 cm : 99 F).

De **Wagner**, une seule œuvre : « Les maîtres chanteurs » dirigée par S. Varsivo. La vedette ici est le festival 1974 de Bayreuth : la salle vivante dont le disque a retenu, mystérieusement, la présence, la scène éclairée, habitée par des chœurs sublimes, et surtout la célèbre fosse d'où monte

le chant profond. On peut, pour certains personnages, préférer une autre version. Celle-ci reste incomparable parce qu'elle est la vie de Bayreuth, grâce au disque, saisie et partagée (Philips, 5 x 30 cm : 159 F).

De **Weber**, après les célèbres « Freischutz » et « Oberon », voici « Buryanthe », son troisième chef-d'œuvre si difficile à mettre en scène et dont c'est la première mondiale en disque (VSM, 4 x 30 cm : 138 F). Une interprète idéale : J. Norman.

Enfin, parmi les coffrets-thèmes, je conseille tout particulièrement « L'âge d'or du piano français » par l'excellente Annie d'Arco. De ceux qu'à l'ombre des très grands Debussy et Ravel, on a un peu oubliés : Pierné, Dukas, Chausson, d'Indy, Schmitt, Roussel, quelques œuvres qui font honneur à l'Ecole française. Annie d'Arco les aborde avec cette technique éblouissante, ce sens instinctif, direct, du très beau piano, cette profonde sensibilité féminine qui ne diminue en rien puissance et rigueur de construction qui font d'elle une de nos très grandes pianistes. Un âge d'or à redécouvrir (Calliope, 3 x 30 cm : 120 F).

Pour finir, je ne résiste pas à l'envie de vous faire part d'un bonheur tout différent, moins sérieux peut-être — mais tout bonheur n'est-il pas sérieux ? —, celui de la découverte d'un merveilleux album qui réunit le meilleur des meilleures comédies musicales : « L'âge d'or de la comédie musicale » (MGM 2624 013, 4 x 30 cm : 111 F). Si vous voulez retrouver « Les girls », « Lily », « Gigi » et « Le pirate », ils vous attendent pour vous livrer le secret de leur joie, pour vous la faire partager. Si vous voulez commencer l'année en dansant avec Gene Kelly ou Leslie Caron...

Georges Rouveyre

« Pour Electre »



sous le signe des Atrides

CELA M'ATTRISTE, mais il faut le dire : j'ai été fort déçu par le dernier film de Miklos Jancso, l'admirable réalisateur des *Sans espoir* et de *Psaume rouge*. Sa dernière œuvre, *Pour Electre*, m'a fait l'effet de poursuivre, à travers des effets formels qui demeurent magistraux, une inspiration défaillante ou mal orientée.

Sans doute les grands thèmes visuels qui sont la signature même de Jancso n'ont-ils rien perdu de leur beauté. Paysages immenses de la plaine hongroise, lumières éclatantes ou brumeuses ; danses étranges, mélange et entrecroisement des cavalcades, des processions et des farandoles ; plans-séquences où se succèdent mouvements d'ensemble et gros plans, dans une fluidité précise ; objets symboliques, rites bizarres ; tous ces prestiges sont là, devant nos yeux, mais ils semblent avoir perdu de leur puissance de conviction.

Peut-être est-ce parce que le réalisateur est ici mal à l'aise au sein d'un mythe qui n'appartient pas à son pays, et qu'il ne traite qu'à travers une adaptation théâtrale

d'un de ses compatriotes. En tout cas, pour prendre le sens politique (et uniquement politique) que Jancso veut lui donner, la grande et terrible légende des Atrides subit des mutilations qui la défigurent. Egisthe est devenu le frère d'Agamemnon, et Agamemnon un prince démocrate, abattu pour avoir donné la liberté à son peuple ; Clytemnestre disparaît de l'histoire (et, avec elle, le crime de matricide d'Oreste) ; Electre n'est plus qu'une militante fidèle au souvenir et à la vengeance. Une telle fidélité ne manque certes pas de grandeur : mais à quoi bon aller chercher Electre pour l'incarner ? Ce que l'on perd d'un côté, on essaye d'ailleurs de le regagner de l'autre par des inventions biscornues : après avoir tué Egisthe et ceux qui s'étaient ralliés à lui, Oreste et Electre s'entretuent, Dieu sait pourquoi, et ressuscitent pour monter dans un hélicoptère peint en rouge, symbole de la Révolution...

Sans vouloir emmailloter les grands mythes dans les bandes-lettres d'un respect qui les tuerait,



on peut se demander à quoi rime cette frénésie de tripatouillages quand il serait si simple — et Jancso l'a admirablement fait auparavant — d'inventer librement des légendes neuves pour notre temps.

Pour *Electre* souffre évidemment de la comparaison qu'on fait tout naturellement entre le film de Jancso et celui d'Angelopoulos, *Le voyage des comédiens*. Ici aussi, la légende des Atrides se réincarne en de nouveaux personnages mais de façon infiniment plus convaincante. Agammemnon, Clytemnestre, Egisthe, Oreste, Electre, Chrysothémis, Pylade, sont les membres d'une troupe misérable qui parcourt la Grèce en jouant un vieux drame pastoral classique, *Golfo la bergère*; et nous les suivons dans le temps et dans l'espace, entre 1939 et 1952, à travers les dictatures, les guerres, les occupations, les libérations, les luttes civiles, les épurations, qui ont marqué ces « années terribles », comme les appellent les Grecs eux-mêmes. Mais la tragédie intime de l'adultère, de la honte, de la vengeance et du matricide s'unit à l'immense tragédie nationale et politique qui se joue autour d'elle, chacune servant tout à tour de révélateur à

l'autre. Ce film vaste et admirable appellerait de longs commentaires : on me pardonnera de me borner aux têtes de chapitre.

Angelopoulos lui-même revendique Brecht comme son maître : l'influence brechtienne est assurément, au départ, la grille d'analyse la plus commode. Elle explique (avec l'influence homérique, dont se réclame aussi le réalisateur) l'aspect épique du film. Entendons par là sa ligne de composition, longue « odyssée », long voyage qui fait penser à *Mère Courage* ou au *Cercle de craie*; entendons aussi le strict manichéisme marxiste de la lecture historique, qui classe sans hésiter les « bons » et les « méchants » et prête aux « traîtres » tous les défauts traditionnels : ce qui rejoint l'aspect didactique que Brecht assigne à l'œuvre dramatique. Cette influence et ce souci « pédagogique » justifient

également l'emploi de certains procédés comme les monologues du père, d'*Electre* et de Pylade, ou l'exposé doctrinal d'Oreste et de ses camarades; ou l'utilisation fréquente des chansons, choisies pour leur valeur de suggestion politique; ou ces raccourcis très audacieux de mise en scène qui montrent parfois la marche du Temps, parfois des similitudes de rôles ou d'attitude à travers les années; ou ce choix des situations symboliques, que l'auteur préfère aux reconstitutions trop exactes. On notera, sur ce point, que sa présentation des manifestations du 3 décembre (réduites à deux cortèges successifs) et du rôle de l'armée anglaise d'occupation (réduite à un joueur de cornemuse indifférent) s'apparente beaucoup plus à l'Eisenstein de *Potemkine* — pour qui la séquence des escaliers d'Odessa était le symbole, l'image unique de toutes les répressions de 1905 — qu'à celui d'*Octobre* et à sa reconstitution massive et réaliste des fusillades de Petrograd en 1917. Enfin, Brecht a inspiré la *distanciation* du film, le refus des effets faciles qui invitent le spectateur à s'identifier aux personnages par l'émotion. Tout ici nous porte, au contraire, à rester à *distance de jugement*; rien ne fait la retape à l'enthousiasme, à l'indignation ou à la larme à l'œil.

Un tel patronage — qui a si mal inspiré d'autres disciples — pourrait faire redouter un film difficile et ennuyeux; le miracle, c'est qu'il n'est ni l'un ni l'autre. Difficile, il pourrait l'être, à vrai dire, pour un public français, mal au courant

Du 10 au 15 décembre, au cinéma Le Ranelagh (rue des Vignes, Paris), sera projeté un panorama des films réalisés avec la participation de l'Etat. Il s'agit de courts métrages, commandés ou soutenus par tel ou tel ministère (Tourisme, Affaires étrangères, Equipement, etc.) et dont certains, réalisés par des metteurs en scène devenus célèbres depuis, sont des chefs-d'œuvre parfois méconnus à cause de leur faible diffusion commerciale. On pourra ainsi revoir **Crin blanc** de Lamorisse, **Du côté de la Côte** d'Agnès Varda, **Toute la misère du monde** de Resnais, mais aussi le **Corot** de Leenhardt, **Contrepoint** d'Enrico, **Avec Claude Monet** de Delouche, **Douceur du village** de Reinchenbach, et une cinquantaine d'autres films, de Menegoz, Chartier, Jallaud, Porcile, Ichac, Jaeger, etc. Occasion rare et à recommander aux amateurs de courts métrages.

de l'histoire grecque récente et qui mélange les Métaxas, les Papa-andréou et les Papagos ; mais il ne l'est pas dès que l'on participe à des situations évidentes en elles-mêmes et dont l'intérêt ne faiblit pas pendant les quatre heures de la projection : cette chronique des lendemains amers de la Libération, des déceptions et des règlements de comptes fratricides, nous pouvons la déchiffrer aussi aisément que dans l'admirable *Centre et diamant* de Wajda. Ennuyeux ou artificiel ? Les monologues, qu'on soupçonnerait aisément d'être de vrais « tunnels », possèdent au contraire, par le talent et la présence des interprètes, un singulier pouvoir d'envoûtement ; les chansons, loin d'apparaître plaquées, sont toujours en situation (celles qui opposent les jeunes gens et les miliciens dans la boîte de nuit en sont un exemple typique : de telles joutes chantées, héritées d'une vieille tradition crétoise, font partie des usages vivants de la Grèce moderne) ; le symbole n'est jamais envahissant.

Mais, surtout, le rythme très ample du *Voyage des comédiens* lui confère une originalité que confirment toutes ses qualités plastiques. Plans séquences parfois fort étendus, variant les cadrages et les distances, accompagnant les personnages dans une action prolongée ; importance accordée aux déplacements, aux marches, aux défilés, aux poursuites, aux danses, à tous les signes de cette déambulation qui est le thème majeur du film ; choix excellent des décors naturels, saisis la plupart du temps dans une atmosphère sombre, triste, nocturne, ou bien brumeuse et pluvieuse ; science consommée des éclairages : on n'en finirait pas d'énumérer les mérites purement visuels de ce très beau film qui va bien au-delà des thèses qu'il défend, et qui transforment un film politique en une longue incantation d'une dense et précise poésie.

Etienne Fuzellier

dernière heure

Non, il n'est pas encore tout à fait trop tard ! Non, tout n'est pas encore complet pour se « mettre au blanc » ou pour s'évader vers le soleil. Non, toutes les formules de vacances d'hiver possibles ne sont pas banales... Hâtez-vous, cependant, si vous n'avez encore rien prévu. Cette sélection pour retardataires vous permet de saisir votre ultime chance.

ski à bâtons rompus

L'UCPA dispose de quelques dernières places à Serre-Chevalier au centre Jean-Bouvier qui permet le ski de descente et de fond, aussi bien que l'ascension à ski dans le massif de l'Oisans au prix de 560 F la semaine. Au même tarif, la nouvelle station de Montricher, balcon sur la vallée de la Maurienne à une « portée de planches » du parc national de la Vanoise, peut encore accueillir quelques « fans » de la nature. Egalement dans les stations classées par l'UCPA comme « calmes et non sophistiquées », Les Contamines en Haute-Savoie et Saint-Lary dans les Hautes-Pyrénées, la première pour 540 F, la seconde pour 460 F — toujours prix de la semaine — peuvent accepter quelques retardataires ; à Saint-Lary, sont mêmes proposées des découvertes de la vie animale de la région avec, si les conditions météorologiques le permettent, d'éventuels bivouacs en granges d'alpages. Les « fondeurs » pourront encore trouver quelques places au Mont-Lozère pour 390 F la semaine, et que l'enneigement capricieux du Massif Central ne leur fasse pas peur, tout est prévu : en cas de « manque » de neige, une série d'activités de plein air sera mise en place, dont le ski... à roulettes ! et des randonnées avec accueil dans les fermes. Ces séjours, qui s'adressent aux 18/35 ans, s'entendent « tout

compris » (pension, matériel, remontées, enseignement, assurance) mais toutefois sans le voyage. Une innovation à l'UCPA : un séjour de ski pour les 9/12 ans au-dessus d'Annecy, sur les pistes du Semnoz. Pour tous les débutants et dans tous les centres, la possibilité de s'initier par la méthode de « ski évolutif » permet des progrès considérables en une semaine.

Les Eclairceuses et Eclairceurs de France proposent encore quelques places dans leurs quatre centres où les jeunes sont répartis par tranche d'âge : les 8/12 ans à Saint-Sorlin d'Arves, dans le massif des Aiguilles d'Arves en Savoie ; les 13/15 ans à Saint-Jean d'Arves - Le Corbier, tout près du précédent ; les 16/18 ans à Lanslebourg, dans la haute vallée de la Maurienne ; enfin, les plus de 18 ans à Samoëns en Haute-Savoie où leur chalet se perche à plus de 1600 mètres d'altitude. Pour tous, trois formules sont proposées pour ces vacances de Noël : séjour du 21 au 27 décembre pour 560 F, ou du 27 décembre au 3 janvier pour 630 F, ces prix s'appliquant pour un départ de Saint-Etienne ou Lyon ; ou encore séjour du 21 décembre au 3 janvier pour 990 F au départ de ces mêmes villes et 1110 F au départ de Paris. Mais attention, si ces prix comprennent bien voyages, pension et enseignement du ski, ils n'incluent pas la location du matériel ni le coût des remontées mécaniques.

Le Service national vacances de la Ligue de l'enseignement ne dispose



plus d'aucune place dans ses séjours de ski pour adultes ; par contre, les 8/12 ans peuvent encore trouver un gîte pour leurs vacances de Noël à Saint-Pierre-d'Entremont, au cœur du massif de la Chartreuse dans l'Isère, pour 1 080 F au départ de Paris et à Les Puisots en Haute-Savoie, près d'Annecy, pour 985 F au départ de Paris et 805 F sans le voyage. Les 9/13 ans et les 13/15 ans pourront trouver place à Luz-la-Croix-Haute dans la Drôme pour 955 F au départ de Paris et 805 F sans le voyage ; ces dernières stations permettent indifféremment le ski de descente ou le ski de fond et même la luge. Les 12/15 ans auront encore la ressource de s'inscrire à Kichompré-Gerardmer dans le magnifique massif vosgien pour 853 F au départ de Paris et 753 F sans le voyage. Pour tous ces centres, la location des skis et chaussures est en sus : il faut compter, selon les centres, de 65 à 100 F pour la quinzaine de Noël.

Les Maisons européennes de la Jeunesse (MEJ) de la Fédération Léo-Lagrange disposent encore de quelques places : pour les plus de 18 ans, à Morzine en Haute-Savoie pour 750 F sans le voyage et à Super Dévoluy dans les Hautes-Alpes pour 975 ou 1 530 F selon la formule d'hébergement choisie ; pour les familles, à Val d'Isère pour 840 ou 980 F selon l'hébergement en chambre ou en dortoir et toujours sans le voyage ni les frais de remontées mécaniques. Par ailleurs, les moins de 18 ans peuvent encore être accueillis à Matemale-Les Angles dans les Pyrénées-Orientales pour 770 F sans le voyage. Enfin, et c'est suffisamment rare pour qu'on en prenne bonne note, deux rencontres de jeunes travailleurs franco-allemands, subventionnées par l'OFAJ, se dérouleront simultanément à Morzine et Königsee, en Bavière du 21 décembre au 3 janvier, respective-

ment aux prix de 950 et 970 F, ces prix comprenant les cours de ski et les remontées mécaniques, les frais de voyages étant en sus, mais remboursés à 50 %.

Le Comité d'accueil de l'enseignement public offre une gamme très complète de séjours-neige et peut encore prendre quelques inscriptions dans tous ses centres. Les petits pourront trouver place dans les deux centres de Morzine, les 7/10 ans pour 1 195 F, les 8/11 ans pour 1 190 F ou encore à Abondance pour 1 160 F. Dans cette même station, un groupe accueille les 11/14 ans pour 1 166 F. Cette même tranche d'âge peut être accueillie également à Villars-de-Lans dans l'Isère pour 1 165 F ou encore à La Giettaz, en Savoie, à proximité du Col des Aravis, pour le même prix. Quant aux 14/17 ans, s'ils peuvent l'être également à La Giettaz pour 1 170 F, ils peuvent encore trouver place à Albertville pour 1 164 F ou à Chamonix pour 1 210 F. Tous ces prix s'entendent « tout compris » mais concernent uniquement le séjour ; il convient d'y ajouter le voyage : au départ de Paris, par exemple, compter de 95 à 130 F pour l'aller-retour. Mais le Comité d'accueil propose aussi ses séjours en Grande-Bretagne : pour les 13/16 ans, Worthing pour 1 190 F ou Dublin en Irlande pour 1 380 F ; Oxford pour les 14/17 ans au prix de 1 190 F, ou encore Londres pour les 16/20 ans à 1 290 F ; tous ces séjours ont lieu « en famille » sauf le dernier qui est en formule de vie collective dans un hôtel confortable. L'Allemagne est aussi au programme des 14/17 ans avec deux séjours, l'un à Ravensburg, l'autre à Lauterbach, tous deux pour 1 185 F. Tous ces prix de séjours à l'étranger s'entendent en forfait de Paris à Paris.

L'OCCAJ dispose également de quelques places, notamment pour des séjours courts du 27 décembre au

2 janvier pour les 6/8 ans à Le Montcel en Savoie pour 495 F, pour les 8/12 ans à Salvan en Suisse pour 575 F et pour les 10/13 ans à Le Brusas en Suisse, également pour 590 F. Ces prix n'incluent pas le voyage et, pour les deux derniers, il convient d'ajouter respectivement 200 et 204 F de « frais sportifs ». Par contre les 8/12 ans ont encore la possibilité d'un séjour de vacances normales du 21 décembre au 3 janvier à Fond de France dans l'Isère pour 1 020 F tout compris au départ de Paris et les 15/17 ans à Autrans, rendue célèbre pour le ski de fond par les Jeux olympiques de Grenoble, au prix de 1 440 F au départ de Paris. Les plus de 18 ans ont la possibilité de deux courts séjours du 21 au 27 décembre et du 28 décembre au 3 janvier à Lanslebourg en Maurienne, respectivement pour 500 et 570 F. Quant aux familles, elles peuvent louer « à la semaine » en formule de gîtes de 327 à 805 F en Auvergne, de 735 à 1 855 F au Corbier et de 546 à 910 F à Super-Dévoluy, selon l'appartement et les revenus de la famille. Enfin l'OCCAJ propose l'air des neiges pour les extrêmes : séjours d'oxygénation pour les moins de 6 ans à Le Montcel et Noël à Uriage pour le troisième âge, du 22 décembre au 2 janvier pour 560 F, 743 F au départ de Paris. **Le CCCS**, avec une gamme extrêmement complète de séjours pour toutes les tranches d'âges jusqu'aux plus de 18 ans, peut encore prendre quelques inscriptions, si elles se manifestent rapidement, dans presque tous ses centres. A signaler pour cette année des réalisations pour les tout petits à partir de 5 ans et un fractionnement plus grand des tranches d'âge pour permettre la constitution de groupes plus homogènes. Notons, pour les 5/8 ans, La Giettaz en Savoie pour 1 150 F ; pour les 8/11 ans, Aulon dans les Hautes-Pyrénées pour 1 100 F et Meaudre dans l'Isère pour 1 200 F. Les 11/13 ans pourront être aiguillés sur Essert-la-Pierre en Haute-Savoie, La Toussuire en Savoie ou Ancelle dans les Hautes-Alpes pour 1 250 F, cette dernière station accueillant également les 13/14 ans au même tarif qui ne varie pas si cette tranche d'âge préfère Wasserwendi dans l'Oberland bernois. C'est encore à ce prix que les 15/17 ans pourront aller à Gourette dans les Pyrénées-Atlantiques, ou bien à Chamrousse pour 1 350 F ou encore à Pfunds dans le Tyrol pour 1 280 F, ce dernier prix étant également celui demandé aux plus de 18 ans pour un autre centre du Tyrol, Feichten. Tous ces prix s'entendent voyages aller-retour de Paris compris et, s'ils comportent l'enseignement du ski et les remontées mécaniques, la location

Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA)

62, rue de la Glacière, 75640 Paris Cedex 13 - Tél. : 336-05-20

Eclaireuses et Eclaireurs de France - Vacances jeunes

66, chaussée d'Antin, 75009 Paris - Tél. : 874-51-40

Ligue de l'enseignement - Service national vacances

7, boulevard Saint-Denis, 75141 Paris Cedex 03 - Tél. : 277-11-40

Maisons européennes de la jeunesse (MEJ)

21, rue de Provence, 75009 Paris - Tél. : 824-63-01 +

Comité d'accueil - Service vacances de jeunes

88, boulevard Saint-Michel, 75006 Paris - Tél. : 325-11-61

des skis est en plus.

Enfin et pour terminer ces séjours de neige, deux formules originales : l'une proposée par **Nouvelles Frontières** pour les mordus du ski de fond, un séjour en Norvège dans le village de Hamar au nord d'Oslo du 20 décembre au 4 janvier pour 1 750 F tout compris avec hébergement en auberge de jeunesse ; l'autre proposée par le **Centre nautique des Glénans** qui affiche « complet » pour ses stages de voile en Bretagne, mais qui dispose encore de quelques places pour un stage mixte mer-montagne en Corse ; la semaine montagne avec ski de fond ou activités en cas de manque de neige se passe sur le plateau du Coscione où les participants seront logés à Quenza et Zicavo ; la semaine de voile se passe à Bonifacio sur Mousquetaires et Cavales. Prix : 500 F, ne comprenant pas la nourriture pour laquelle il faut compter 12 F par jour, ni le voyage qui peut s'effectuer au départ de Paris, via Bastia, pour 600 F environ aller et retour. Dates : du 21 décembre au 4 janvier.

évasion à tous prix

Ceux que la neige rebute ou qui, pour d'autres raisons, préfèrent mettre d'autres couleurs à leur horizon, vont pouvoir encore trouver quelques places pour satisfaire leur besoin d'évasion. **Arts et Vie** peut encore prendre quelques inscriptions pour un circuit archéologique en Sicile du 22 décembre au 1^{er} janvier avec notamment au programme : Palerme, Selinonte, Agrigente, l'Etna, Taormine, Syracuse, Messine, etc., pour 2 160 F tout compris de Paris à Paris. Quelques places encore pour un circuit classique au Maroc avec, bien sûr, Casablanca, Rabat, Meknès, Marrakech, Fes, mais aussi la traversée du Moyen-Atlas, les gorges du Todra, les vallées du Dadès et du Drâ : du 22 décembre au 2 janvier pour 2 290 F de Paris et 2 190 F de Marseille. Pour les amateurs de grands espaces **Arts et Vie** dispose encore de quelques places pour un voyage aux Antilles du 22 décembre au 3 janvier pour 4 100 F au départ de Paris. A signaler qu'il s'agit d'une découverte du milieu et que ce sont des enseignants guadeloupéens qui servent de guides, d'interlocuteurs et d'amis durant tout le séjour. Enfin pour ceux qui préfèrent, tout compte fait, passer le nouvel an en sabots, **Arts et Vie** organise pour eux le réveillon « fouchtra » dans son village auvergnat de Confolant, avec toute la population locale invitée et

trois jours de neige et de verdure dans ce cadre fantastiquement beau pour se remettre : du 31 décembre au 3 janvier, 260 F avec voyage possible en car spécial de Paris (aller et retour pour 90 F). A signaler qu'une semaine à Confolant coûte 390 F. Dans la gamme évasions, **Nouvelles Frontières** peut encore embarquer quelques « aventuriers » pour deux circuits. L'un en Egypte du 20 décembre au 4 janvier, pour 1 700 F, le voyage aller-retour en avion de Paris, les transports sur place, train, car, bateau, l'hébergement en petits hôtels modestes, mais non compris la nourriture et les droits d'entrée dans musées, sites, monuments. L'autre est réellement un « circuit aventure » au Yémen du Nord avec le transport avion Paris-Sanaa-Paris, en « tout compris » du 19 décembre au 5 janvier 3 300 F, ou du 26 décembre au 5 janvier 3 000 F, ou encore simplement le transport aller-retour 1 700 F. Et simplement pour ceux qui veulent se déplacer à des prix raisonnables, signalons un charter Bruxelles-New York, départ le 20 décembre retour le 4 janvier pour 1 190 F ; un autre charter Bruxelles-Mexico avec départ hebdomadaire pour 2 350 F aller-retour, et enfin le transport pour des week-ends à Amsterdam, en autobus, départ le vendredi à 22 heures retour le dimanche à 23 heures, pour 50 F aller-retour au départ de Paris. Pour ceux qui décidément préfèrent les vacances plus tranquilles, le **SERVICE vacances de la Ligue de l'enseignement** peut encore accueillir quelques personnes à Menton ou à Nice. Pour la première, il en coûte 175 F pour une semaine, uniquement pour le logement et le petit déjeuner et 466 F avec aller-retour de Paris ; pour les deux semaines ce prix passe à 641 F. Pour Nice, en pension complète et toujours pour une semaine, le prix est de 503 F ou 787 F

avec aller-retour Paris ; pour la totalité des vacances, ce prix passe à 1 006 F et 1 290 F avec aller-retour Paris. Enfin la **Ligue** propose encore un **Nouvel An** à Paris du 26 décembre au 2 janvier pour 430 F représentant l'hébergement et le petit déjeuner seulement en hôtel 2 étoiles, la visite de musées, monuments, expositions. Il convient d'ajouter environ 200 F pour cinq spectacles.

Avant d'en terminer il nous reste encore à signaler, cette fois pour les 14/18 ans, les deux semaines au « Mas des Quatre vents » dominant l'Etang de Berre à Istres où les **MEJ** proposent un très grand nombre d'activités de découvertes régionales et d'activités sportives pour 630 F en pension complète, sans le voyage.

Autres activités qu'il faut mentionner pour les jeunes : les chantiers. Plusieurs organismes regroupés au sein de **Cotravaux** ont encore quelques places : **Concordia** (27, rue du Pont-Neuf, 75001 Paris. Tél. : 231-42-10) propose pour les 15/18 ans des travaux de forestage et de finitions intérieures dans la « maison » à Anost dans le parc naturel du Morvan. **Les Moulins des apprentis** (23220 Bonnat. Tél. : (55) 62-10-05) organisent un stage d'animateurs et chantiers pour les plus de 17 ans, du 25 décembre au 2 janvier ; les frais de participation s'élèvent à 290 F. **Neige et Merveilles** (Le Vieux Moulin, 2, rue Oberkampf, 78350 Jouy-en-Josas. Tél. : 956-37-49) travaille à la restauration d'un bâtiment du XVIII^e siècle sur la base de loisirs du syndicat intercommunal de Vélizy-Jouy-en-Josas, du 21 décembre au 4 janvier (on peut n'y travailler qu'une semaine), participation : 100 F. Enfin **Etudes et Chantiers** (33, rue Campagne-Première, 75014 Paris. Tél. : 325-15-61) commence, avec ces vacances de Noël, divers chantiers de week-end.

Maurice Guillot

Organisation centrale des camps et activités de jeunesse (OCCA)

20, boulevard Poissonnière, 75009 Paris - Tél. : 770-23-69

Centre de coopération culturelle et sociale (CCCS)

26, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris - Tél. : 261-53-84

Nouvelles Frontières

66, boulevard Saint-Michel, 75006 Paris - Tél. : 033-98-40, 325-57-51, 633-28-91

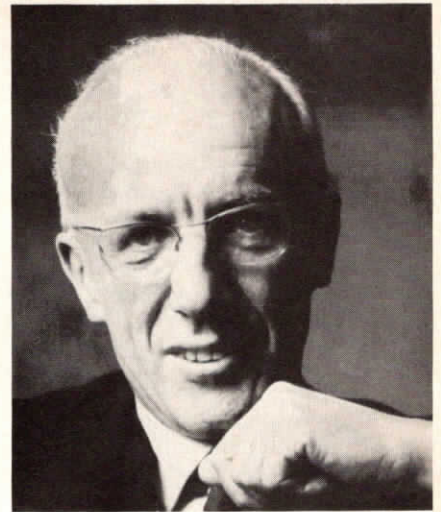
Centre nautique des Glénans

Quai Louis-Blériot, 75781 Paris Cedex 16 - Tél. : 520-01-40

Arts et Vie

62, boulevard Garibaldi, 75015 Paris - Tél. : 306-21-70

pour une de



Statutairement, les associations qui relèvent de la loi de 1901 sont dites « sans but lucratif ».

A ce titre, elles bénéficient d'un régime fiscal d'exception, et certains n'ont pas manqué de se servir de cette loi comme d'un faux nez masquant des activités tout bonnement mercantiles...

Mais il faut se garder de jeter le bébé avec l'eau du bain.

En créant avec ses amis et en présidant l'ADAP (Association pour le développement des associations de progrès), François Bloch-Lainé a voulu offrir une assistance technique aux nombreux groupements désintéressés qui innovent en matière sociale et tentent, en conjuguant de libres efforts, de « perfectionner la vie collective ». Innovation pédagogique, prise en charge de services oubliés ou négligés par le secteur sanitaire et social, éducation populaire, défense de l'environnement, combat écologique, loisirs et culture : les « associations de progrès » — telles que l'ADAP les a définies — se battent déjà sur bien des fronts de notre vie quotidienne (et tout porte à croire que leur rôle ira sans cesse croissant).

Médiatrices entre l'Etat et l'individu, elles constituent un véritable contre-pouvoir. Grâce à elles, les citoyens ont la possibilité de cesser d'être de simples administrés pour devenir de vrais usagers de la démocratie.

Restent à définir les nouvelles formes d'organisation et de fonctionnement qui permettront à de tels groupements d'être tout à fait opératoires. A en croire l'ADAP, les seules bonnes volontés aujourd'hui ne suffisent plus :

la technicité croissante des tâches des associations prestataires de service nécessite désormais en leur sein la présence de véritables gestionnaires ; de même, leurs rapports avec les pouvoirs publics doivent être réexaminés et contractuellement définis. François Bloch-Lainé a accepté de développer ici pour nous ces deux idées-forces.

● Il y a un nombre considérable d'associations relevant de la loi de 1901, toutes déclarées comme étant sans but lucratif. Sont-elles toutes fidèles à cette vocation ?

Il y en a, assurément, qui servent de faux nez à des entreprises commerciales. Les services fiscaux ont raison de les poursuivre. Mais il ne faudrait pas qu'afin de faire sortir les loups des bois ils y mettent le feu. C'est une fréquente tentation de notre Administration : pourchasser les fraudeurs par des mesures générales qui atteignent aussi les réguliers. Ce n'est pas parce que certaines fausses associations bénéficient indûment de franchises fiscales qu'il faut supprimer ou réduire fortement ces franchises.

● Vous faites allusion à l'article 6 de la dernière loi de Finances qui a finalement été amendé, grâce à votre intervention ?

Nous avons eu là, en effet, un exemple des effets que peuvent avoir de bonnes intentions mal appliquées. Il s'agissait pour la Direction générale des Impôts de répondre aux protestations des hôteliers et des restaurateurs qui s'estiment concurrencés de façon anormale par des organisations (villages de vacances, centres sportifs ou de formation, foyers d'accueil...) qui « traitent » ceux auxquels elles rendent des services. L'article en question, dans sa forme première, n'exonérait que les prestations faites par des associa-teurs à leur propres membres. Il sou-mettait à la TVA celles dont les béné-ficiaires sont des personnes tierces,

autogestion la vie quotidienne

accablant ainsi les œuvres les plus généreuses, les plus ouvertes vers l'extérieur, les plus altruistes. Le résultat eût été étrange. Des clubs huppés de tennis, de golf ou de bridge auraient échappé à l'impôt, tandis que des œuvres de solidarité, ou bien auraient été taxées, ou bien auraient dû transformer artificiellement en membres permanents leurs usagers de passage.

Le critère d'exonération auquel on est revenu est celui de la non-concurrence faite au commerce, quelles que soient les personnes servies. Pour que la faveur fiscale soit justifiée, il faut et il suffit que le concours de bénévoles et l'absence de bénéfice fassent pratiquer des prix et des conditions qu'on ne trouve pas sur le marché. Cela n'est pas toujours facile à vérifier ; mais la difficulté du contrôle est préférable à une mesure dont la simplicité serait monstrueuse et désastreuse.

● **Vous présidez l'ADAP, association « pour le développement des associations de progrès ». Qu'est-ce qu'une association de progrès par rapport aux autres ?**

C'est un groupement de personnes motivées pour innover en matière sociale, pour perfectionner la vie collective en conjuguant de libres efforts, en faisant jouer des solidarités. La définition ne se veut pas restrictive. Elle n'exclut que les cas dans lesquels il n'y a pas un véritable concours de volontés et d'efforts pour promouvoir des idées ou des actions nouvelles, ou les cas dans lesquels on a réuni trop peu de personnes, ou adopté une attitude plus

passive qu'active, ou encore choisi un motif de réunion qui n'a rien à voir avec le progrès social.

● **Le statut des associations qui, de par la loi, est uniforme, apparaît de plus en plus souvent comme ambigu ; notamment quand il s'agit d'associations gérées comme des entreprises, malgré l'absence de but lucratif ou comme des services publics, malgré le caractère privé.**

C'est vrai. Mais l'ambiguïté n'est due qu'à un défaut d'explicitation. Les situations auxquelles il s'agit de s'adapter sont parfaitement saines. Les associations qui ont des services à rendre et qui mettent en œuvre pour cela des moyens relativement importants, en matériel et en personnel, doivent se gérer comme des entreprises. De plus en plus souvent, elles agissent sur le terrain économique, se comportent comme des employeurs. Elles doivent donc être de bons gestionnaires. Il n'y a pas d'ambiguïté dans cette contrainte naturelle.

Je n'aime pas beaucoup les mots de « désintéressement », d'action « désintéressée ». Ils sont équivoques. Tout individu qui poursuit un but, qui obéit à une vocation, qui a l'ambition de réussir est mû par un intérêt. Celui qui n'a pas d'intérêt dans une action est plutôt inquiétant. Qui dit intérêt ne dit pas nécessairement recherche d'un profit d'ordre monétaire, d'un gain en argent au-delà de la satisfaction de besoins légitimes. Le critère du « non-profit », comme disent les Anglo-Saxons, c'est l'interdiction qu'on s'impose de partager entre des personnes physiques

les bénéfiques ou les plus-values d'une personne morale, en fin d'année ou en fin d'existence ; c'est aussi la priorité donnée à d'autres objectifs que la réalisation de ces bénéfiques ou de ces plus-values, bien qu'on ait normalement pour cette personne morale le souci d'une bonne gestion de son patrimoine.

Il est bien certain que les associations gestionnaires d'aujourd'hui ne peuvent plus être gérées comme l'étaient les « bonnes œuvres » traditionnelles. Cela pose des problèmes nouveaux au regard du « marché », au regard de l'impôt et aussi vis-à-vis du personnel qu'elles emploient. Il faut que les intérêts en cause soient rendus clairs pour établir sans ambiguïté ce qui distingue une association d'une entreprise et justifie son traitement particulier.

● **Et aussi ce qui la distingue d'une administration ou d'une collectivité locale ?**

Oui. Car, là non plus, il ne doit pas y avoir d'ambiguïté. Les associations ne doivent pas être les faux nez de ministères qui trouvent commode d'adopter cette forme d'activité pour échapper aux règles budgétaires de l'Etat et qui, en fait, agissent seuls par personnes morales interposées. Les associations ne doivent pas non plus s'approprier des tâches administratives, profiter d'une sorte de démembrement de l'Etat ou des municipalités pour agir à leur convenance là où les responsabilités sont d'ordre public. Mais il subsiste de vastes domaines dans lesquels il est préférable de laisser les citoyens s'autogérer, de leur « faire-faire » des cho-

ses plutôt que de les faire pour eux. Il y a place là pour des associations opérant comme des sortes de concessionnaires ; ou, si l'on préfère, comme des précurseurs ou des substituts homologués.

● **Ainsi des activités similaires peuvent être exercées par trois espèces différentes de groupements : les sociétés industrielles ou commerciales, les collectivités administratives aux divers niveaux et ces associations de progrès dont vous souhaitez le développement ?**

Dans une démocratie pluraliste, il est bon que le citoyen puisse avoir recours à plusieurs « médiateurs ». Certes une bonne répartition des compétences doit éviter les doubles emplois et les concurrences inutiles. Mais il n'est pas bon que chacun dépende trop exclusivement, pour la satisfaction de ses besoins essentiels, soit de l'entreprise dans laquelle il travaille, soit des pouvoirs publics de son lieu de résidence. Parmi les corps intermédiaires placés entre l'individu et l'Etat, les associations ont un rôle à jouer qui pourrait être plus grand qu'à l'heure actuelle. Voilà ce qui motive notre action à l'ADAP.

● **Inspecteur général des Finances, vous présidez une association qui dénonce l'incompréhension de l'Etat, notamment celle des services de la rue de Rivoli...**

Nous sommes plusieurs fonctionnaires parmi les fondateurs et animateurs de ce mouvement qui entendons contribuer à une meilleure compréhension réciproque du milieu administratif et du mouvement associatif. Ce souci, chez nous, n'est pas nouveau et il ne comporte, lui non plus, aucune ambiguïté. Nous sommes hommes de l'Etat et nous nous méfions cependant beaucoup du « cléricanisme » des fonctionnaires, d'un cléricanisme d'Etat comparable au cléricanisme d'Eglise. Nous l'avons dénoncé avant 1968, en travaillant ensemble à un livre qui s'est intitulé **Pour nationaliser l'Etat**. Ce livre tend

à montrer que les affaires de la nation ne sont pas le privilège des hommes de l'Etat, qu'il y a une « déraison d'Etat » dans la tendance des administrations à vouloir tout faire elles-mêmes, au lieu de favoriser les actions des groupes d'usagers qui ne veulent pas être de simples administrés. L'exemple des pays anglo-saxons et scandinaves mérite d'être suivi en tenant compte, évidemment, de nos particularités latines.

Quand j'incite mes camarades de la rue de Rivoli et d'autres ministères à seconder plutôt qu'à conduire, à faire confiance et à contrôler a posteriori plutôt qu'à multiplier les préalables, à fixer des règles du jeu plutôt qu'à pratiquer l'arbitraire, je le fais comme libre citoyen, sans oublier un seul instant que je suis moi-même fonctionnaire. Je ne joue pas simultanément deux rôles opposés, je ne sers pas des intérêts contradictoires ; je m'efforce de faire prévaloir une certaine conception de la vie publique dans un pays libre, majeur et dynamique, conception que, fort heureusement, nous sommes heureux à partager parmi ceux qui servent l'Etat.

● **Dans le manifeste que l'ADAP a publié, vous énumérez les avantages que présentent, à vos yeux, les associations de progrès. Notamment, le moyen de mettre en jeu des affinités et des solidarités volontaires dans la vie collective.**

Le rôle du choix et de la volonté est, en effet fondamental. Il n'y aurait pas de démocratie véritable avec des citoyens qui se contenteraient d'être contribuables pour faire vivre des initiatives prises, soit par des chefs de droit divin, soit par des préposés plénipotentiaires. Alexis de Tocqueville a dit là-dessus, il y a longtemps déjà, tout ce qu'il y avait à dire dans **La démocratie en Amérique** et ses autres ouvrages. Il parlait d'un pays où, historiquement, la société a préexisté à l'Etat, où celui-ci n'opère que par subsidiarité et est toujours arrivé le dernier sur les

« nouvelles frontières ».

Il en parlait avec une envie que son talent n'a pas réussi à faire partager par ses concitoyens depuis plus d'un siècle. La spontanéité et la responsabilité sont, dans les entreprises humaines des facteurs de qualité, de force, de durée irremplaçables. Les héritiers de Colbert et de Napoléon l'ont trop souvent oublié. Nous sommes très marqués par la conception d'un Etat-providence, fort et centralisé. En outre, il paraît que, depuis les Gaulois, notre individualisme nous porte peu aux opérations communautaires, que nous ne sommes pas les plus doués pour organiser le « vivre ensemble ».

Je ne pense pas que la cause soit désespérée. La liberté d'association, longtemps persécutée en France pour des raisons politiques, a produit depuis 1901 de belles réussites. Je crois qu'il est aujourd'hui plus nécessaire que jamais de les multiplier. Pour des raisons qui sont désormais plus d'ordre technique que d'ordre politique, il nous faut craindre que les décisions ne soient plus le fait que de quelques-uns pour le compte de collectivités passives. Sans contre-pouvoirs, la technocratie, qui n'est pas un mal en soi, crée des risques mortels. Il faut opposer systématiquement aux capacités techniques (qu'il serait absurde de vouloir diminuer en les abaissant) des idées et des essais qui contrarient utilement d'excessives certitudes. Les associations, ayant droit aux petites erreurs dans leurs tâtonnements, peuvent seules empêcher les grandes erreurs imperturbables.

● **A la limite, peut-on les considérer comme les véhicules d'une véritable autogestion ?**

Il est certain que les associations offrent un terrain plus favorable à l'acclimatation de l'autogestion que les entreprises, qu'elles peuvent donc servir à l'expérimenter, et à en faire faire l'apprentissage. L'autogestion est une grande idée, très forte bien qu'imprécise encore. Une des difficultés de sa mise en œuvre dans

le secteur économique est l'établissement de relations équitables et efficaces entre les apporteurs de ressources humaines (qui ne veulent plus être de simples loueurs de services) et les apporteurs de moyens matériels (auxquels on refuse la toute puissance). Cette difficulté est moindre dans le domaine des associations où les activités des membres importent plus que leurs cotisations et n'ont pas pour objet principal des résultats financiers. Les membres actifs d'une association la gouvernent tout naturellement parce qu'ils n'ont pas trop à compter sur des apporteurs de patrimoine, distincts d'eux-mêmes.

Cependant, il y a, en général, différentes sortes de membres dans une même association : des bénévoles qui l'animent, des salariés qui la servent, des usagers qui en bénéficient, des zélateurs qui la soutiennent. Ces catégories sont appelées à co-gérer. Et l'on retrouve ainsi les problèmes que pose, pour les entreprises, une autogestion qui ne peut pas exclure toute co-gestion, qui ne peut pas être un mode de gestion donnant la préférence à une catégorie sur les autres.

● **Pour vous, l'association marque déjà l'avènement d'une démocratie de groupe ?**

Cette expression, si je la comprends bien, a plusieurs sens. Elle signifie d'abord que la « socialisation » croissante des activités modernes (qui utilisent des équipements collectifs) conduit à des « indivisions » volontaires ou forcées, que les individus ne peuvent gérer qu'en se groupant. Elle signifie ensuite que l'autorité gestionnaire, si elle doit toujours être déléguée en partie, par les groupes à des individus opérant comme exécutifs, s'exerce cependant d'une manière de plus en plus collégiale. Les expériences de participation dans les entreprises tendent à cela. Les associations les ont précédées en montrant que des personnes motivées, libres et capables, acceptent de plus en plus difficilement qu'un seul gouverne en leur nom. Le

schéma traditionnel des « bonnes œuvres » dans lesquelles des cotisants assez lointains, censément assemblés, élisent un conseil qui remet lui-même ses pouvoirs à un directeur tout puissant, ce schéma est aujourd'hui très souvent contesté. Tantôt ce sont les collaborateurs de ce directeur (les salariés techniciens, plus que les bénévoles) qui veulent avoir davantage voix au chapitre, tantôt ce sont les usagers.

Il s'agit donc bien de trouver les meilleures formules d'organisation et de fonctionnement pour que les groupes soient opératoires. Telle est l'école pratique offerte par les associations aux citoyens, école dont les enseignements, s'ils sont bons, débordent la vie associative, pour rendre effectif ce qu'on a appelé la « démocratie de la vie quotidienne ».

● **Les bonnes volontés ne suffisent plus pour que marchent bien des associations prestataires de services. Il faut, de plus en plus, des compétences. Et cependant vous comptez encore sur le mécénat et sur le bénévolat pour entreprendre ?**

Il n'y a pas d'incompatibilités. On ne peut plus guère compter aujourd'hui sur quelques grands mécènes, sur les milliardaires ou sur les firmes prospères qui ont constitué les « fondations » les plus connues. On ne peut plus, d'autre part, laisser opérer seulement des « amateurs » dévoués. Les associations ont besoin et de techniciens salariés et du concours de fonds publics. Est-ce à dire qu'elles sont appelées à être absorbées par des administrations et des collectivités disposant de fonctionnaires ? Encore une fois, nous pensons que la technicité croissante des tâches n'exclut pas le recours aux bénévoles, sans lesquels beaucoup de ces tâches ne peuvent pas s'accomplir et que le coût élevé des opérations doit toujours être couvert en partie par des générosités financières privées.

Mais il faut évidemment perfectionner les modèles anciens pour que ces conciliations se fassent bien. Éta-



Vous qui devez enseigner

LE CODE DE LA ROUTE à vos élèves

ceci vous intéresse

La SECA-Codes Rousseau a réalisé une série de cours audio-visuels illustrant la totalité des connaissances nécessaires.

L'OFRATEME a donné son agrément pour la valeur pédagogique de ce cours.

RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTATIONS

SECA

Codes Rousseau

7, Quai du Brise-Lames

85101 LES SABLES-D'OLONNE

B.P. 93 - Téléphone 32.16.11

NOS PRODUCTIONS

OUVRAGES CODE DE LA ROUTE

CAHIERS DE TESTS

CARNET DU FORMATEUR

CARTES MURALES

COFFRET SIGNAUX MAGNÉTIQUES

DIATESTS

TOUTE UNE GAMME DE MATÉRIEL

AUDIOVISUEL etc...

blir des relations claires entre les salariés des œuvres et les bénévoles. Combiner, de façon précise, les recours aux financements publics avec les appels à l'aide privée.

L'ADAP a mis au travail des groupes de réflexion sur ces sujets. Elle souhaite que leurs premières conclusions puissent être soumises à un colloque à l'automne prochain. Des études sérieuses restent nécessaires pour déterminer comment les citoyens « taillables et corvéables » pourraient mieux qu'aujourd'hui, sans heurter les règles budgétaires ni l'éthique syndicale, décider eux-mêmes la destination d'une petite partie des impôts qu'ils paient et l'emploi d'une petite partie du temps qu'ils doivent, soit à leurs entreprises (crédits d'heures), soit à la nation (service obligatoire). C'est un grand problème de société qui nous préoccupe beaucoup et dont nous aimerions faire avancer la solution.

● **Même si elles sont ainsi davantage soutenues par les citoyens, les associations seront de plus en plus dépendantes des pouvoirs publics. Comment faire pour qu'elles ne leur soient pas trop soumises ?**

Nous pensons que les relations entre les associations et les administrations dites de tutelle doivent être de plus en plus d'ordre contractuel pour n'être pas d'ordre hiérarchique ; que des conventions paritaires doivent écarter les tendances à l'arbitraire paternaliste. Aujourd'hui, je constate que beaucoup de dirigeants d'associations disent : « Ou bien nous sommes condamnés à l'impuissance faute de ressources suffisantes, ou bien nous sommes totalement entre les mains des services qui nous permettent de vivre. Et dans ce cas, cependant, les concours dont nous bénéficions restent très incertains, dépendent trop du bon plaisir. »

En vérité, les torts sont réciproques. Les administrations n'ont pas que de mauvaises raisons de se méfier ou de changer d'avis. Les associations sont soumises à des formalités tatillonnes ou traitées avec

désinvolture. On pourrait donner beaucoup d'exemples de ces malfaçons.

Malfaçons qu'on ne peut éviter qu'en déterminant bien les règles du jeu. Au sens le plus noble, c'est le « donnant-donnant » qu'il s'agit de préciser, préalablement à l'action, pour qu'il n'y ait ensuite matière qu'à des contrôles a posteriori, comparant les résultats obtenus aux objectifs visés. La « politique contractuelle », qui est souhaitée et qui se développe dans d'autres domaines, est ici la seule bonne, à notre avis, pour faire des associations de véritables partenaires de l'Etat.

● **Beaucoup de problèmes à résoudre, au fond et en la forme, sont des problèmes financiers ?**

Forcément. Mais leurs implications débordent les techniques financières. J'ai évoqué le problème fiscal qui soulève des questions d'éthique économique et sociale. En voici un autre : celui des « fonds propres » des associations. L'idéal serait qu'elles eussent, comme les grandes fondations américaines, un patrimoine dont elles ne consommeraient que les revenus. Il leur serait loisible d'emprunter, grâce à leur « surface » financière qui garantirait leur solvabilité, pour investir, pour se développer. Mais le mécénat capable de doter les associations n'est plus et la dépréciation continue de la monnaie fait fondre les fortunes des personnes morales. La principale difficulté à résoudre est celle de la dotation. Avant qu'elles aient pu, en entreprenantes et capables, qui ont une bonne idée, fonder une association. Avant qu'elles n'aient pu, en économisant sur leurs ressources (cotisations, dons, subventions, etc.) se constituer des réserves, il leur faut recourir au crédit. Or ces banquiers, quels qu'ils soient, proportionnent leurs prêts aux fonds propres des emprunteurs. Une amorce est donc nécessaire qui pourrait revêtir la forme d'une dotation remboursable, c'est-à-dire d'un prêt sans intérêt, à amortissement progressif.

L'Etat seul est en mesure de donner aux associations de telles facilités initiales. Mais il serait dangereux pour leur liberté qu'il les leur donnât directement. Il y a donc une procédure à inventer, utilisant un comité de personnalités indépendantes pour l'examen des demandes.

D'autres procédés techniques de financement découlent de pratiques fondamentales. C'est ainsi que les emprunts seraient plus faciles pour les associations si celles-ci pouvaient se garantir mutuellement afin d'offrir aux prêteurs plus de sûretés. Les cautions mutuelles que pratiquent les entreprises supposent du côté des associations, des réseaux de solidarité qui sont encore rares dans les structures du mouvement associatif.

Pour faire avancer ces divers projets, nous avons réuni dans une Union pour le financement des associations de progrès (UFAP) les cinq grands organismes de crédit social : Crédit coopératif, Crédit mutuel, Crédit populaire, Crédit agricole, Caisse des dépôts. C'est un instrument de recherche et d'assistance.

● **Etre membre d'une association de progrès ou d'une association de ces associations, c'est trop souvent devoir jouer les Don Quichotte contre des moulins administratifs.**

Il faut réformer les moulins pour qu'ils soient plus accueillants et qu'ils tournent mieux. Il faut aussi que les Don Quichotte fassent des progrès. Nos buts se ramènent, pour la plupart, à cela. Amener les militants à opérer aussi sérieusement que des professionnels, sans qu'ils perdent ce qui fait leur irremplaçable singularité : l'élan et la générosité. Amener les fonctionnaires à des compréhensions nouvelles sans les détourner de leurs meilleures lignes de conduite.

D'un côté comme de l'autre, c'est affaire d'éducation. Les écoles petites et grandes préparent-elles bien à la vie associative ? La question n'est pas neuve. Où en sont les réponses ?

Propos recueillis par
Jean-Paul Gibiat

CREATIVISME PSYCHODYNAMIQUE

La Puissance créatrice de l'Univers au stade de l'homme est modulée par nos pensées et nos sentiments, mal ou bien. Apprenez à vous en servir pour harmoniser, guérir et stimuler vos élèves en reconditionnant le subconscient organisateur.

LA SCIENCE DU MENTAL - 30 F.
Revue mensuelle S. du M. - 50 F.
Cours de Psychosynthèse par A.J. Berg,
ancien instituteur - 20 F.
(plus 10 % pour frais de port)

AMOUR ET LUMIERE
8, avenue Churchill
06190 Roquebrune-Cap-Martin
C.C.P. Marseille 2 688-34
Mentionner : l'Education

• **LA NATURE PAR LES ABEILLES**
pour vivre mieux ! GELEE ROYALE,
POLLEN, HYDROMEL, MIEL DORE
DU BERRY, CONFISERIE au MIEL.
Produits de beauté naturels. Docu-
mentation et tarifs GRATUITS T. 6 sur
demande. Société APICOLE de CHE-
ZELLES, 36500 Buzançais.

CHAISES modernes et rustiques. Envoi franco
catalogue B contre quatre timbres.
Ets Jacques MARTIN - 39140 VILLEVIEUX

Histoire et géographie: une nouvelle documentation

Il n'est pas toujours commode de faire
comprendre aux élèves que l'histoire et
la géographie sont des sciences vivantes,
utiles, actuelles.

Sur les problèmes de développement éco-
nomique, sur la situation de la plupart
des pays du tiers-monde, sur le fonction-
nement des institutions internationales, il
est souvent difficile de se procurer des
documents concrets et liés à l'actualité.

Le Comité français contre la faim vous
propose une documentation constamment à
jour. Nous sommes une Association 1901
et c'est notre vocation de travailler, sans
idée de profit, à l'éducation pour le déve-
loppement.

Depuis plus de dix ans les enseignants,
particulièrement en histoire-géographie et
instruction civique, sont nos correspondants
les plus fidèles.

Demandez, vous aussi, notre dossier
gratuit de présentation générale, sans
aucun engagement de votre part au
**Comité français contre la faim - Dépar-
tement Jeunesse E, 22, rue de la Faisan-
derie, 75116 PARIS.**

Nom Prénom
Poste occupé
Rue
Ville Départ.

E

échanges et recherches

17 F la ligne (TVA comprise) (40 caractères, signes ou espaces.) Première insertion gratuite de 3 lignes maximum pour les abonnés. Ne pas omettre de joindre une bande d'abonnement. Frais de domiciliation au journal : 5 timbres à 0,80 F à joindre à la demande d'insertion.

REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : Mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe dans une seconde enveloppe affranchie envoyée à L'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris.

location (offres)

- Chamonix, studio tt conf. Ecr. Bourgeau-Massem, 74130 Bonneville, si urgent tél. 97-21-93.
- Pyrénées prox. Pierre St-Martin, chalet tt conf., 2 chbres, sem. 400 F, week-end 150 F. Tél. 486-63-63.
- Pralou (Alpes Hte-Prov.) pr. pistes, studio conf., 4 pers., px int. Tél. 67-59-26 Nîmes.
- 63-St-Anthème, F2 tt conf., 4 pers., ttes vac. et inter sais. Ecr. Vray, 42600 Verrières.
- 25-Ht Doubs, 1 000 m, pr. piste ski, appt nf tt conf., ch. cent., 4 à 6 pers. Noël, fév. C, Pâques, été. Ecr. Favrot Anny, Veuillet, 25240 Mouthé, tél. 89-20-96 soir.
- Pyrénées-Orientales, alt. 700, dans grand parc, tennis, appts meublés confort à louer mois ou quinzaine, juin, juillet, août, sept. On visite : Château de l'Ille à Saint-Laurent-de-Cerdans, doc. : CHAPUS, 82, r. Ch.-Kaddouz, 13012 Marseille.
- Corse, pav. vac. tt conf., ouv. tte ann. Ecr. Cantieri, Hameaux de Bottaccina, 20000 Bastelicaccia, tél. 27.
- Htes Vosges, MOTEL AU REPOS DES CASCADES** NN, 88460 Tendo, tél. (29) 66-21-13, pour une cure de repos et de bon air, loc. semaine studios, appartements conf. de caractère, tous services hôteliers.

échanges

- Var bd mer, appt 6 pers., 10 j. Noël + 15 j. été c/sim. ski 10 j. Noël. Ecr. P.A. n° 612 ou tél. (94) 94-70-08.
- 20 pays : Echange, location, hospitalité. INTERVAC, 27, r. James-Cane, 37000 Tours.

ventes

- Montpellier, part., F3, bns, cave, 70 000 F ; 81-Gaillac, terr. bâtir 1 250 m² ou 2 500 m². Ecr. Andrieu, « Les Méanes », 26100 Romans.
- 40 km Angoulême canton, pêche, chasse, mais, pierre, r.-ch. 2 p., débarras, 1^{er} ét. 3 ch., s. e. ; poss. gar., courette ciment. Ecr. Caillaud, 35, r. de l'Arbalète, 75005 Paris.
- Pra-Loup, T2 nf, cuis. équ., gd balc. Sud. Ecr. Ascencio, éc., 83330 Le Beausset.

(Suite page 40.)

EDUCATIFS



de 11 ans
aux cours
supérieurs
les

CARREMATI

rouge, vert ou bleu pour l'entraînement
aux mathématiques.

Agrément ministériel
nos J73/14, J73/15 et J73/19.

OFFRE SPECIALE

Remise 20 % aux établissements scolarisés sur un colis comprenant 12 « Carrématic » rouge, 6 vert, 6 bleu + 100 cartes gratuites pour seulement 264 F au lieu de 330 F.

(Offre valable jusqu'au 1-1-1976.)

BON réservé aux enseignants

à renvoyer à : André CHEN S.A.
13, rue Philibert-Lucot - 75013 Paris
Veuillez m'adresser franco colis
Carrématic au prix de 264 F l'un.

Ci-joint F en chèque, CCP, mandat.
M., Mme, Mlle

fonction

établissement

adresse



REFLEX 24 - 36 PROJECTEURS
APPAREILS 24 x 36 ACCESSOIRES
CAMERAS, Super 8 et 16 JUMELLES

TOUTES LES NOUVEAUTÉS - TOUTES LES MARQUES

PRIX DE GROS

aux membres du Corps enseignant.

J. LOTZ spécialiste
12, rue Richer, PARIS-9^e
REPRISES (Envoi province) CREDIT

l'éducation

recherche enseignants actifs,
ou étudiants actifs,
ou autres personnes actives,
pour diffusion de la revue
dans départements.

Écr. l'éducation,
2, rue Chauveau-Lagarde,
75008 Paris.

échanges et recherches

17 F la ligne (TVA comprise) (40 caractères, signes ou espaces.) Première insertion gratuite de 3 lignes maximum pour les abonnés. Ne pas omettre de joindre une bande d'abonnement. Frais de domiciliation au journal : 5 timbres à 0,80 F à joindre à la demande d'insertion.

REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : Mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe dans une seconde enveloppe affranchie envoyée à L'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris.

(Suite de la page 39.)

● Calella de Palafrugell, Costa Brava, 300 m mer, appt 40 m² équ. 4 pers., 2 pces plus cuis., s. d'e., loggia, park., 30 000 F. Ecr. Cassede, CET Hôtelier, Moulin à Vent, 66000 Perpignan, tél. (69) 50-04-39.

● 92-Fontenay-aux-Roses, M^o ligne de Sceaux, pr. E.N. Sup. logt 26 m², 1^{er} ét., vue s/jard., 1 p., cuis., ent., déb., wc av. dche, tél., cave, px à déb. Tél. 642-40-74.

● 94-St-Maur, 2p., cuis., ent., 34 m², moq., chauff. gaz, 75000 F. Ecr. P.A. n° 613.

● A céder en totalité, en gérance, école commerciale préparant CAP-BEP, région Sud-Ouest. Ecr. P.A. n° 614.

● Roussillon, clos 2 500 m² bd rivière, moulin restauré, 2 bât. tt conf., tél. Ecr. P.A. n° 615.

achats

● Fais appel instit. de village Htes-Pyrénées, achète petite mais. même à restaurer. Ecr. P.A. n° 616.

hôtels - pensions

● Hte-Provence, calme, b. table, px mod., conf. « Chez ANTOINE », 04150 Banon.

● Vacances de Noël en Auvergne Hôtel « Bon Accueil » Logis de France * NN 15800 Polminhac, tél. 47-40-21.

Cuisine familiale, calme, proximité station Super Lioran, confort, prix modérés.

● BALCON DE VILLARD
Villard-de-Lans 38, stat. nouvelle cote 1 200/2 000, le Balcon hôtel*** sans pens. - Super Villard pens. - Appts vente, loc. stud. 2 et 3 p. Ecr. pr rensngts Maison Balcon de Villard, 69, bd Malesherbes, Paris 8^e, tél. 522-81-75.

● 06390-Coaraze, alt. 640, 24 km Nice, AUBERGE DU SOLEIL * NN, tél. 91-34-04, séjour au calme, bonne table, régimes, remise retraités hors sais., cars journaliers Nice aller et retour.

● Domaine de Réaux, 50 km Paris Sud, résidences services complets (3^e âge). Tél. Pierson 422-54-85.

automobiles

● Vds 104 GL sable, 12 000 km, libre le 8-1-76. Ecr. Meynier, mais. d'enfts, 34, r. St-Michel, 25120 Maiche, tél. 115.

● Vds Suzuki TS 125, fév. 75. Ecr. Hutin, 8, villa Aubépines, 92700 Colombes, tél. Roland 782-10-03.

correspondance scolaire

● Cl. mx CM 21 él. ch. corresp. CM mer ou Alpes Nord, voy. poss. Ecr. Ec. Oizon, 18700 Aubigny.

● 18 CM2 ch. corresp. Ecr. Ec., 24540 Monpazier.

● Ec. rur. mx 5 CM1, 1 CP, 1 SE ch. corresp. ttes rég. Ecr. Ec St-Appolinaire, 69170 Tarare.

● 16 él. CP ch. corresp. Ecr. Ec. filles, 12220 Montbazens.

● 32 CM2 (16 f., 16 g.) ch. corresp. bd mer préf. Ecr. Ec. La Grangette, 74200 Thonon (cl. de M. Guillot).

● CM2 mx prox. Montpellier ch. corresp. avec éc. mont. Ecr. P.A. n° 617.

centres de vacances

● Directeur CV ch. emploi ds centres de vac., Pâques 76, août 76. Ecr. M. Chartreux, r. Al.-Bertrand, 43300 Langeac.

● Ass. recr. directr CV. Pâques, été, domic. 300 km Paris, capable insuffler consc. éducative. Ecr. P.A. n° 619.

divers

● Oxford Intensive School of English rech. correspondants pour former groupes de jeunes intéressés par des stages linguistiques à Oxford. Ecr. 13-15 High Street, Oxford ou 16, rue de Boulainvilliers, 75016 Paris.

● Vds 1 500 F encyclopédie anglaise Collier's 24 vol., val. 2 500 F. Ecr. CES R. Gaudou, 27700 Les Andelys.

● En 4 mois apprenez par corresp. langue internat. ESPERANTO : 120 F ts livres fournis. Ribot, 11, r. Vergnes, 47200 Marmande.

● TISSAGE A LA MAIN. Stages organisés toute l'année par professionnel au cœur de la Croix-Rousse, initiation, perfectionnement jusqu'à 8 cadres, double chaîne velours, technique des gazes (tissus pour voilage et nappage), impressions sur chaîne, technique du Jacquard. Ecr. BERLIET André, 49,51, montée de la Grande-Côte, 69001 Lyon, tél. (78)28-29-63.

● Vds 1^o 16 p. skis usagés mais bon ét., enf.; 2^o coll. div. livres scolaires prim., nfs et récents. Ecr. P.A. n° 618.

● Bonne occasion : skis Rossignol Concorde, taille 1,85 m, fixations Salomon 404, semelles refaites à neuf, 250 F. Ecr. P.A. n° 620.

● Viticulteur, épse instce, vente directe vin rouge 73 11^o, cubit. 33 l, 125 F franco. Degrave R., 11700 Saint-Couat-d'Aude.

● Cognac et pineau des Charentes en direct propriété, échantillons c/8 F. Ecr. G. CHAINIER Fils, Arthenac, 17520 Archiac.

● DIRECTEMENT pour vos achats de vins de Bourgogne, J.-C. BOISSET fils et gendre de collègues, 21-Vougeot. Propriétaire en GEVREY-CHAMBERTIN, COTE DE NUITS - VILLAGES, BOURGOGNE ROUGE. Tarif général sur demande. Conditions particulières aux enseignants.

RELATIONS AMICALES

corresp., renc., sorties, ttes régions ts âges, milieux div. c/3 timbres. FENCLUB-éduc., 4, pl. B.-Carnot, 13-Marseille-2^e.

CHOLLETON S.A.

7, RUE CARVES - 92-MONTROUGE

TÉL. : 735-10-21

Spécialiste du rideau pare-soleil et
d'opacité prêts à poser pour
établissements scolaires
laboratoires, salles de projections

Tissus non inflammables - m1

CONFORMES AUX INSTRUCTIONS MINISTERIELLES

DEVIS GRATUITS d'après dimensions des fenêtres, portes, etc.
Demandez nos feuilles de mesures avec schémas.

SERVICE ÉDUCATIF
DE LA DIRECTION
DES MUSÉES DE FRANCE



Visites conférences organisées pour des groupes d'élèves des enseignements primaire et secondaire

Principaux musées nationaux de Paris et de la Région parisienne.

Paris

- Musée du Louvre
- Musée du Jeu de Paume
- Musée d'Art moderne
- Musée de Cluny
- Musée des Monuments français
- Musée Guimet
- Musée des Arts et Traditions populaires
- Musée des Arts africains et océaniques
- Musée Rodin
- Musée Delacroix

Région parisienne

- Château de Versailles et de Trianon
- Châteaux de Malmaison et de Bois-Préau
- Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye
- Château de Fontainebleau
- Château de Compiègne
- Musée de Céramique de Sèvres
- Musée des Granges de Port-Royal

Ces visites peuvent avoir lieu, tous les jours, sauf les mardis et dimanches, en fonction des horaires d'ouverture des musées, soit en principe entre 9 h 45 et 17 h 15 (15 h 30 dernier départ).

S'adresser : au Bureau d'Action culturelle - Tél. : 260-39-26, poste 3312. Droit de conférence : 40 F pour un groupe de trente élèves, **gratuité, dans la mesure du possible**, pour les établissements d'enseignement secondaire de Paris et de la Région parisienne. Chaque groupe doit être accompagné d'un responsable pour quinze élèves.

Des cycles de cinq conférences sont également organisés à l'intention des élèves s'inscrivant individuellement.

UNE GRANDE ÉCOLE D'ÉLECTRONIQUE ET D'INFORMATIQUE

offre toutes ces garanties d'avenir
depuis plus de cinquante ans



● DÉBOUCHÉS

A assuré depuis sa fondation la formation d'opérateurs et de techniciens que l'on retrouve en nombre important et souvent à des postes de direction dans l'Industrie et dans des organismes officiels tels que les ministères de l'Air, du Travail, de la Marine, de l'Intérieur, le Commissariat à l'Énergie Atomique ou dans les entreprises nationalisées. Ces anciens élèves sont spécialistes de la construction, de la mise au point, du dépannage, des recherches de laboratoires de la Radio, du Radar, de la Télévision, de l'Énergie Nucléaire, et de l'Aéronautique.

● FORMATIONS ET DIPLOMES

Enseignement Général de la 6^e à la 1^{re} (Maths et Sciences), Technicien de Dépannage, Electronicien (B.E.P.), Agent Technique Electronicien (Bac-B.T.S.), Cours Supérieur (préparation à la carrière d'Ingénieur), Carrière d'Officier Radio de la Marine Marchande, Cours élémentaire et professionnel de transistors, Baccalauréat et C.A.P. d'INFORMATICIEN, PROGRAMMEUR, Dessinateur Industriel, Télévision en couleurs.

● CONDITIONS D'ADMISSION

Variables suivant les niveaux (de la 6^e au baccalauréat) et les diplômes préparés, elles se déterminent suivant le degré d'instruction générale de l'élève.

● DURÉES DES ÉTUDES

Elles dépendent des connaissances générales et de la carrière envisagée ; elles peuvent s'étendre sur 2 à 5 ans suivant le cas.

● RÉGIME DES ÉTUDES

COURS DU JOUR : Externat-Internat.
Sécurité Sociale Etudiante à certaines classes de Technicien Supérieur.

COURS PAR CORRESPONDANCE

● BOURSES

Bourses Nationales - Bourses d'Enseignement Supérieur - Bourses Taxe d'Apprentissage.

● RÉFÉRENCES

Commissariat à l'Énergie Atomique
Ministère de l'Intérieur (Télécommunications)
Ministère des Forces Armées (Air-Terre-Mer)
Thomson-CSF, Alcatel,
L.M.T., C.I.L.

Compagnie Générale de Géophysique
Compagnie Air-France
Les Expéditions Polaires Françaises
Philips, etc. nous confient des élèves et recherchent nos techniciens.

● PLACEMENT

Bureau de placement de l'Amicale des Anciens de l'École, reconnu par le Ministère du Travail.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, DEMANDER LE GUIDE DES CARRIÈRES

512 ED

ÉCOLE CENTRALE des Techniciens DE L'ÉLECTRONIQUE

Cours du jour reconnus par l'État
12, RUE DE LA LUNE, PARIS 2^e • TÉL : 236.78.87 +
Établissement privé

PIANOS DROITS

PIANOS A QUEUE

PIANOS DE CONCERT

CLAVECINS - EPINETTES

INSTRUMENTS A CORDES

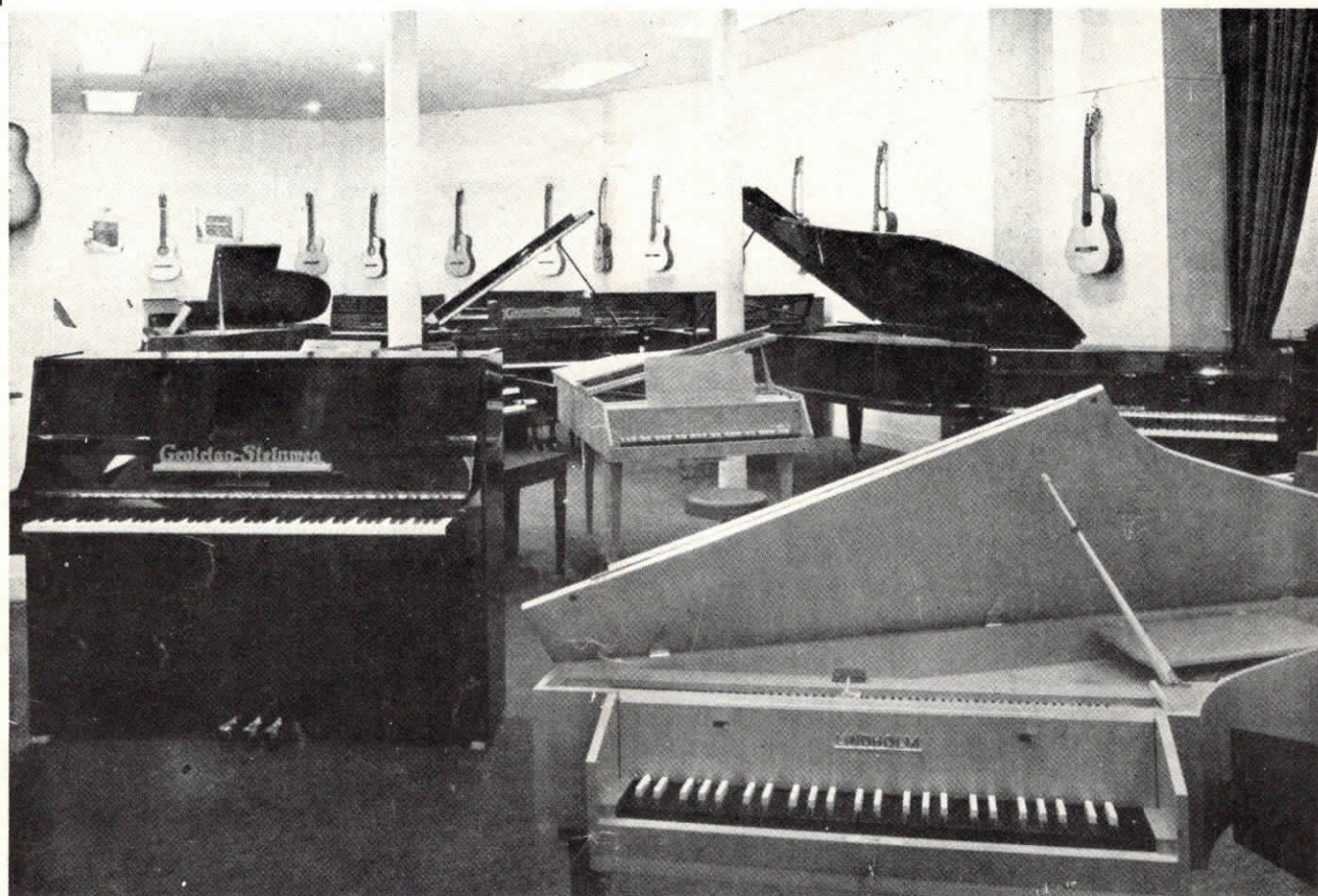
INSTRUMENTS A VENT

TABOURETS DE PIANO - METRONOMES

LUTHERIE - PARTITIONS MUSICALES

FLUTES A BEC - INSTRUMENTS ANCIENS

ORGUES ELECTRONIQUES & ELECTROSTATIQUES - classique et variété



— Livraison franco dans toute la France

— Location

— Crédit courant ou personnalisé

— Leasing (location vente de longue durée)

BOUVIER-PARIS - 15, rue d'Abbeville, 75010 PARIS - ☎ 878-24-88

PRIX SPECIAUX aux Membres du Corps Enseignant et Etablissements Scolaires